



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Emergency Preparedness  
Canada

Protection civile  
Canada

INCENDIE D'UN ENTREPÔT  
CONTENANT DES BPC  
À  
ST-BASILE-LE-GRAND  
LE 23 AOÛT 1988  
PARTICIPATION FÉDÉRALE  
RAPPORT INTERNE DE TRAVAIL

TH  
9446  
.C5  
F57  
1988  
F

Canada

**INCENDIE D'UN ENTREPÔT  
CONTENANT DES BPC  
À  
ST-BASILE-LE-GRAND  
LE 23 AOÛT 1988  
PARTICIPATION FÉDÉRALE  
RAPPORT INTERNE DE TRAVAIL**

**DÉCEMBRE 1988**

Copyright of this document does not belong to the Crown.  
Proper authorization must be obtained from the author for  
any intended use.  
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent  
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent  
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

## PRÉFACE

M. Richard Grisé, député de Chambly et représentant du Premier Ministre du Canada sur le site de l'urgence, a eu l'amabilité de proposer la note suivante à titre de préface à ce rapport.

Secrétaire du Vice-premier ministre

Chambly, le 14 octobre 1988

Monsieur André Tremblay,  
Directeur régional  
Région de Québec  
Protection civile Canada,  
250 ouest, Grande Allée,  
Suite 701,  
Québec (QUÉBEC)  
G1R 2H4

*Objet: Incendie d'un entrepôt de BPC à St-Basile-le-Grand*

Monsieur,

J'accepte avec plaisir votre invitation à préfacier le rapport sur la participation du gouvernement fédéral à l'événement regrettable qui a affecté trois municipalités de mon comté, le 23 août dernier.

Lorsque j'ai reçu la demande du Cabinet du Premier ministre du Canada d'assurer la liaison fédérale, provinciale et municipale sur le site de l'événement, j'ai été agréablement surpris d'apprendre que sous votre coordination, tous les organismes fédéraux qui pouvaient apporter une aide quelconque étaient déjà à pied d'oeuvre et supportaient avec beaucoup d'efficacité l'effort de nos confrères et consoeurs des trois municipalités et de la province.

Pendant toute la période d'intervention et jusqu'à ce jour, je ne puis que louer les gestionnaires, les spécialistes et les autres intervenants fédéraux qui se sont dévoués sans compter à toute heure, sans rechercher le vedettariat, afin que la population touchée n'ait pas trop à souffrir à cause de cette déplorable situation.

Permettez-moi, Monsieur, de réitérer publiquement mon admiration pour le professionnalisme des fonctionnaires fédéraux et pour la qualité de l'image fédérale qu'ils ont projetée dans mon comté.

Je vous prie de recevoir l'expression de ma sincère reconnaissance et je souhaite avoir l'occasion de vous rencontrer dans des situations plus agréables.

Richard Grisé, député

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction	
Rapports de situation par Protection civile Canada	1
Sommaire des opérations	27
• Environnement Canada	29
• Communications Canada	57
• Emploi et Immigration Canada	63
• Défense nationale	75
• Santé et Bien-être social Canada	89
• Agriculture Canada	99
• Société canadienne d'hypothèques et de logement	111
• Protection civile Canada	115
Sommaire des coûts	120
Recommandations	121
Annexes	123
Cartes des zones évacuées	125
Photos	130

## INTRODUCTION

Le 23 août 1988, à 20 h 40, un incendie s'est déclaré dans un entrepôt qui contenait approximativement 3 800 barils de BPC ou de produits divers contaminés aux BPC.

Dans les minutes qui ont suivi s'est déclenchée la plus importante opération d'urgence que la rive sud de Montréal n'ait jamais connue. Les pompiers de la ville connaissaient cet entrepôt et son contenu. Au début, on a tout essayé pour éteindre le brasier mais suite à des explosions dans l'entrepôt, et à la toxicité des produits qui se consumaient, on décida de faire appel aux experts pompiers de la base des Forces canadiennes de St-Hubert. Vers 4 h 00 le 24, le feu est enfin éteint grâce aux efforts combinés des intervenants.

Pendant cette période de plus de 7 heures, on a mobilisé les ressources des corps de pompiers de Beloeil et de St-Bruno, en plus de ceux de St-Basile-le-Grand. Les policiers municipaux, assistés de la Sûreté du Québec ont établi des barrages de contrôle au site et exécuté l'évacuation de plus de 3 800 résidents de St-Basile-le-Grand, de St-Bruno de Montarville et de Ste-Julie. Les lieux évacués l'ont été suivant un plan élaboré avec l'aide du service d'environnement atmosphérique d'Environnement Canada qui a produit le modèle de circulation et de dispersion du nuage toxique. Des écoles furent ouvertes afin de permettre l'hébergement des évacués qui désiraient s'en prévaloir. Les autres se sont relocalisés chez des parents, des amis, ou à l'hôtel.

Les experts d'Environnement Canada, conservation et protection, se sont rendus sur les lieux dans les premiers moments et convinrent immédiatement, avec Environnement Québec, la Sûreté du Québec et la Municipalité de St-Basile-le-Grand, de l'importance du désastre et entreprirent la préparation et l'exécution d'un programme d'échantillonnage. Au matin, les laboratoires disponibles pour ce genre de test étaient mobilisés et les premiers échantillons se mettaient en route. Le laboratoire de campagne s'était aussi déployé pendant la nuit et démarrait l'analyse d'un groupe d'échantillons afin de proposer aux gestionnaires de l'événement une image préliminaire de la situation. Ces résultats furent très utiles dans les premières journées afin de redéfinir la zone d'évacuation et de proposer les plans d'échantillonnage subséquents. Près de 1 200 autres résidents durent ainsi être évacués dans les 5 jours suivants.

Le gouvernement du Québec, par l'entremise d'Environnement Québec et de la Sûreté du Québec, avait la responsabilité et le contrôle des opérations d'urgence, sur et autour du site. Les organismes du gouvernement fédéral qui ont participé à l'événement l'ont fait, soit à la demande d'organismes provinciaux, soit à l'invitation d'Environnement Canada ou de Protection civile Canada.

Tous les organismes impliqués ont tenu un journal des opérations pendant l'événement et ont subséquemment produit un rapport interne traitant de leur participation et de la justification de leurs dépenses. Ils ont aussi accepté de préparer les sommaires que vous retrouverez dans les prochains chapitres. Je les remercie pour leur diligence.

À titre de directeur régional de Protection civile Canada pour le Québec, et de coordonnateur de la participation fédérale aux comités municipaux et provinciaux à St-Basile-le-Grand, j'aimerais souligner ici le professionnalisme que les représentants du gouvernement du Canada ont démontré lors de cet événement. Leur grande disponibilité, leur compréhension du sens de l'entraide d'un gouvernement envers ses citoyens, de même que la reconnaissance des difficultés que les gouvernements provincial et municipaux avaient à supporter ont fait, à mon avis, que l'aide fédérale apportée lors de cet événement l'a été d'une manière exemplaire et aussi complète qu'il était possible d'espérer.

Bien que ce document se veuille aussi précis que possible dans la description des interventions, il ne peut servir en aucun cas pour établir une responsabilité de fait ou d'intention par le gouvernement fédéral dans le support qu'il a accordé à la province de Québec pendant cet événement.

Ce rapport conjoint de l'intervention des organismes du gouvernement fédéral à St-Basile-le-Grand se veut seulement un rappel historique de cette intervention. Les quelques recommandations qui y sont consignées sont faites dans le seul but de suggérer que les plans et procédures d'urgence, quoique satisfaisants pour cet événement, pourraient encore être améliorés.

Ce rapport a été compilé par le Bureau Régional de Québec de Protection civile Canada.

Décembre 1988

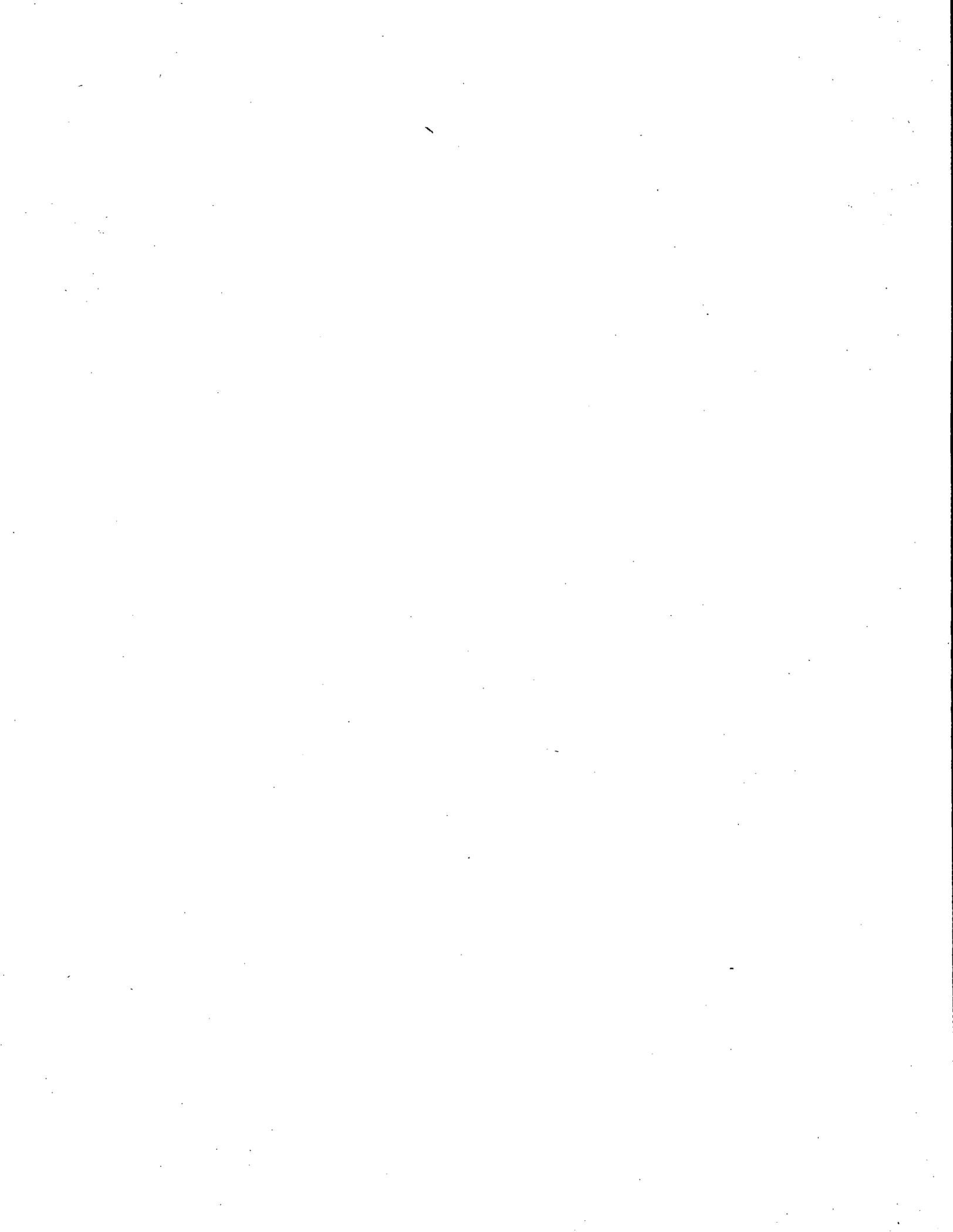
Y ont collaboré:

M. André Tremblay, directeur régional

Mlle Louise Rousseau, directrice régionale adjointe

M. Conrad Robin, secrétaire

**RAPPORTS DE SITUATION**  
**PROTECTION CIVILE CANADA**



**Rapport hebdomadaire**  
Région du Québec  
Le 26 août 1988

### **Incendie à Saint-Basile-le-Grand – Le 23 août 1988**

Vers 20 h 30, le mardi 23 août, un incendie a éclaté dans un entrepôt, situé sur la route 116, à Saint-Basile-le-Grand, sur la Rive sud du Saint-Laurent, à environ 50 km à l'est de Montréal et dans lequel se trouvaient 20 000 gallons d'huiles contaminées aux BPC. Trois mille huit cents habitants de St-Basile-le-Grand, de St-Bruno et de Ste-Julie ont été évacués; la zone évacuée est de 14 km<sup>2</sup>.

La municipalité de St-Basile-le-Grand a mis sur pied un poste de commandement. Les ministères et organismes provinciaux qui prennent part aux opérations sont les suivants: le ministère de l'Environnement, les Services de santé communautaire, le BPCQ, la SQ et Hydro-Québec. Les employés de Conservation et Protection d'Environnement Canada ont installé leur unité mobile de sauvetage sur les lieux de la catastrophe. Protection civile Canada et d'autres ministères du gouvernement du Canada – Agriculture, Communications Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement – ont apporté leur soutien aux opérations (AGR, CC, SCHL).

Le ministre de la Sécurité publique du Québec a ordonné la tenue d'une enquête pour que soit établie la cause de l'incendie.

Les évacués ont été avisés dans la soirée de jeudi qu'ils ne pourront regagner leurs demeures avant au moins lundi prochain. Selon les résultats des analyses, il y a eu une certaine contamination à l'intérieur de la zone qui a été touchée par la fumée et les cendres dispersées à la suite de l'incendie de l'entrepôt de BPC.

Dans la journée de jeudi, les ministres de Transports et d'Environnement Canada se sont rendus sur les lieux de la catastrophe et ils ont tenu une conférence de presse. L'administrateur général de Protection civile Canada s'est aussi rendu à Saint-Basile ce jour-là. Le Directeur de Protection civile Canada – Région du Québec – est allé sur place le mercredi et le vendredi.

D'autres rapports feront l'objet d'envois distincts.

### **Visite de l'administrateur général de PCC**

Le nouvel administrateur général de Protection civile Canada, M. Ted Finn, et M. Bill Snarr nous ont rendu visite à nos bureaux le 25 août au matin. Malheureusement pour les membres du personnel du Québec, M. Finn a dû, à la demande du ministre de la Défense nationale, mettre fin à sa visite sur l'heure du midi et se rendre sur les lieux de la catastrophe écologique à Saint-Basile-le-Grand.

## Saint-Basile-le-Grand

Le 29 août 1988

### Rapport de situation – Lieu de la catastrophe écologique

#### No 1

Un des directeurs généraux adjoints de la Sûreté du Québec (SQ), M. Gilles Saint-Antoine assure maintenant la coordination des opérations. Le dimanche 28 août, le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, lui a confié la responsabilité complète des opérations qui relèvent du gouvernement du Québec.

M. Saint-Antoine a établi son quartier général près de l'Hôtel de ville de Saint-Basile-le-Grand et il a constitué un groupe d'agents de liaison (voir le tableau ci-joint) pour assurer un suivi constant des opérations. Le Directeur régional de PCC prend part aux réunions de ce comité pour assurer la coordination des activités avec celles des organismes fédéraux.

Un comité ministériel est aussi à l'oeuvre. Il est dirigé par M. Mario Bertrand, chef de Cabinet du Premier ministre Robert Bourassa et les personnes suivantes en sont membres: M. Clifford Lincoln, ministre de l'Environnement, M. Michel Pagé, ministre de l'Agriculture, M. Herbert Marx, ministre de la Sécurité publique (auparavant le Solliciteur général). Chacun de ces derniers reçoit l'aide d'un certain nombre de sous-ministres, de sous-ministres adjoints et de directeurs généraux. Le Directeur régional de PCC assure la coordination avec les organismes du gouvernement fédéral et il fait partie du comité en compagnie du Directeur général du Bureau de la protection civile du Québec, M. Germain Halley. Les maires des trois municipalités (Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville et Sainte-Julie) font aussi partie du comité.

Au niveau municipal, le Directeur général de Saint-Basile dirige un comité de coordination où les deux autres municipalités comptent des représentants; des représentants des ministères de l'Environnement et de l'Agriculture du Québec ainsi que du Bureau de la protection civile du Québec et des représentants d'Environnement Canada et de Protection civile du Canada font aussi partie du comité de coordination.

Depuis le matin du lundi 29 août 1988, il existe une table de concertation au niveau fédéral. Les organismes suivants y sont représentés: la Division de la santé des animaux et la Division de la protection des végétaux d'Agriculture Canada, Santé et Bien-être social Canada, le ministère de la Défense nationale, Communications Canada, Bell Canada, CN Rail, Emploi et Immigration Canada, Environnement Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Protection civile Canada. Le Directeur régional de PCC a invité le Bureau de la protection civile du Québec à y déléguer un observateur.

#### Situation actuelle:

Après l'incendie survenu le soir du mardi 23 août 1988, incendie qui a entraîné la formation de nuages de fumée toxique, les représentants des divers organismes qui prenaient part aux opérations ont pu assez facilement déterminer les limites précises de la zone à évacuer. Il a été jugé que dans la zone que le nuage avait traversée, soit environ 12 kilomètres, il pouvait exister des dangers, pour la santé des habitants; ceux-ci ont donc été évacués. On a demandé à environ 3 800 personnes de quitter les lieux; les personnes évacuées ont été relogées dans trois centres d'accueil d'urgence mis sur pied dans des écoles situées dans chacune des trois municipalités touchées. La majorité des évacués ont pu se réfugier chez des parents ou des amis. Du mardi 23 août jusqu'au dimanche 28 août, le ministère de l'Environnement du Québec a été le chef de file pour ce qui est de la coordination des interventions des organismes fédéraux et provinciaux venus en aide aux municipalités. Dès le début, les responsables se sont rendu compte de la gravité du problème. Ils ont immédiatement demandé l'aide d'Environnement Canada, d'Agriculture Canada, de la SQ et du Bureau de la protection civile du Québec.

Le feu a été éteint, aux premières heures de la journée du mercredi 24 août, grâce à l'utilisation de l'autopompe à mousse que possède la Base des Forces canadiennes à Saint-Hubert. Jeudi, les personnes qui se trouvaient sur les lieux ont remarqué que le feu couvait dans l'entrepôt, mais ils ne sont pas intervenus car ils espéraient qu'il s'éteindrait de lui-même. Le lendemain après-midi, lorsque la pluie a cessé et que le vent s'est de nouveau élevé, les pompiers ont demandé que l'on renvoie de nouveau l'autopompe à mousse sur les lieux de la catastrophe. Le travail d'extinction a été effectué au cours de la soirée et pendant la nuit. L'autopompe est rentrée à la base de St-Hubert le samedi (27 août) après qu'un entrepreneur eut procédé à des travaux de décontamination du véhicule sur les lieux mêmes.

Des employés d'Environnement Québec et d'Environnement Canada ont recueilli des échantillons de sol, d'eau et d'air de manière systématique dans la zone évacuée. D'autres échantillons ont aussi été prélevés à l'extérieur de la zone en question, de manière à ce qu'on puisse avoir une image pleine et entière de la situation à l'intérieur de la zone contaminée. Enfin, des échantillons ont été prélevés dans des endroits situés à 15, 20 et 30 km sous le vent par rapport au lieu de la catastrophe. Des employés d'Agriculture Québec, avec l'aide d'employés d'Agriculture Canada, ont prélevé, dans la région sinistrée, des échantillons de sol, de produits cultivés, de lait, d'oeufs ainsi que des échantillons sanguins des animaux. Le mercredi, un embargo sur la viande, le lait, la nourriture et les produits agricoles de la région a été décrété. Les activités ont cessé dans les deux abattoirs de la région. Les analyses d'échantillons en laboratoire constituent un processus hautement spécialisé, qui ne peut être réalisé que dans un petit nombre de laboratoires en Amérique du Nord. Il doit s'écouler au moins 72 heures avant qu'il ne soit possible de déterminer la présence de dioxines ou de furannes. Il faut compter trois jours supplémentaires pour déterminer avec précision les quantités présentes. Au cours des premiers jours qui ont suivi l'incendie, il y a eu malentendu entre Environnement Québec et Environnement Canada, ce qui a amené les responsables à indiquer à tort aux évacués qu'ils pourraient retourner chez eux le dimanche (le 28 août); en réalité les responsables ne pourront avoir une idée claire de la situation que le 1<sup>er</sup> septembre, soit la date à laquelle les résultats des analyses effectuées en laboratoire leur parviendront.

### **Évacuation d'autres personnes**

Dans l'après-midi du dimanche 28 août 1988, on a constaté que, dans un parc de maisons mobiles contigu à la zone évacuée, il y avait eu contamination par les BPC. Les membres de 174 familles ont donc été évacués; ils se sont rendus dans les centres d'accueil d'urgence où ils se sont inscrits, puis se sont logés chez des amis ou dans des hôtels. Des groupes de bénévoles (des municipalités) et le BPCQ s'occupent du bon fonctionnement du système mis sur pied pour le paiement des frais de logement, d'hébergement à l'hôtel, de repas et de certaines dépenses des évacués.

Le vendredi 26 août 1988, on a entrepris de faire subir un examen médical à chacun des pompiers, des policiers, des travailleurs des services publics, et des employés du gouvernement qui ont pris part aux opérations, ainsi qu'à chacune des personnes qui ont été évacuées. Le dimanche soir, 3 200 personnes avaient été examinées par du personnel médical. Des dossiers ont été ouverts, et les personnes touchées seront examinées sur une longue période. Grâce à l'utilisation de l'informatique, il sera possible d'établir un lien entre ces données et les antécédents médicaux connus et de conserver un profil médical complet tout au long de la durée du programme.

Un policier a été traité parce qu'il présentait de graves symptômes d'intoxication par suite de l'inhalation de fumée. Une personne a dû être hospitalisée après l'examen médical, mais il a été établi qu'elle souffrait d'une maladie qui n'avait rien à voir avec la catastrophe. Les résultats des examens destinés à déterminer s'il y a eu réaction aux BPC ou aux dioxines ne seront connus que dans une ou deux semaines.

## **Problèmes non résolus**

### **Logistique**

Bien que quatre remorques aient été installées dans la cour d'école contiguë au terrain qu'occupe l'Hôtel de ville, l'espace de travail demeure encore encombré. Communications Canada a fourni des téléphones ordinaires ainsi que des téléphones cellulaires; ces téléphones devraient, malgré leur nombre limité, suffire à répondre aux besoins.

### **Information du public**

Tant que le système de diffusion de l'information n'aura pas été bien structuré, il faut s'attendre à ce qu'il y ait, pendant quelques jours, des plaintes concernant le manque d'information. Les plaintes à ce sujet sont, pour la plupart, formulées par des gens qui ne font pas partie du groupe des évacués. En ce qui concerne les relations avec les médias, il faut signaler que le coordonnateur, de la SQ, a établi, à l'intention de ces derniers, une source unique pour la diffusion des informations relatives à la catastrophe. Cette mesure devrait permettre de répondre aux besoins. Il reste toutefois à convaincre les représentants des médias d'utiliser la source de diffusion des informations créée pour eux.

### **Services sociaux**

Sauf quelques exceptions, il a été possible de répondre de manière satisfaisante aux besoins en matière de logement, de nourriture et de services spécialisés. À titre d'exemple, mentionnons qu'on avait mis à la disposition des évacués 175 chambres dans un hôtel et qu'ils n'en ont utilisé que 80 cette nuit-là.

### **Aide financière:**

À partir du mardi 30 août, à 12 heures, le gouvernement du Québec fournira une aide financière en matière de logement et de repas, qui ne touchera que:

L'hébergement dans une chambre d'hôtel, selon le tarif gouvernemental en vigueur.

L'hébergement chez des parents: 10 \$ par personne, par jour.

Les repas: 30 \$ par personne par jour.

On a aussi mis en place un système de contrôle pour s'assurer que seuls les évacués reçoivent l'aide en question.

Les autorités municipales ont loué un petit nombre de roulottes qui servent à répondre à des besoins particuliers, c'est-à-dire loger des personnes handicapées, et des familles nombreuses.

Une carte de la région et une vue aérienne de l'entrepôt incendié sont jointes au présent rapport.

Observations concernant la table de concertation créée par le gouvernement fédéral

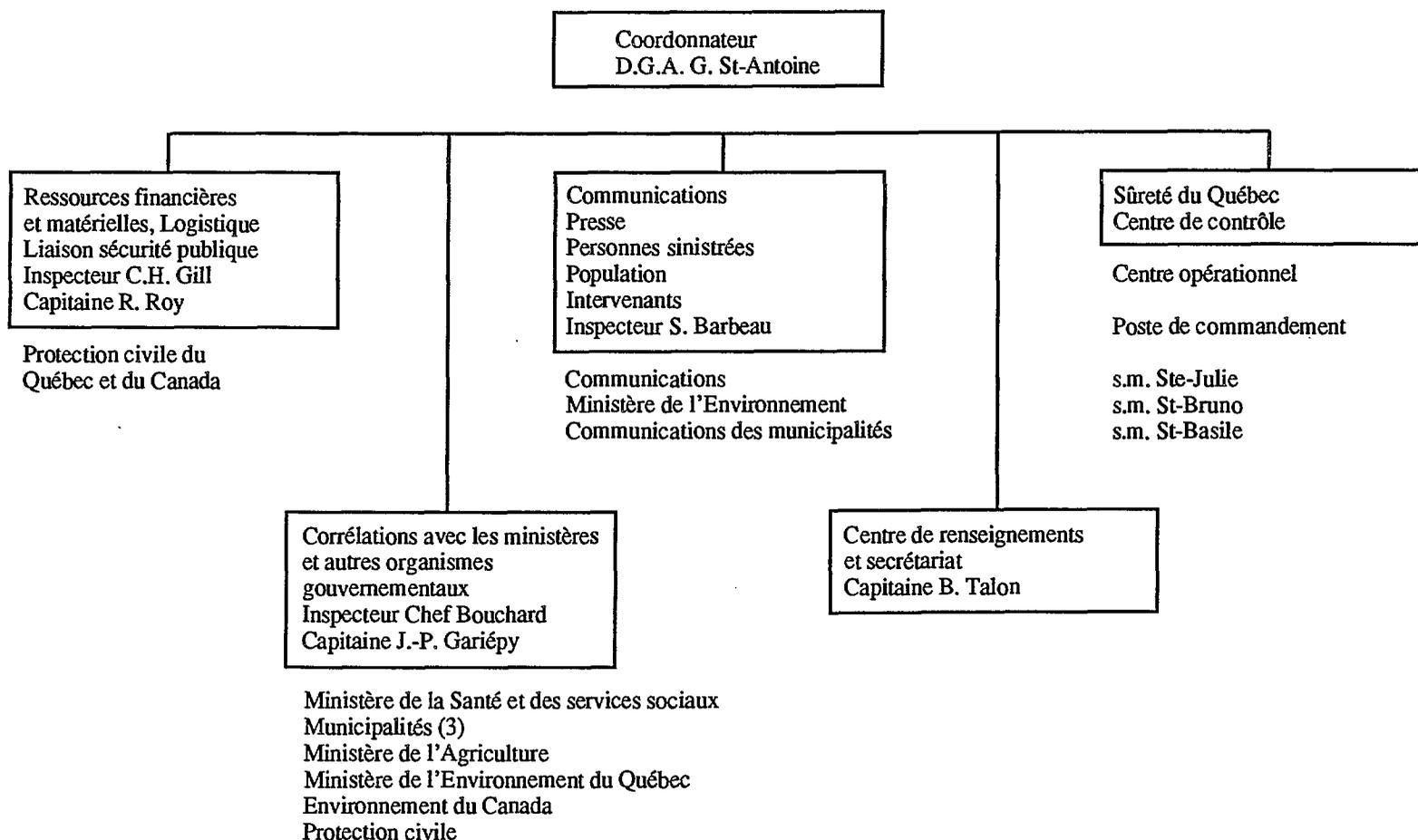
### **Décisions:**

- Tous les représentants des ministères fédéraux présents conviennent qu'il faut encourager les contacts directs entre les organismes fédéraux et provinciaux.
- Un rapport sur les mesures prises devra être présenté aux réunions.

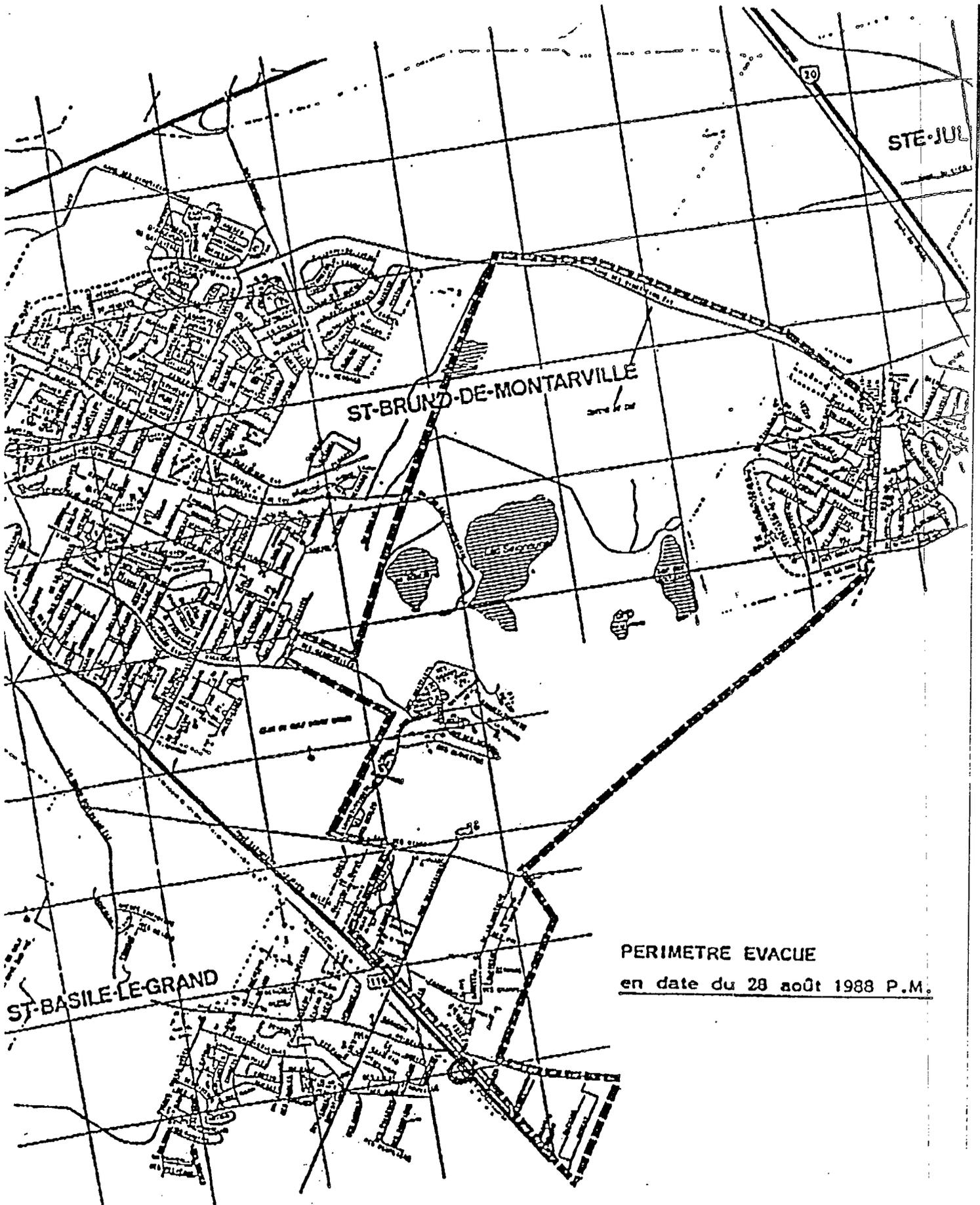
- Le Directeur régional de PCC doit se tenir à la disposition de tous les intervenants pour pouvoir leur venir en aide si des problèmes de coordination surgissent.
- Les réunions se tiendront les lundi, mercredi et vendredi à 10 h 30, à la BFC Montréal (Saint-Hubert), dans la salle de conférences du bâtiment n° 7.
- Tous les participants conviennent d'assister à toutes les réunions.
- Il y aura rédaction de rapports séparés sur les opérations pour répondre aux besoins des divers organismes.
- Des copies des rapports finals sur les interventions seront transmises à PCC qui veillera à la préparation et à la diffusion de rapports conjoints.
- Les rapports de situation des organismes provinciaux et les rapports sur les opérations seront recueillis par PCC et mis à la disposition des organismes fédéraux.
- Les communiqués de presse qui émaneront des organismes fédéraux et qui auront trait aux responsabilités de ces organismes vis-à-vis des citoyens seront remis à PCC qui les fera parvenir au centre d'information de la SQ, à des fins de référence.

André Tremblay  
Le Directeur régional  
Protection civile Canada

**Comité de coordination – Sûreté du Québec  
OPÉRATIONS SUR LE SITE – Saint-Basile-le-Grand**







PERIMETRE EVACUE  
en date du 28 août 1988 P.M.

Saint-Basile-le-Grand  
Le 31 août 1988

## **Rapport de situation – Lieu de la catastrophe écologique**

**No 2**

### **Bien-être des citoyens**

Les maires des trois municipalités (Saint-Basile, Saint-Bruno et Sainte-Julie) sont encore très inquiets en ce qui concerne le bien-être des citoyens. Certaines plaintes ont été formulées à propos de l'absence d'information précise. Les gens désirent savoir quand ils pourront rentrer chez eux; ils veulent aussi savoir jusqu'à quel point la situation est grave. Il n'y aura pas de réponse précise à ces questions avant le jeudi 1<sup>er</sup> septembre ou le vendredi 2 septembre.

Comme les évacués attendent toujours des réponses à leurs questions, ils en viennent à se dire non satisfaits des conditions d'hébergement dans les hôtels, à se plaindre des problèmes que leur causent les horaires de transport et, jusqu'à aujourd'hui (31 août), à déplorer l'absence d'aide financière. À ce sujet, il faut souligner que la distribution des chèques a commencé le 30 août en après-midi; cependant, il est impossible de remettre plus de 150 chèques à 1<sup>h</sup> dans chacun des trois lieux de distribution. Les bureaux sont ouverts de 15 à 22 h.

### **Les médias**

Les représentants des médias sont toujours à l'affût du sensationnel. Le Directeur régional de PCC a suggéré qu'on organise, à l'intention d'un groupe de journalistes délégués par les médias, une visite des lieux en autobus. Les journalistes munis de vêtements de protection pourraient être accompagnés par des experts et ils pourraient obtenir des réponses à leurs questions. La SQ étudiera la suggestion. Par contre, j'ai remarqué que les journalistes du réseau CTV ont commencé à accepter l'idée que les BPC, ainsi que la plupart des dioxines et des furannes, ne présentent pas de danger pour la santé des humains. Ils sont à l'origine de la controverse au sujet du danger que présentent ces substances. Ils continuent d'interroger les évacués et d'utiliser les deux points de vue tout à fait opposés pour remplir leur grille horaire. Les autres réseaux semblent avoir suivi la tendance exploitée dans le bulletin de nouvelles télévisé dans la soirée du 30 août. Les journaux devraient sous peu commencer à parler de façon approfondie des deux aspects de cette question controversée. Voilà qui fera vendre de la copie; j'estime toutefois que le public n'en retirera pas grand chose.

### **Prélèvement et analyse des échantillons**

Le programme de prélèvement d'échantillons entrepris par des employés des ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de Santé et Bien-être social est toujours en cours.

À la fin de ce programme, les responsables auront recueilli environ 500 échantillons qu'ils auront prélevés à diverses sources (sol, eau, flore, faune et autres). Les échantillons de sang humain dépassent déjà les 4 000. L'analyse en laboratoire de ces échantillons, ainsi que leur analyse relative, pourrait demander des semaines et même des mois.

Si l'on se fie aux premiers résultats, la contamination est très faible à l'extérieur de la zone immédiate qui entoure l'entrepôt. Voilà qui confirme les dires des employés du ministère de l'Environnement au sujet de la petite quantité de BPC qui a brûlé lors de l'incendie. Il est de plus en plus certain que les seules substances qui ont brûlé lors de l'incendie sont les suivantes:

- des barils contenant des solvants utilisés pour le nettoyage des transformateurs, une fois que ceux-ci avaient été vidés de leur contenu de BPC et d'huile;
- des barils contenant des vêtements contaminés, des chiffons et d'autres articles utilisés pour assurer la protection des travailleurs;
- des barils remplis de terre imbibée d'huile ou de solvants contaminés;

Jusqu'à présent, aucun baril contenant des BPC n'a été découvert non fermé. Étant donné que l'inspection est toujours en cours, il se peut que l'on découvre quelques barils qui fuient, mais leur nombre devrait être très faible.

### **Laboratoires mobiles d'analyse et d'échantillonnage de l'air**

Les laboratoires en question, appelés TAGA, ont été envoyés sur les lieux après présentation d'une demande à cet effet. Le TAGA 3000 fourni par le ministère de l'Environnement de l'Ontario est utilisé depuis samedi; on s'en sert pour prendre des échantillons d'air dans des maisons, des écoles et d'autres immeubles et pour effectuer l'analyse de ces échantillons. Le laboratoire mobile TAGA 3000 permet de réaliser, en moyenne, six analyses par jour. Un deuxième laboratoire mobile, un TAGA 6000, arrivera de New York le jeudi 1<sup>er</sup> septembre. Revenu Canada et Emploi et Immigration Canada ont pris des dispositions pour qu'aujourd'hui, le TAGA 6000 soit dédouané et que les autorisations nécessaires soient délivrées aux techniciens au poste frontalier de Lacolle. Grâce à l'utilisation des deux laboratoires mobiles, il sera possible de terminer le programme d'analyse d'échantillons d'air dans une semaine. Aucune concentration de contaminants n'a été détectée dans les habitations, à l'exception de celles dans lesquelles se trouvaient des transformateurs de type ancien pour fluorescents; même dans ces cas, les lectures ont indiqué la présence de concentrations bien en deçà des normes canadiennes.

### **Comités**

À l'heure actuelle, des réunions ont lieu à tous les niveaux à intervalles réguliers:

- Comité municipal de coordination (2 réunions par jour)
- Comité des opérations provinciales (1 réunion par jour)
- Comité ministériel provincial (2 réunions par semaine)
- Table de concertation fédérale (3 réunions par semaine)

À tous les niveaux, les échanges semblent encore être assez amicaux, mais il est à noter que chacun ne veut s'immiscer dans le secteur d'activité des autres. Entre les divers organismes sur place, les informations relatives à la gestion, à la coordination et aux opérations circulent assez bien. Dans la plupart des cas, l'information est transmise automatiquement; dans d'autres cas, il suffit de la demander pour l'obtenir.

Je m'assure que les informations, la plupart sous forme verbale, sont transmises des organismes du gouvernement fédéral, aux autres organismes participants, au moment des réunions des autres niveaux, pour que tous sachent ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons.

### **Coordination**

Le BPCQ et PCC occupent la même pièce à l'intérieur de l'Hôtel de ville; nous sommes donc en contact permanent et nous nous aidons les uns les autres.

Ce matin, j'ai rencontré le député de la circonscription de Chambly, M. Richard Grisé. Celui-ci m'a fait savoir qu'il assurerait la liaison avec le bureau du Premier ministre. Je lui ai indiqué que je me

tenais à sa disposition pour lui faire des exposés sur la situation et je me suis assuré qu'il pourrait dorénavant prendre part aux réunions des divers comités. Nous nous verrons de nouveau demain pour comparer nos notes et nous assurer que nous faisons tout ce qui est nécessaire et que nous sommes bien au fait des dossiers propres à l'affaire. Ce matin, il a retransmis au comité de coordination mon message selon lequel les ressources matérielles et humaines du gouvernement fédéral seront mises à la disposition des autorités du Québec à la demande de celles-ci et qu'il se chargerait de superviser le travail effectué dans tous les secteurs qui relèvent du gouvernement fédéral. J'estime que le choix de M. Grisé est, sur le plan stratégique, un très bon choix.

La présence du gouvernement fédéral est, en général, très peu soulignée, mais lorsqu'elle l'est, l'accent est mis sur le professionnalisme et l'efficacité avec lesquels le soutien est fourni. Je n'ai entendu, jusqu'à présent, aucun commentaire défavorable au sujet du travail que nous accomplissons, si ce n'est que notre présence est très discrète. Je crois que les choses sont bien ainsi. Nous devrions laisser au gouvernement du Québec le soin d'être plus présent aux yeux du public dans les circonstances actuelles. Nous disposerons de suffisamment de documents au sujet des mesures que nous aurons prises pour pouvoir les utiliser plus tard s'il y a lieu.

#### **Aide reçue au cours des opérations**

Jusqu'à présent, Madame Rousseau et moi nous sommes chargés du travail qu'il y avait à faire sur place pendant que M. Robin assurait la permanence à Québec.

À partir de mardi (6 septembre), Madame Rousseau prendra une part plus active aux opérations sur les lieux de la catastrophe. Elle aura pour rôle de suivre de près les opérations menées par les organismes fédéraux dans le cadre des travaux de nettoyage de l'entrepôt et d'élimination de son contenu. Elle m'aidera aussi lorsque sera venu le moment de la rédaction d'un rapport sur la catastrophe destiné au gouvernement fédéral.

La semaine prochaine, je pourrai profiter de l'aide de M. Jean Riverin, coordonnateur régional des mesures d'urgence à Emploi et Immigration Canada, afin d'assurer la coordination d'une part, entre les organismes fédéraux et ceux du Québec, et d'autre part, entre les organismes fédéraux et les municipalités. Je devrais donc disposer d'un peu de temps pour faire la partie fédérale de la planification conjointe pour COSMOS 1900. Je souhaite ne pas avoir à présenter un troisième rapport de situation.

Je peux me permettre de dire qu'en général, la situation est somme toute maîtrisée.

Le Directeur régional  
André Tremblay

Saint-Basile-le-Grand  
Le 31 août 1988  
(23 h)

## Rapport de situation – Lieu de la catastrophe écologique

### No 3

Les évacués semblent soulagés depuis que le BPCQ a pris à sa charge certains frais. (Nota: Quelques personnes dont la propriété avait subi des dommages lors de l'inondation à Montréal ont téléphoné pour se plaindre de ne pas avoir fait l'objet des mêmes attentions: hébergement à l'hôtel aux frais du gouvernement, frais de repas, transport fourni, etc.).

À l'heure actuelle, les réunions du comité de coordination portent sur des questions relativement mineures, à part une. Il s'agit du problème que présente le nettoyage du lieu de l'incendie, problème qui a été soulevé au cours de la réunion de ce soir. Aucune solution facilement applicable n'a encore été trouvée pour résoudre ce problème. Les discussions reprendront demain.

Le comité ministériel ne s'est pas encore penché sur cette question. Les membres de ce comité s'efforcent de déterminer la date à laquelle les évacués pourront rentrer chez eux. Les résultats de l'analyse des échantillons ne sont pas complets et ils ne permettent pas d'en arriver à une description précise de la santé des personnes touchées, qui nous amènerait à redéfinir les limites de la zone évacuée. Il se pourrait que, d'ici à la fin de semaine, souhaitons-le, suffisamment de résultats soient connus pour qu'il soit possible de prendre une décision au sujet du retour de certains des évacués chez eux. La majorité des experts se sont montrés plus pessimistes. Ils ont estimé que les évacués ne rentreraient chez eux que dans le courant de la semaine prochaine.

Les participants à la réunion de la table de concertation fédérale, qui a eu lieu ce matin, ont procédé avec toute l'efficacité propre au gouvernement fédéral. M. Gérard Grisé, député de Chambly, lequel relève du Premier ministre en ce qui a trait à l'aide que fournit le gouvernement fédéral à la province de Québec, assistait à la réunion. Il s'est dit satisfait de la façon dont nous nous occupons des opérations. Il est aussi d'avis qu'il ne faut pas, pour le moment, chercher à détourner une partie de l'attention qui est consacrée aux opérations menées par des organismes du gouvernement du Québec, vers celles menées par des organismes du gouvernement fédéral. Nous continuerons de prendre des notes et de faire des comptes rendus jusqu'à ce que M. Grisé décide de tenir une conférence de presse. Tous les participants ont approuvé cette stratégie. Nous avons aussi convenu de faire de M. Grisé le porte-parole officiel du gouvernement fédéral. Les questions qui relèvent des ministères continueront d'être traitées de la manière habituelle. Les représentants des médias ont cherché à obtenir de nouvelles informations. Par bonheur, ils ne m'ont pas encore approché. Je sais bien qu'un jour, je devrai répondre à leurs questions, mais d'ici là je profiterai de ma bonne fortune.

La prochaine réunion du comité ministériel doit avoir lieu demain, jeudi, à midi.

Le Directeur régional,  
André Tremblay

Saint-Basile-le-Grand  
Le 1<sup>er</sup> septembre 1988  
(10 h 30)

**Rapport de situation – Lieu de la catastrophe écologique**

**No 4**

**Mesures de sécurité:**

La mise en place de mesures de sécurité sur les lieux de la catastrophe devrait commencer bientôt. Des ingénieurs d'Environnement Québec et d'Environnement Canada ainsi que les responsables des travaux de nettoyage se rencontrent à ce sujet en vue de déterminer la meilleure méthode à employer pour mettre en place une structure au-dessus de l'entrepôt et empêcher ainsi que le vent ne transporte des particules au loin. En effet, si les vents se mettaient à souffler du nord-est à plus de 30 km/h, il est à craindre qu'il faudrait faire évacuer toute la population de Saint-Basile.

Les poussières qui se sont déposées sur la voie ferrée du CN et aux alentours de l'entrepôt seront stabilisées au moyen de chlorure de calcium, ce qui devrait avoir pour effet de capter assez d'humidité pour retenir les poussières au sol.

**Services fédéraux:**

Emploi et Immigration Canada a établi un Centre d'emploi à l'École De la Chanterelle, à proximité des autres services offerts à la population. Ce centre de services unique s'avère, à l'usage, une bonne idée. Il serait souhaitable d'offrir d'autres services fédéraux comme la distribution des chèques d'allocations familiales et de pension de vieillesse.

Le Directeur régional,  
André Tremblay

Saint-Basile-le-Grand  
Le 2 septembre 1988  
(16 h)

## Rapport de situation – Lieu de la catastrophe écologique

No 5

### Évacués

Je me suis informé aujourd'hui auprès des responsables des trois municipalités touchées au sujet du nombre exact de personnes qui ont été évacuées. Voici les chiffres qui m'ont été confirmés:

	Nombre de personnes évacuées	Nombre de foyers évacués
Saint-Basile-le-Grand	2 350	825
Saint-Bruno	470	176
Sainte-Julie	<u>2 154</u>	<u>730</u>
<b>Total</b>	<b>4 974</b>	<b>1 731</b>

À titre d'information, j'ai joint au présent rapport la liste des rues où demeurent les évacués et indiqué le nombre de foyers évacués.

Les évacués demeurent chez des amis, des parents ou à l'hôtel (le BPCQ a pris les dispositions nécessaires en ce qui concerne l'hébergement à l'hôtel). À partir d'aujourd'hui, les membres de 50 familles seront logés dans des installations situées à la BFC Saint-Jean. Les membres de trente autres familles sont logés dans des roulottes à Saint-Basile-le-Grand. Les employés de certains hôtels de Montréal avaient auparavant indiqué qu'ils auraient besoin des chambres mises à la disposition des évacués pour accueillir des participants au marathon qui aura lieu en fin de semaine. Un responsable du Cabinet de M. Bourassa a toutefois convaincu les responsables de l'Association des directeurs d'hôtel de continuer d'héberger les évacués et de prendre des dispositions pour loger ailleurs les visiteurs attendus en fin de semaine.

### Santé

Jeudi en soirée, la clinique spéciale qui avait été créée, à l'hôpital Charles-Lemoyne, pour le traitement des personnes qui auraient pu être contaminées, a été fermée. Les deux CLSC locaux compteront chacun sur les services d'une équipe pour prendre la relève. L'examen des dossiers médicaux est en cours, et l'analyse des échantillons sanguins devrait débiter la semaine prochaine. Les échantillons de lait maternel ont été analysés en priorité, et jusqu'à maintenant, 17 échantillons sur les 24 à analyser ne renfermaient rien d'inquiétant. Les mères ont donc pu recommencer à allaiter.

Les responsables des CLSC ont aussi proposé la création d'un programme d'aide psychologique et sociale (copie ci-jointe à titre d'information). Au cours des dix-huit mois de son existence, le programme servira à offrir une aide aux personnes touchées par la catastrophe afin de leur permettre de retrouver progressivement une certaine stabilité sur le plan psychologique.

## **Lieux de la catastrophe**

Des mesures de sécurité seront prises au cours de la fin de semaine en ce qui concerne les lieux de l'incendie. Une clôture en grillage servira à entourer une zone de 600 pieds de côté. On construira, autour de l'entrepôt, un échafaudage qui sera recouvert d'une toile imperméable tendue au-dessus du bâtiment et de l'échafaudage. Le sol dans l'enceinte sera décontaminé ou enlevé, et les poussières restantes seront constamment retenues au sol à l'aide de chlorure de calcium et par l'humidité. D'ici à mercredi, nous devrions connaître le nom de l'entrepreneur chargé du nettoyage des lieux et de l'élimination de ce qui est contaminé, ainsi que les coûts qui s'y rattachent.

## **Aide aux évacués**

Le centre de services unique fonctionne à merveille. Il permet de réunir, à proximité les uns des autres, divers services aux évacués: services de renseignements, d'inscription, de logement, de transport et d'aide financière, Croix-Rouge, services spécialisés, services de distribution des chèques de prestations d'assurance-chômage et des chèques d'allocations familiales et des chèques de pension de vieillesse, services gouvernementaux et services d'aide des groupes locaux de bénévoles. Si on ajoute le local où le café est servi gratuitement, environ 1 500 personnes se rendent au centre de services tous les jours.

## **Commerces**

Les employés des commerces situés dans la zone évacuée ont fait l'objet d'un traitement spécial de la part d'Emploi et Immigration Canada. Un système manuel pour le traitement des demandes et le versement des prestations aux chômeurs a été mis en place. Les premiers chèques devraient être émis le jeudi 8 septembre. Les propriétaires de petits commerces sont moins favorisés que les employés, car il n'y a pas de programme d'aide qui compense les pertes subies par leur entreprise.

## **Relations fédérales-provinciales**

Nous avons certains ennuis en ce qui concerne l'échange de données et d'informations avec les organismes provinciaux. Les organismes fédéraux transmettent toutes les informations dont ils disposent à leurs équivalents provinciaux, mais ne reçoivent rien en retour (la même chose se produit relativement à l'échange d'informations entre les municipalités et les organismes provinciaux). La raison de cette absence de communication est qu'il y a eu, au sein des ministères provinciaux, diffusion de directives internes dans lesquelles il est précisé que toute information doit être transmise aux bureaux des ministres et du Premier ministre pour que ces derniers déterminent ce qu'il convient de diffuser. Les intéressés en ont déduit qu'il leur était interdit de transmettre des informations à d'autres organismes que ceux du gouvernement provincial.

J'ai déjà soulevé ce problème et j'espère que mardi, pendant la réunion des membres du Comité ministériel, des précisions seront apportées au sujet de l'application des directives susmentionnées.

## **Prélèvement d'échantillons**

Les employés des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement poursuivent l'exécution des programmes de prélèvement d'échantillons. Le laboratoire mobile (TAGA) continuera de prélever des échantillons d'air au moins jusqu'au début de la semaine prochaine. Un autre laboratoire mobile (TAGA 6000), prêté par la New York State Environment Protection Agency, sera employé à partir de mardi matin après que ses appareils auront été calibrés dans la soirée de lundi. Revenu Canada et Emploi et Immigration Canada ont pris les dispositions nécessaires relativement au dédouanement du laboratoire mobile à la frontière.

### **Activité pendant la fin de semaine**

Comme je participe à l'organisation de la visite à Montréal d'un comité de l'OTAN sur l'agriculture et que je compte me reposer un peu pendant la fin de semaine, M. Jean Riverin, coordonnateur régional des mesures d'urgence à EIC, qui demeure à Saint-Bruno, à proximité du lieu de la catastrophe, me remplacera jusqu'à ce que je revienne lundi soir.

### **Prochain rapport**

Je devrais présenter mon prochain rapport dans la soirée de mardi.

Le Directeur régional,  
André Tremblay

**Rapport hebdomadaire**  
Région de Québec  
Le 2 septembre 1988

### **Catastrophe écologique de Saint-Basile-le-Grand**

À l'heure actuelle, les évacués n'ont toujours pas regagné leur lieu de résidence, car les résultats des analyses ne sont pas connus. Il est possible que ces résultats soient connus la semaine prochaine. Des laboratoires mobiles, utilisés pour le prélèvement et l'analyse d'échantillons d'air ont été mis à la disposition des intervenants. Un laboratoire mobile, celui de l'Ontario, est déjà sur place, tandis qu'on attend l'arrivée d'un TAGA en provenance de New York. Au cours des derniers jours, 4 400 personnes ont subi un examen médical. Sauf en ce qui concerne les pompiers et les policiers qui travaillent près du lieu où l'incendie a eu lieu et chez lesquels un niveau de contamination plus élevé a été détecté, aucun état anormal n'a été constaté. Pour chaque personne examinée, un dossier médical a été établi, et d'autres examens médicaux auront lieu à des intervalles définis.

La SQ a l'entière responsabilité des opérations menées par les organismes provinciaux depuis le 28 août.

Le 30 août, le BPCQ a commencé à verser une aide financière aux évacués en matière de logement et de repas.

Divers comités spéciaux ont été créés au centre des opérations: comité municipal de coordination, comité des opérations provinciales, comité ministériel provincial, table de concertation fédérale. La table de concertation fédérale est formée des organismes suivants: la Division de la santé des animaux et la Division des Plantes d'Agriculture Canada, Santé et Bien être social Canada, Défense Nationale, Communications Canada, Bell Canada, CN Rail, EIC, EC, SCHL et PCC.

Le directeur régional de PCC est à Saint-Basile où il participe à des réunions, assure la liaison avec les organismes provinciaux et s'occupe de coordonner les relations entre les divers ministères fédéraux sur place.

M. Richard Grisé, député de Chambly et secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et Président du Conseil privé, est chargé d'assurer la liaison avec le bureau du Premier-ministre en ce qui concerne la catastrophe de Saint-Basile-le-Grand.

André Tremblay  
Directeur régional

Saint-Basile-le-Grand  
Le 6 septembre 1988  
(18 h)

## **Rapport de situation – Lieu de la catastrophe écologique**

### **No 6**

#### **Évacués**

Le nombre d'évacués reste le même. Les logements situés à la BFC Saint-Jean que le MDN a mis à la disposition des évacués n'ont pas été utilisés pendant la dernière fin de semaine. Tous les hôtels ont continué d'héberger des évacués; les visiteurs attendus pour la fin de semaine ont été relogés ailleurs.

#### **Santé**

Depuis samedi matin, Saint-Basile dispose d'une clinique où sont offerts des services médicaux et des services d'aide psychologique. Cette clinique est située dans un petit centre commercial le long de la route 116. Le centre d'aide financière du BPCQ sera aussi situé au centre commercial ULTRA à partir de cette semaine.

#### **Lieux de la catastrophe**

La mise en place de la clôture de douze pieds de hauteur devrait être terminée demain. La mise en place de la structure et de la toile qui recouvrira le bâtiment cause certains problèmes à l'entrepreneur chargé des travaux. Habituellement, l'entrepreneur n'érige pas de structures ayant plus de 23 pieds de hauteur. Dans le cas présent, la structure à ériger doit avoir au moins 35 pieds. C'est la raison pour laquelle les poteaux ont dû être rallongés et renforcés et qu'il a fallu les fixer plus solidement aux bases. Le tout devrait nécessiter de 3 à 5 jours de travail.

#### **Retour des évacués chez eux**

Le programme concernant le retour des évacués dans leurs foyers a été élaboré au cours de la fin de semaine. Il doit être examiné par les organismes concernés cette semaine et mis en application, le cas échéant. Dès le début de la mise en oeuvre du programme, nous devrions disposer d'une copie de celui-ci pour nos dossiers.

#### **Prélèvements d'échantillons**

Le programme de prélèvement d'échantillons mené par le ministère de l'Environnement est presque terminé. Seul le laboratoire mobile TAGA 6000, de New York, est encore utilisé. Il devrait l'être jusqu'à vendredi inclusivement. Le but visé est de confirmer les résultats obtenus au moyen du laboratoire mobile TAGA 3000 et de prélever des échantillons à certains endroits afin de procéder à des analyses qui serviront à établir s'il y a présence de dioxines et de furannes.

#### **Communications**

Un certain nombre de lignes téléphoniques ont été progressivement retirées au cours de la fin de semaine. Une évaluation sommaire indique que les dépenses engagées pour l'installation des téléphones, l'utilisation de téléphones cellulaires et des lignes téléphoniques ainsi que pour les appels interurbains seraient de 20 000 à 25 000 \$. Nous (Communications Canada et PCC) partagerons ces frais avec la municipalité et la province.

## Travail des corps policiers

Les agents de la SQ et les membres des corps policiers municipaux ont pu établir qu'à venir jusqu'à lundi soir, il y avait eu 11 infractions.

- À Saint-Basile 1 introduction par effraction
- À Saint-Bruno Aucune infraction
- À Sainte-Julie 9 introductions par effraction ainsi qu'un cas de vandalisme

Selon, la SQ, il s'agit d'un nombre d'infractions conforme à la moyenne annuelle pour le secteur, sauf à Sainte-Julie; en effet, dans cette municipalité où, avant le 30 août, il n'y avait pas de surveillance policière, il y a eu 8 introductions par effraction. Depuis cette date toutefois, tout est revenu à la normale.

## Aide financière

Le décret du Conseil relatif à l'aide financière que versera le gouvernement du Québec aux citoyens et aux municipalités touchés est en cours de rédaction. Je me suis assuré que les termes de nos ententes avaient été bien compris et qu'il en serait tenu compte dans le décret du Conseil. Cette façon d'agir permettra certainement d'éviter des problèmes plus tard.

## Coût des opérations

Lundi et mardi, la SQ et le BPCQ ont fait une évaluation du coût des opérations. Il semble que le coût global des opérations est d'environ un million de dollars par jour. Ce montant ne devrait pas changer d'ici à ce que les évacués soient tous rentrés chez eux. Il faudra ensuite ajouter à ce total les frais du nettoyage. Il se peut que certaines dépenses engagées par des organismes fédéraux soient englobées dans ce montant. Les participants aux opérations sont priés de tenir une comptabilité détaillée de leurs frais, ce qui permettra plus tard d'en faire un examen et une vérification appropriés.

## Coordination

Je n'ai constaté aucune amélioration en ce qui concerne l'échange d'informations. La réunion du comité ministériel a été remise à mercredi midi. À suivre.

André Tremblay  
Directeur régional

**Rapport hebdomadaire**  
Région du Québec  
Le 9 septembre 1988

### **Catastrophe écologique de Saint-Basile-le-Grand**

Les 4 974 évacués n'ont pas encore reçu l'autorisation de rentrer chez eux. Le ministre de l'Environnement divulguera ce soir les résultats des analyses au cours d'une conférence de presse. Les évacués espèrent apprendre à la même occasion quand ils pourront retourner chez eux.

En attendant, les évacués sont logés dans des hôtels, des roulotte ou bien ils demeurent chez des parents ou des amis. Ils reçoivent une aide financière pour leur logement et leurs repas. Divers centres des opérations ont été établis dans le même secteur et semblent bien fonctionner. Les évacués n'ont à se rendre qu'à un seul centre de services pour obtenir ce dont ils ont besoin: services de renseignements, d'inscription, de logement, de transport et d'aide financière, Croix-Rouge, services spécialisés (consultation), services de distribution des chèques de prestations d'assurance-chômage, de chèques d'allocations familiales, et de chèques de pensions de vieillesse, conseils juridiques, services gouvernementaux et services d'aide des groupes locaux de bénévoles.

L'entrepôt où se trouvent les BPC a été entouré d'une clôture pour des raisons de sécurité. Le gouvernement attend des soumissions de la part d'entrepreneurs spécialisés relativement au nettoyage et à la décontamination de la zone en question.

Les rapports de situation de PCC – Région du Québec seront inclus dans le prochain dossier de circulation.

Louise Rousseau

**Rapport hebdomadaire**  
Région du Québec  
Le 16 septembre 1988

### **Catastrophe écologique de Saint-Basile-le-Grand**

Par suite des recommandations qu'ont faites les experts consultés, les autorités provinciales ont permis aux évacués de rentrer chez eux à compter du samedi 10 septembre à 8 h.

Les travaux de nettoyage de l'extérieur des maisons ont immédiatement commencé. Samedi matin, il y a eu ramassage spécial de la nourriture gâtée et des produits du jardin. Des policiers en patrouille étaient prêts à prendre connaissance des plaintes. Au cours de la fin de semaine, 92 p. 100 des évacués ont regagné leur foyer. Il y a eu seulement deux plaintes de formulées, toutes deux à propos de points mineurs: traces de brûlure sur le gazon et bris d'un vase à fleurs. Dix entrepreneurs, responsables chacun d'un territoire donné, effectuent les travaux. D'ici à dimanche 18 septembre, toutes les maisons devraient avoir été nettoyées. Environnement Québec supervise l'exécution des travaux.

Au cours de la fin de semaine, la mise en place de la toile a pris du retard; les travaux ont pris fin le mercredi 14 septembre. Le MDN a de nouveau dû envoyer sur place une autopompe à mousse étant donné que les travailleurs craignaient qu'une flambée soudaine ne se produise. De fait, un petit feu a été éteint dans la journée du samedi. La toile n'est pas ignifugée, et il se faisait beaucoup de travaux de soudure. Pendant qu'ils travaillaient à déplacer des barils à l'intérieur de l'entrepôt, des employés du ministère de l'Environnement ont découvert à un autre endroit où le feu couvait. Heureusement, il n'y a pas eu d'incendie important.

Les organismes provinciaux ont mis sur pied un centre de services destiné à offrir à la population une aide sur les plans médical, psycho-social et financier. Le centre de services se trouve dans un petit centre commercial de Saint-Basile; il demeurera ouvert tant et aussi longtemps qu'il le faudra. Le BPCQ est à préparer le texte d'un décret du Conseil au sujet de l'aide financière à fournir aux trois municipalités touchées; une demande relative à la participation fédérale devrait être transmise avant la fin du mois. Les responsables et les politiciens provinciaux ont réagi vivement d'abord à la déclaration de MM. Mulroney et B. Bouchard selon laquelle le gouvernement fédéral fournirait une aide à raison d'un dollar pour chaque dollar versé par le gouvernement du Québec, et ensuite, lorsque j'ai expliqué les conditions qui régissent nos ententes. Le ministre responsable du BPCQ, M. Rocheleau a indiqué qu'il tiendrait compte de toutes ces déclarations au moment de préparer la demande concernant l'aide que devrait fournir le gouvernement fédéral.

La dernière réunion des participants à la table de concertation fédérale a eu lieu dans la matinée de mardi. Toutes les personnes présentes ont convenu de faire parvenir à PCC un rapport dans lequel seraient précisées les activités de leur organisme respectif ainsi que les ressources humaines employées et les coûts engagés par celui-ci dans le cadre de sa participation aux opérations. Après avoir pris connaissance de ces rapports, je les réunirai dans un rapport conjoint qui devrait être prêt à être diffusé dans environ deux mois.

Vu que les lieux de la catastrophe sont recouverts d'une toile, il devrait être possible d'entreprendre sous peu les travaux de nettoyage. Le contenu de l'entrepôt ainsi que les objets contaminés devraient être stockés sur place dans des conteneurs et être éliminés plus tard. La structure mise en place au-dessus des lieux de la catastrophe sera décontaminée et démontée. Ces travaux devraient se poursuivre jusque vers la fin de l'automne.

André Tremblay  
Directeur régional

**Rapport hebdomadaire**  
Région du Québec  
Le 30 septembre 1988

**Catastrophe écologique de Saint-Basile-le-Grand**

Le gouvernement de la province de Québec a édicté un décret du Conseil concernant l'aide financière à apporter aux citoyens et aux municipalités touchées par la catastrophe de Saint-Basile-le-Grand. Une copie du décret en question sera jointe au dossier de circulation.

André Tremblay  
Directeur régional

**Rapport Hebdomadaire**  
Région du Québec  
Le 7 octobre 1988

### **Catastrophe écologique de Saint-Basile-le-Grand**

Les autorités provinciales ont promulgué le décret du Conseil 1444-88 qui prévoit le versement d'une aide financière aux citoyens, aux fermiers, aux entreprises et aux municipalités afin qu'ils puissent payer les dépenses engagées par suite de l'incendie de l'entrepôt où étaient stockés des BPC.

Le 27 septembre, le ministre du gouvernement du Québec responsable du dossier, M. Rocheleau a écrit au ministre de la Défense nationale pour lui demander quelle part des dépenses résultant de la catastrophe le gouvernement fédéral assumerait.

Les ministères fédéraux qui ont participé aux opérations à Saint-Basile-le-Grand ont été priés par le Directeur régional de Protection civile Canada de présenter un rapport sur leurs activités et un sommaire des dépenses qu'ils ont engagées. Ces rapports et sommaires serviront à la préparation d'un rapport global sur la participation des organismes fédéraux de la Région du Québec aux opérations menées par suite de la catastrophe écologique.

Louise Rousseau

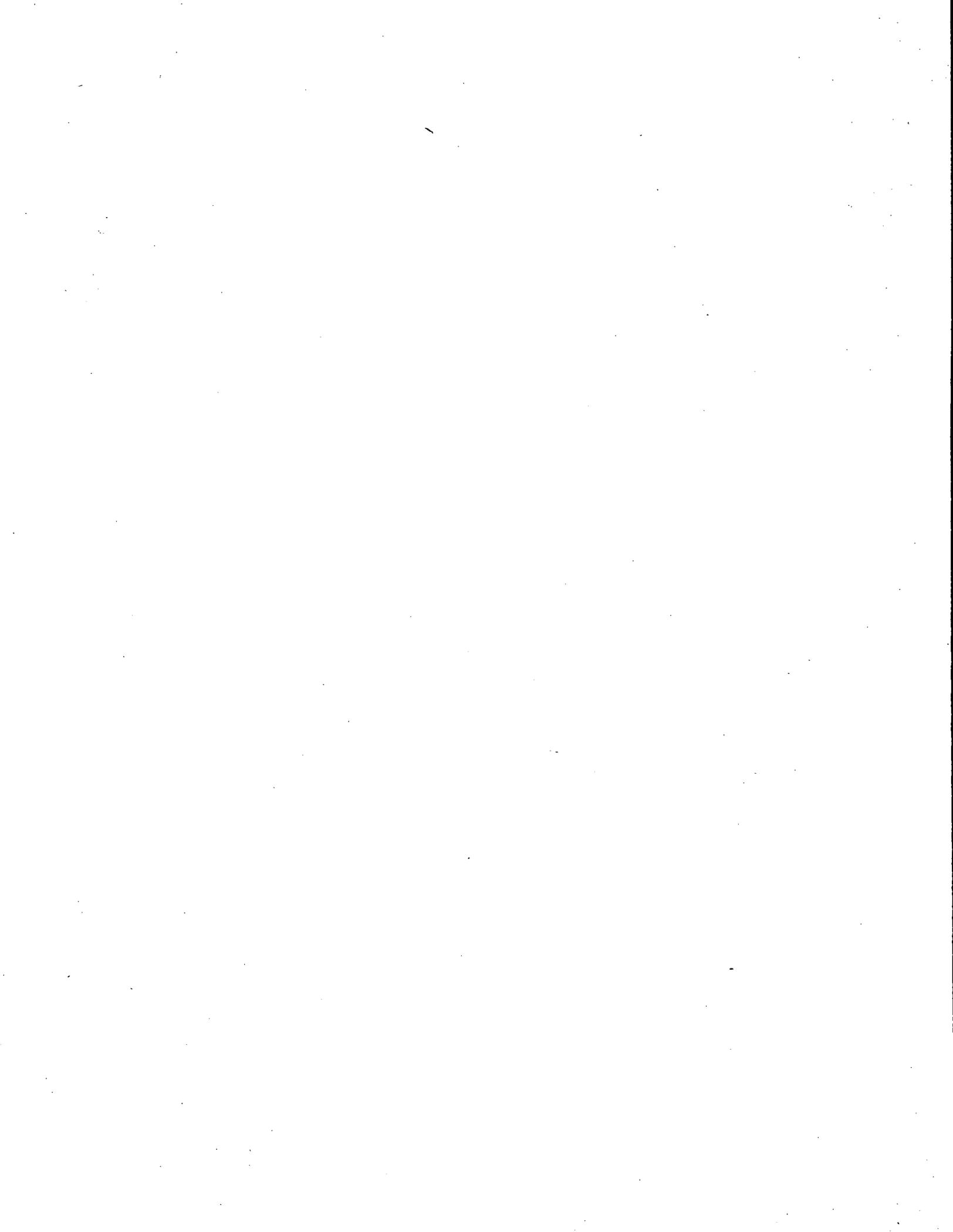
**Rapport hebdomadaire**  
Région du Québec  
Le 10 novembre 1988

### **Catastrophe écologique de Saint-Basile-le-Grand**

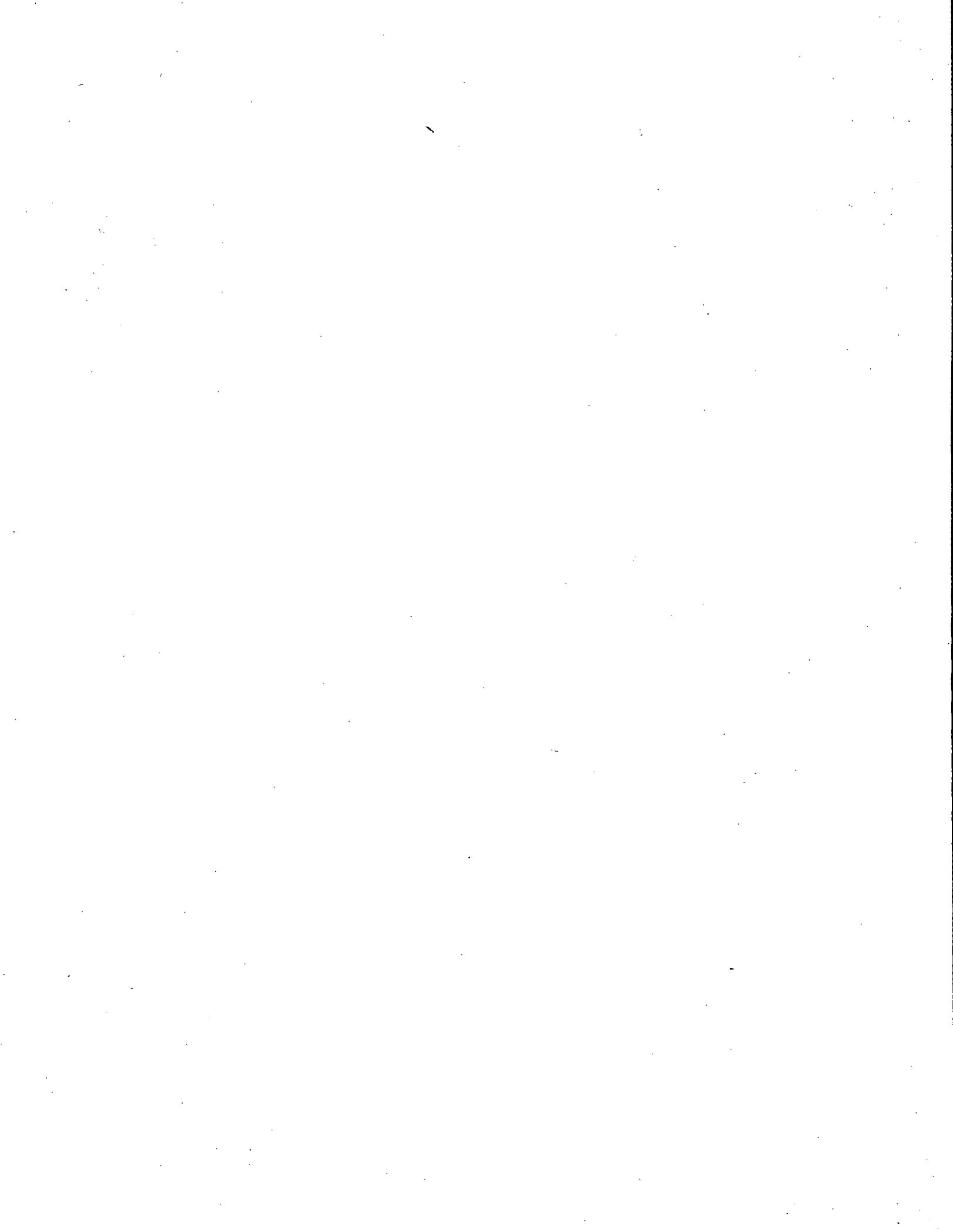
J'ai eu, mardi, la visite de Madame C. Boily de l'Université de Montréal. Pendant une demi-journée, je lui a donné un compte rendu de mes activités à Saint-Basile-le-Grand. Madame Boily fait partie d'une équipe mise sous contrat par le BPCQ pour mener une étude sur l'intervention des organismes gouvernementaux à la suite de la catastrophe et pour formuler des recommandations qui permettront d'apporter des améliorations au plan de mesures d'urgence de la province.

André Tremblay

**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS DES MINISTÈRES  
ET ORGANISMES FÉDÉRAUX  
QUI ONT PARTICIPÉ AU  
RÉTABLISSEMENT DE LA SITUATION**



**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS**  
**ENVIRONNEMENT CANADA**



## L'incendie de BPC de Saint-Basile-le-Grand Un cas de santé environnementale

Mme Claudette Journault, B.Sc.            Environnement Québec  
Mme Francine Laperrière, Ing., M.Sc.    Environnement Canada  
M. Raymond Perrier, M.Sc.                Environnement Québec

### Introduction

En 1881, on réussit, en laboratoire, pour la première fois, la synthèse des BPC. Un demi-siècle plus tard (1929), les BPC sont introduits dans le monde industriel où ils obtiennent un succès phénoménal grâce à leurs exceptionnelles qualités: stabilité chimique, résistants à la combustion, grande capacité d'échange de chaleur, superisolants électriques, etc. La grande vogue des BPC va durer quelque cinquante ans (1929-1977); cinquante ans de vie utile, paisible, discrète et en apparence inoffensive. Mais sur le plan environnemental: quel gâchis!

Non pas que les BPC soient la redoutable substance toxique que les journaux brandissent comme un épouvantail! Non! La tolérance de l'homme aux BPC est très élevée! Les BPC ont une toxicité aiguë relativement faible! Mais c'est une substance dangereuse parce que persistante dans l'environnement, peu dégradable, qui s'accumule dans les tissus gras des être vivants, des poissons, des mammifères, qui se transmet aux nourissons par le lait maternel et qui présente des risques de causer des mutations génétiques, des malformations congénitales, des problèmes de croissance.

Face à ces dangers que la science n'a pas encore fini de cerner, les gouvernements des États-Unis et du Canada interdisent la fabrication des BPC en 1977, puis en restreignent l'usage et l'importation.

C'est à partir de cette date qu'on voit apparaître en Amérique du Nord de petites compagnies proposant aux industries, à des coûts souvent attrayants, parfois faramineux, de les débarrasser complètement de leurs BPC devenus problèmes. Proposition osée puisqu'*aucun moyen d'élimination n'est véritablement disponible.*

### L'entrepôt de BPC de Saint-Basile-le-Grand

C'est dans ce contexte que naît l'entrepôt de BPC de Saint-Basile. Présenté d'abord en août 1978 comme un centre de traitement de résidus chimiques, le projet ambitieux de monsieur Paul Allain évolue rapidement vers l'établissement, plus modeste, d'un centre d'entreposage de BPC. Le traitement et l'élimination sont remis à plus tard.

Le 15 août 1979, un premier certificat d'autorisation est émis à la Cie SOTERC Inc. pour un tel établissement d'une capacité de 1 000 gallons. Le 10 octobre 1979, un nouveau certificat d'autorisation porte cette capacité à 5 000 gallons et le 13 mai 1980, à 20 000 gallons.

En avril 1981, la Cie SOTERC est achetée par la Cie # 1845-0858 de M. Marc Lévy. Une demande d'augmentation de la capacité d'entreposage jusqu'à 40 000 gallons est refusée par Environnement Québec.

En août 1988, au moment de l'incendie, l'entrepôt contient, selon les registres, quelque 22 400 gallons d'askarels dans des barils de 45 gallons. Une quantité indéterminée d'huiles isolantes et de résidus contaminés par des BPC est également entreposée dans d'autres barils, ou encore dans des condensateurs et transformateurs mis au rancart intégralement.

## L'incendie et les actions initiales

L'incendie éclate le mardi soir, 23 août 1988, vers 20 h 45.

Il est bon de se rappeler que le principal danger lors d'un incendie de BPC n'est pas dans les BPC eux-mêmes mais dans les sous-produits de combustion.

La combustion des BPC peut générer des dioxines qui sont des millions de fois plus toxiques que les BPC. En présence de chlorobenzène ou d'autres organochlorés, ils produisent la dangereuse 2,3,7,8 - TCDD la plus toxique des 75 dioxines (isomères et congénères). La combustion incomplète des BPC produit surtout des furannes.

C'est pourquoi, dès le début, alors que les postes de radio et de télévision diffusent en direct les diverses péripéties de la progression du feu, les environmentalistes et toxicologues pensent à mettre immédiatement à l'abri la population des environs. Ceux qui vivent en aval du foyer d'incendie dans la zone de diffusion du panache sont plus immédiatement menacés par les émanations de fumées, gaz, suies et gouttelettes contaminées. Les vents soufflent du sud-est; on évacue donc en priorité les populations de St-Basile-Nord, Ste-Julie-les-Hauts-Bois et St-Bruno-Trinité. Opération délicate rapidement réalisée grâce à une collaboration remarquable des corps policiers locaux et de la Sûreté du Québec.

Environ 3 800 personnes quittent leur domicile pour une salle d'école, un gymnase ou un hôtel. Ils demeureront 18 jours à l'extérieur de leur foyer!

Les pompiers de Saint-Basile sont immédiatement alertés et prennent charge du site de l'incendie. Les services d'urgence d'Environnement Canada et d'Environnement Québec sont rapidement sur place pour porter assistance aux pompiers et pour aviser sur les mesures préventives à prendre.

Il faut rendre hommage au courage et à la tenacité des pompiers de St-Basile et des municipalités environnantes qui tentent de maîtriser l'incendie avec des équipements conventionnels (lances à incendie, canons à eau) alors que les murs métalliques de l'entrepôt empêchent l'eau d'atteindre le foyer principal d'incendie.

La chaleur dégagée par l'incendie est trop forte pour permettre à quiconque de s'approcher et de pratiquer une brèche importante dans le toit ou les murs de l'entrepôt. Cette brèche, elle est créée par une explosion qui ouvre le toit. Par la suite, le travail des lances à incendie et des canons à eau permet de refroidir suffisamment le brasier pour favoriser l'entrée en action des pompiers de la Défense nationale, de la base des Forces canadiennes de Saint-Hubert. Ces derniers réussissent à étouffer les flammes en utilisant 25 000 litres de mousse anti-incendie à la suite d'un travail acharné de trois (3) heures.

On se rendra compte dans les jours suivants qu'un nombre limité de barils de BPC a explosé et brûlé... moins de 10% du contenu de l'entrepôt. Grâce au travail remarquable des divers corps de pompiers, une catastrophe aux dimensions dix fois plus importantes a été évitée.

Dès les premières heures de l'incendie, le Service de l'environnement atmosphérique du Canada fournit des observations météorologiques spéciales, des prévisions et des simulations de la dispersion des gaz.

Une équipe spécialisée du Centre de technologie environnementale (Environnement Canada, Ottawa) arrive sur les lieux à 5 h 00 heures le 24 août pour assister le ministère de l'Environnement du Québec dans l'échantillonnage de l'air, de l'eau et du sol.

Une première station d'échantillonnage d'air est installée par Environnement Canada en face du site de l'entrepôt pour mesurer la concentration de BPC, dioxines et furannes dans l'atmosphère. Une première série d'échantillons de sol et d'eau est prise au site de l'entrepôt et en face de celui-ci pour déterminer le plus rapidement possible le degré de contamination auquel les travailleurs sont exposés.

Même pendant l'incendie, Environnement Québec procède aux premières mesures de sécurité environnementale: protection des eaux de surface et des eaux souterraines, confinement des eaux d'arrosage sur le site de l'entrepôt et surveillance de la qualité de l'eau potable du Lac du Moulin.

À la demande d'Environnement Canada, l'équipe du laboratoire mobile (TAGA 3000) (Trace Atmospheric Gas Analyser) du ministère de l'Environnement de l'Ontario procède dès le 27 au dépistage des BPC dans les rues et les maisons des quartiers susceptibles de contamination.

### **Santé**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec dispense les services de santé publique et de soins du début de l'incendie jusqu'au jeudi soir, le 25. On diffuse l'information aux travailleurs et à la population sur les risques que présente l'événement et sur les moyens de se protéger. Le Centre de Toxicologie du Québec et les Départements de santé communautaire de St-Hyacinthe et de Charles-Lemoyne et le CLSC de la Vallée des Patriotes sont mis à contribution. Ils participent aux évaluations toxicologiques de la gravité de cet accident environnemental et amènent les autorités à retarder la réintégration de la population évacuée jusqu'à ce qu'on dispose des données environnementales suffisantes pour établir hors de tout doute les conditions sécuritaires de réintégration. Ils offrent enfin de façon systématique les services d'évaluation médicale à toutes les personnes de la zone influencée par l'incendie. Environ 5 600 examens médicaux sont réalisés et un suivi médical et épidémiologique se poursuit sur près de 450 travailleurs plus directement exposés aux émanations causées par le feu.

### **Agriculture**

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec procède à l'évaluation de la contamination potentielle des aliments et du bétail sur une vaste superficie de terres potentiellement affectées. Au total, 472 échantillons de lait, de produits végétaux, de divers aliments, de sang et de sols sont recueillis et analysés. Un embargo est mis sur la commercialisation des produits de 4 700 acres de terre en raison de leur contamination potentielle. Les résultats finals des analyses permettent de lever de l'embargo une partie de ce territoire et de le restreindre à 3 500 acres.

### **Rôle des intervenants**

Le poste de commandement dirigé par la Sûreté du Québec a comme mandat de: voir au maintien du périmètre évacué (14 km<sup>2</sup>) et à la sécurité publique, coordonner les ressources financières et matérielles avec l'aide de la Protection civile du Québec et du Canada, coordonner les interactions des différents intervenants (ministères, organismes gouvernementaux et municipalités) et coordonner la diffusion de l'information à la population, aux sinistrés, aux médias, etc.

Voici les différents ministères, organismes et municipalités impliqués dans l'intervention d'urgence à St-Basile et le rôle que chacun y a joué:

Intervenants	Rôle
1. Municipalités de St-Basile de St-Bruno de Ste-Julie	• Représentation des citoyens aux diverses réunions du Comité de coordination où des actions prises sont discutées.
2. Protection civile du Québec	• Coordination des ressources financières et matérielles des ministères et organismes provinciaux impliqués.  • Établissement de centres d'information à l'intention du public affecté.
3. Protection civile Canada	• Coordination des ressources financières et matérielles des ministères et organismes fédéraux impliqués.
4. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	• Centre spécial de services sociaux mis sur pied pour les prochains six (6) mois.
5. Santé et Bien-être social Canada	• Support à Santé et Services sociaux du Québec.
6. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	• Coordination de l'échantillonnage des terres agricoles et de l'inspection des marchés de vente des produits de la région.
7. Agriculture Canada	• Support à Agriculture Québec pour l'inspection.
8. Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ)	• Caractérisation environnementale de la zone sous influence.  • Coordination des travaux de prévention au site de l'incendie (confinement, décontamination, démantèlement, mesures d'atténuation).

9. Environnement Canada

- Coordination de l'échantillonnage de suivi: eau, air, sol, faune, végétation.
- Centre de communications aux médias.
- Application des mesures environnementales préconisées par le Comité d'experts internationaux lors de la réintégration des citoyens.
- Restauration complète du site de l'incendie.
- Support au MENVIQ pour la coordination de l'échantillonnage durant l'événement (compilation, distribution des échantillons vers 8 labos au Canada, analyse et contrôle de qualité des labos).
- Support au MENVIQ pour les prévisions météorologiques locales (station météo installée à St-Basile) durant l'événement.
- Support au MLCP par le Service canadien de la faune pour l'échantillonnage de la faune afin de déterminer l'impact de l'incident.
- Support au MENVIQ pour la vulgarisation scientifique dans les centres d'hébergement.
- Centre de communications aux médias.
- Enquête en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).

- |     |  |  |
|-----|--|--|
| 10. | Ministère de l'Environnement de l'Ontario  | ◦ Support au MENVIQ pour la détection de BPC dans l'air ambiant avec le laboratoire mobile TAGA 3000.  |
| 11. | New York State Department of Environmental Conservation  | ◦ Support au MENVIQ pour la détection de contaminants dans l'air ambiant avec le laboratoire mobile TAGA 6000.   |
| 12. | Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec (MLCP)  | ◦ Coordination de l'échantillonnage de la flore et la faune pour connaître l'impact de l'incident.   |
| 13. | Ministère de la Défense nationale du Canada  | ◦ Support pour combattre l'incendie et pour acheminer efficacement les échantillons vers les laboratoires de River Road (Ottawa) et des Eaux intérieures (Burlington). |
| 14. | Communication Canada   | ◦ Support logistique pour assurer des communications adéquates entre les centres d'opération.  |
| 15. | Comité d'experts internationaux<br>6 délégués étrangers de l'Organisation mondiale de la Santé<br>6 Canadiens et 2 Américains. | ◦ Interprétations des résultats d'analyse (eau, air, sol).   |

Il n'est pas facile de persuader 3 800 personnes du bien-fondé de leur évacuation une fois l'incendie éteint. Lorsque cette évacuation se prolonge pendant 18 jours, il devient encore plus difficile de convaincre les gens qu'ils est tout à fait sécuritaire de retourner chez eux.

C'est pourquoi, un Comité d'experts internationaux est appelé à scruter toutes les données environnementales de CARACTÉRISATION disponibles, les analyses de risques des experts québécois, et à les interpréter pour établir les conditions d'une réintégration sécuritaire.

### **La caractérisation environnementale**

La caractérisation environnementale a été réalisée grâce à la collaboration soutenue d'Environnement Canada. Environnement Québec a également pu compter sur la précieuse collaboration de plusieurs scientifiques des différents organismes précédemment cités qui ont travaillé dans les laboratoires répartis sur l'ensemble du territoire canadien. C'est grâce à la synergie de quelques centaines de scientifiques et techniciens qu'il a été possible d'établir le portrait de la situation environnementale dans la zone d'influence. Voici donc les points saillants de cette étude.

## **Le plan d'échantillonnage**

Un plan d'échantillonnage est élaboré en fonction de la direction du panache de fumée lors de l'incendie et en tenant compte des usages du milieu. Le plan couvre cinq zones principales dont Saint-Basile-le-Grand, Domaine des Haut-Bois, Sainte-Julie, Saint-Bruno et Boucherville (Figure 1).

Des échantillons sont ainsi prélevés sur les composantes environnementales suivantes: l'air, l'eau de surface, l'eau souterraine, les frottis extérieurs et intérieurs des résidences de même que des échantillons de sol.

Étant donné la quantité importante d'échantillons générés lors de la campagne de prélèvement et la complexité des analyses (on sait par exemple qu'une analyse de dioxine et furanne prend de 3 à 5 jours), une dizaine de laboratoires répartis à travers le Canada sont mis à contribution pour donner le plus rapidement possible l'image de la situation.

## **L'interprétation**

Quatre réalités sous-tendent la grille de base de l'interprétation des données recueillies.

### **1. La toxicité relative des BPC, dioxines et furannes.**

La combustion incomplète des BPC génère habituellement des furannes chlorés. La combustion de matières organiques en présence de composés aromatiques halogénés peut aussi générer des dioxines. Or ces substances présentent des toxicités très différentes selon des isomères en présence. L'isomère le plus toxique et le plus craint est sans contredit le 2,3,7,8-tétrachlorodibenzodioxine (2,3,7,8-T<sub>4</sub>CDD). C'est en comparaison avec la toxicité de cet isomère que la toxicité relative des autres isomères a été établie.

La table de conversion en équivalent toxique utilisée est celle de U.S.E.P.A. (Tableau I).

### **2. L'existence d'un bruit de fond.**

Après 100 ans d'activités industrielles intenses sur l'ensemble du globe, il est illusoire de croire qu'il existe encore des milieux protégés qui seraient exempts de toute contamination. Rappelons seulement que des traces de BPC ont été retrouvées dans les glaces du Pôle Nord et qu'il existe des quantités notables de BPC dans les échantillons de sol prélevés dans les milieux urbains et périurbains de l'Amérique du Nord.

Cette "contamination" de fond, le bruit de fond, résulte de sources diverses; les hepta et octachlorodibenzodioxines sont associées à ce bruit de fond. Il fallait donc en tenir compte lors de l'interprétation.

### **3. L'utilisation des critères de qualité du milieu.**

Pour évaluer la qualité du milieu et les niveaux de contamination, les critères en usage en Amérique du Nord ont été utilisés (voir Tableau II).

En ce qui concerne les critères de frottis, ce sont des critères d'exposition en milieu industriel. Or on utilise généralement des critères 100 fois plus sécuritaires pour les milieux résidentiels. Pour tenir compte de ce fait nous avons considéré que les isomères en présence, dans les congénères autres que les tétra, étaient tous des isomères comportant des chlores aux positions 2,3,7,8 ce qui introduit un facteur de sécurité de l'ordre de 50 à 100. Dans le cas des tétra les isomères 2,3,7,8 étaient mesurés.

#### 4. La détermination de la tendance générale de la contamination.

En date du 6 septembre, c'est-à-dire 3 jours avant la prise de décision, le ministère de l'Environnement disposait de 533 résultats d'analyse, ce qui représente environ 70 % des résultats attendus (Tableau III). Ce qui était largement suffisant pour tirer des conclusions.

##### La zone à l'étude

Pendant la période où l'incendie a sévi, les vents soufflaient de l'est-sud-est avec des vitesses de l'ordre de 15 à 22 km/h. Le ciel s'est ennuagé en soirée et était couvert pendant la nuit. Un premier modèle de dispersion a été établi en prenant comme hypothèse que le contenu total de l'entrepôt a brûlé. La zone ainsi estimée de dispersion du panache de fumée à longue distance traverse l'est de l'île de Montréal (Figure 2). Par la suite un modèle tenant compte des volumes estimés qui ont subi une combustion a été refait, ce modèle tient également compte de la morphologie du terrain (présence du mont Saint-Bruno).

##### Air et frottis

Comme mentionné précédemment, des mesures d'air ambiant extérieur et intérieur ainsi que des frottis des surfaces exposées ont été réalisés dans les jours qui ont suivi l'incendie, afin de vérifier la qualité de l'air dans la zone évacuée et estimer l'importance des retombées du panache de fumée.

##### Air

Des mesures de BPC dans l'air ont été réalisées avec le TAGA 3000 (Trace Atmospheric Gas Analyser) du ministère de l'Environnement de l'Ontario. Le TAGA 6000 du ministère de l'Environnement de l'état de New-York a également contribué à établir le portrait de la qualité de l'air. Tous les prélèvements d'air à l'intérieur des écoles et des résidences étaient sous les limites de détection (100 ng/m<sup>3</sup>).

Dans l'air extérieur, les teneurs en BPC se sont aussi avérées sous les limites de détection à l'exception de la proximité immédiate du site où l'on a trouvé suivant la direction des vents, des teneurs mesurable pouvant dépasser 100 ng/m<sup>3</sup>. Un résultat d'analyse semble indiquer que les activités sur le site ont pu faire augmenter significativement les mesures de BPC dans l'air dans cette zone avant que les mesures d'atténuation ne soient mises en place.

Immédiatement après le feu, la concentration de BPC mesurée a été de 11 512 ng/m<sup>3</sup> et l'on a identifié surtout des T<sub>4</sub>CDF, P<sub>5</sub>CDF et H<sub>6</sub>CDF, mais aussi un peu de dioxines (environ 4% de la quantité totale de PCDF de PCDD). Notons que ces dioxines sont en très faibles quantités et que ce sont les congénères H<sub>6</sub>, H<sub>7</sub> et O<sub>8</sub> qui sont présents.

Par la suite, au cours de la période du 26 août au 6 septembre, deux postes situés à environ 200 et 250 mètres de l'entrepôt incendié et qui étaient sous les vents dominants ont montré des valeurs variables de BPC, allant de 50 à 250 ng/m<sup>3</sup> (accumulation sur 11 à 50 heures). De faibles quantités de T<sub>4</sub>CDF et P<sub>5</sub>CDF et des traces de H<sub>7</sub>CDD et O<sub>8</sub>CDD ont été retrouvées.

##### Frottis intérieurs

Les pourcentages d'occurrence de BPC, dioxines et furannes dépassant les critères d'exposition dans les frottis intérieurs sont présentés au Tableau V.

On compte maintenant (en date du 29 septembre) 93 analyses de BPC et 43 analyses de PCDD et PCDF. La majorité des valeurs sont sous les limites de détection (BPC: 83/93; PCDD et PCDF: 36/43).

Les valeurs mesurées de BPC se retrouvent dans les secteurs de Saint-Basile-le-Grand (Nord) (1), Saint-Bruno (2), Saint-Bruno Trinité (4), Sainte-Julie Haut-Bois (2) et Sainte-Julie Nord (1).

Pour les 10 valeurs positives de BPC retrouvés, aucune ne présente toutefois de problème pour la santé puisqu'elles sont de 500 à 12 000 fois sous le critère retenu.

Les données de PCDD et PCDF sont exprimées en équivalent de toxicité de 2,3,7,8- $T_4$ CDD. Le calcul a été fait avec les facteurs de l'EPA correspondant aux 2,3,7,8- $P_5$ , 2,3,7,8- $H_6$  et 2,3,7,8- $H_7$ CDD et CDF.

Trente-six sur quarante-trois (36-43) analyses sont sous les limites de détection. Les valeurs positives retrouvées sont de 86 fois à 12 500 fois sous le critère de 0,25 ng/100 cm<sup>2</sup> et ne peuvent donc être considérées comme problématiques.

On ne retrouve que très peu de dioxines. Les hepta et octa sont les seuls congénères retrouvés. Quant aux furannes, on ne retrouve que les congénères  $T_4$ CDF. Dans tous les cas toutefois ces produits sont à peine mesurables par les appareils les plus sophistiqués. Les  $T_4$ CDF sont étroitement associés à la présence de BPC. Les hepta et octachlorodibenzodioxines sont associées au bruit de fond.

### Frottis extérieurs

Les pourcentages d'occurrence de BPC, dioxines et furannes, dans les frottis extérieurs et dépassant les critères d'exposition sont présentés au Tableau VI.

Nous disposons maintenant de 99 résultats de BPC et 23 résultats de PCDD et PCDF. De ce nombre 33 analyses de BPC sont au-dessus des limites de détection en incluant la série de 8 frottis à (# échant. 20 à 27) Sainte-Julie Haut-Bois (5) et Saint-Bruno (3) qui ont montré des valeurs extrêmement élevées, non confirmées par des échantillons parallèles.

Les valeurs positives de BPC sont retrouvées à Saint-Basile-le-Grand (Nord) (11/38), Saint-Basile-le-Grand (Est) (1/11), Saint-Bruno Trinité (1/4), Sainte-Julie Haut-Bois (5/13), Sainte-Julie Nord (1/8), Boucherville (1/7), Saint-Bruno (4/9) et le site (9/9). À l'exception de la série de valeurs élevées de Sainte-Julie Haut-Bois et Saint-Bruno, et des valeurs très fortes observées sur le site lui-même, et d'un échantillon de Saint-Basile-le-Grand (Nord) pris après la pluie, toutes les valeurs de frottis extérieurs sont sous le critère de 12,5 ug/100 cm<sup>2</sup> pour les BPC.

Les PCDD et PCDF ont été retrouvés dans 11 analyses sur 23, à Saint-Basile-le-Grand (Nord) (3/6), Saint Bruno (1/3), Sainte-Julie Nord (1/1), Boucherville (1/1) et sur le site lui-même 5/5). Les valeurs ne dépassent pas le critère de 0,25 ng/100 cm<sup>2</sup> en équivalent toxique 2,3,7,8- $T_4$ CDD, à l'exception des analyses des édifices du site lui-même et d'un échantillon à Saint-Basile-le-Grand (Nord).

Les 3 frottis extérieurs de Saint-Basile-le-Grand (Nord) qui montrent des valeurs positives ont des profils chimiques semblables à ceux que l'on retrouve sur le site, dans la suie ou dans les échantillons d'air ambiant pris immédiatement après l'incendie; ceci montre que les furannes proviennent de l'incendie.

### Gouttelettes d'huile

Des gouttelettes d'huile vaporisées lors de l'incendie et transportées avec le panache de fumée, se sont déposées sur les surfaces horizontales exposées (voitures, tables, etc.). Environnement Canada a évalué de façon quantitative l'étendue de cette dispersion. Les gouttelettes se retrouvent surtout le long d'un corridor s'étendant au nord-ouest de l'entrepôt sur une distance d'environ 1,5 kilomètre, à Saint-Basile-le-Grand (Nord).

Des échantillons d'huile ont été prélevés par frottis dans le quadrant où se trouvait le plus grand nombre de gouttelettes. Ces échantillons révèlent la présence de BPC et de congénères de furannes caractéristiques de l'incident (T<sub>4</sub>CDF, P<sub>5</sub>CDF et trace de H<sub>6</sub>CDF) de l'ordre de deux fois inférieurs au critère d'exposition.

## Les sols

### La signature de l'incendie

La signature de l'incendie est caractérisée par la présence de furannes (2,3,7,8-TCDF, TCDF, PCDF et H<sub>6</sub>CDF).

On a retrouvé, dans les sols prélevés à proximité de l'entrepôt, des H<sub>7</sub>CDD et OCDD. Ces formes de dioxines sont peu toxiques. Elles ont cependant été retrouvées dans tous les secteurs échantillonnés en concentrations à peu près similaires ce qui nous laisse croire que leur présence est plus indicatrice du bruit de fond que du passage de l'incendie.

## Les zones

Les pourcentages d'occurrence de BPC, dioxines et furannes, dans le sol, dépassant les critères d'exposition, sont présentés au Tableau VII.

Les analyses de sol nous permettent de distinguer les zones suivantes:

- le site de l'incendie, fortement contaminé en BPC et contenant des furannes caractéristiques du feu;
- Saint-Basile-le-Grand (Nord) où le passage du panache a laissé des traces perceptibles. On y retrouve 4 échantillons contenant des furannes. Transformées en équivalent toxique, ces concentrations de furannes sont de 25 à 300 fois sous le critère de qualité du milieu;
- Saint-Basile-le-Grand (Est), Saint-Basile-le-Grand (Sud), Sainte-Julie (Haut-Bois), Sainte-Julie Nord et Saint-Bruno où l'on a retrouvé dans quelques échantillons des furannes à des quantités souvent à peine supérieures à la limite de détection. Transformées en équivalent toxique, ces valeurs sont de 45 à 14 700 fois inférieures au critère de qualité du milieu;
- Saint-Bruno (Trinité) où aucun échantillon ne s'est avéré contenir de furannes quantifiables en équivalent toxique.

## Eaux de surface

Les eaux des fossés adjacents au site de l'incendie ont révélé la présence d'une forte contamination en BPC (380 à 6 900 ng/L). Des concentrations beaucoup plus élevées, de l'ordre de 17 000 et de 2 381 mg/L ont également été retrouvées dans des flaques d'eau échantillonnées à proximité immédiate de l'entrepôt. De l'huile échappée des barils se trouvait cependant dans ces échantillons d'eau, ce qui explique ces valeurs extrêmement élevées.

La présence de BPC a été détectée également dans les lacs Seigneurial et des Bouleaux et dans les ruisseaux Massé et Beloeil qui drainent le Mont Saint-Bruno à des concentrations allant de 1,0 à 39 ng/L. La présence de furannes dans ces lacs nous indique qu'il est fort probable que ces contaminants proviennent des retombées de l'incendie. Les concentrations mesurées de PCDD et PCDF satisfont au critère intérimaire canadien de 15 pg/L (équivalent 2,3,7,8-T<sub>4</sub>CDD) pour l'eau potable.

Les analyses démontrent donc que les niveaux de BPC, de dioxines et de furannes retrouvés dans les eaux de surface sur le Mont Saint-Bruno ne présentent pas de danger pour la santé humaine.

Toutefois, les niveaux mesurés excèdent les concentrations souhaitables pour la qualité de la vie aquatique.

### **Eaux souterraines**

Les risques de contamination des eaux souterraines dans la région de Saint-Basile-le-Grand ont été évalués. Du point de vue géologique, la région est constituée de quatre grandes unités stratigraphiques. La plus significative est sans doute une argile imperméable qui recouvre toute la plaine sur une épaisseur de 20 à 30 mètres.

Les eaux souterraines sont dans l'ensemble bien protégées de la contamination par la couche d'argile. Les sables des hautes terrasses, en contact direct avec la roche de fond, sont vulnérables mais se situent à des distances trop grandes pour avoir été contaminés.

Par ailleurs, un puits désaffecté, situé dans le garage municipal adjacent à l'entrepôt et tirant son eau à partir d'un aquifère localisé sous la couche d'argile, a été atteint par les eaux contaminées au moment de l'incendie.

Ce puits a été complètement vidangé (14 000 litres). Des prélèvements ultérieurs permettront d'identifier la persistance éventuelle de contaminants. L'accès au puits fut colmaté à l'aide d'une coulée en béton et les mesures de sécurité ont été prises afin de s'assurer qu'aucune autre infiltration de contaminants ne puisse survenir à l'intérieur du puits.

### **Interprétation globale**

Les résultats nous amènent donc à distinguer trois zones:

- le site de l'incendie, qui est fortement contaminé;
- Saint-Basile-le-Grand (Nord), zone à prioriser, où le passage du panache a laissé des traces;
- le reste de la zone évacuée qui ne présente pas de concentrations significatives de contaminants après le 25 août au niveau des composantes air (air extérieur et frottis) et sol.

Dans cette zone on a détecté des BPC et des furannes à l'état de trace dans un corridor s'étendant jusqu'au Saint-Laurent. Les concentrations mesurées sont toutefois très faibles. Pour les sols, traduites en équivalent toxique, ces valeurs sont de l'ordre de plus de quinze mille fois sous le critère de qualité du milieu.

Après avoir pris connaissance de ces résultats, procédé avec le concours d'experts québécois à une analyse de risque et à la lumière des examens médicaux des personnes exposées, le Comité d'experts internationaux émet le 9 septembre 1988 les recommandations suivantes:

Les populations concernées peuvent dès maintenant réintégrer les zones évacuées, sans danger pour leur santé.

Par prudence, les mesures de décontamination suivantes devraient être prises dans les zones résidentielles:

- a) nettoyage méticuleux des prises d'air des appareils de climatisation ou de ventilation qui fonctionnaient au moment de l'incident ou qui ont fonctionné pendant la période d'évacuation;
  - b) dans les limites de la zone évacuée, lavage des surfaces extérieures et de toutes les surfaces potentiellement exposées aux fumées et aux suies de l'incendie, nettoyage des maisons, des véhicules, des patios et des autres surfaces dures, en particulier celles qui ne sont pas exposées à la pluie;
  - c) recommandation de ne pas utiliser, à des fins d'alimentation humaine ou animale, les récoltes de légumes, les fruits et les baies provenant de la zone contaminée.
- Un programme de surveillance environnementale devrait être mis en oeuvre.
  - Un programme de suivi épidémiologique et médical de l'ensemble de la population de la zone évacuée devrait être entrepris; ce programme devrait permettre de dépister une intoxication aiguë ou chronique, d'éventuels effets cliniques et, le cas échéant, des séquelles psychologiques.
  - Un programme de suivi des effets pathologiques subaigus et chroniques chez les personnes fortement exposées (groupes d'intervention et autres) devrait être mis en oeuvre.
  - Un programme spécial de suivi vétérinaire des animaux se trouvant dans la zone contaminée devrait être entrepris.
  - Des mesures devraient être prises pour améliorer la préparation des groupes d'intervention dans les cas d'accidents chimiques, notamment en ce qui concerne la coordination des mesures d'urgence. Ces plans d'intervention devraient préciser les responsabilités des différents individus et organismes concernés, et définir clairement l'instance chargée de la planification et de la mise en oeuvre des mesures requises.
  - Les plans d'intervention devraient également prévoir le partage des tâches et des responsabilités de coordination, ainsi que des mécanismes permettant aux laboratoires d'analyse d'augmenter soudainement leur capacité de traitement des échantillons. Un système interne et inter-laboratoires de contrôle de la qualité devrait être élaboré.
  - Il faut procéder à la décontamination du foyer d'incendie, de même qu'au transport et à l'élimination adéquate des déchets contaminés, en accordant une attention particulière à la santé et à la sécurité des équipes responsables de la réhabilitation du site.
  - Ce groupe ad hoc d'experts internationaux devrait procéder à une nouvelle évaluation de l'incident dans les six mois.

Le gouvernement du Québec a immédiatement donné suite à ces recommandations, entre autres en mettant sur pied un programme de suivi environnemental.

### **Le suivi environnemental**

Un programme de suivi environnemental est présentement en cours de réalisation.

Plusieurs organismes collaborent avec le ministère de l'Environnement du Québec à la réalisation du programme. Ce sont: Environnement Canada; le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de

l'Alimentation du Québec; le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec; ainsi que l'École polytechnique de l'Université de Montréal.

Le programme couvre les éléments suivants: l'eau, l'air, le sol ainsi que la faune et la végétation.

En ce qui concerne la qualité de l'air, six stations d'échantillonnage à grand débit opéreront jusqu'à la fin des travaux de restauration.

La qualité des eaux souterraines est actuellement suivie. Il en va de même pour la qualité des eaux de surface et principalement des eaux du lac du Moulin qui sert de réservoir d'appoint pour la municipalité de Saint-Bruno.

Des analyses seront effectuées sur des échantillons de sédiments, alevins et grenouilles pour déterminer s'il y a un impact au niveau des composantes de l'écosystème aquatique.

En ce qui concerne la végétation, des prélèvements de champignons et de pelouse serviront de bio-indicateurs.

La faune terrestre fera également l'objet d'un suivi. Les animaux analysés sont les suivants: des rats musqués, des musaraignes, des pigeons, des vers de terre, des lapins à queue blanche, de même que des gélinottes huppées.

De façon générale, il est prévu de procéder au dépistage des BPC pour l'ensemble des échantillons prélevés et d'effectuer les tests de dioxines et furannes sur le quart des échantillons.

Les résultats de ces analyses fourniront des indications sur la nécessité de poursuivre un programme de suivi à long terme et le cas échéant nous permettront d'optimiser le programme par la sélection des milieux les plus représentatifs.

### **Nettoyage et restauration**

Dans les heures qui suivent l'incendie, des travaux préliminaires sont entrepris pour éviter que des particules contaminées venant du site ne soient dispersées dans les champs, les quartiers voisins, les ruisseaux, la nappe d'eau souterraine, l'air ambiant.

Mentionnons entre autres choses:

- La mise en barils de tous les débris de l'incendie;
- le creusage de fossés et d'une lagune pour recueillir les eaux d'arrosage et les eaux de pluie;
- la mise en opération d'une unité mobile de décontamination des eaux;
- l'épandage d'une solution de chlorure de calcium pour éviter le transport de particules;
- la construction autour du site d'une clôture de douze (12) pieds de hauteur pour contrôler l'accès;
- la mise sur pied d'une unité de décontamination du personnel;
- l'érection d'un chapiteau de 80 pieds sur 120 pieds;

Le but de cette structure temporaire réalisée en vitesse vise à empêcher les eaux de pluie et les vents de transporter ailleurs des cendres, suies ou émanations contaminées jusqu'au début des travaux de restauration du site.

Lorsque le 9 septembre, à la suite de la recommandation des experts internationaux, le gouvernement autorise la réintégration des citoyens évacués, un programme de nettoyage des maisons, propriétés et édifices publics, est immédiatement enclenché pour éviter tout risque si minime soit-il de contact avec des contaminants potentiels.

Le programme consiste "grosso modo" dans:

- le lavage au double jet d'eau savonneuse et d'eau claire des surfaces lisses des édifices, meubles de parterre, etc;
- la collecte des fruits et légumes des potagers et vergers domestiques;
- le nettoyage ou le remplacement des filtres à air des appareils de climatisation et thermopompes.

Ce programme s'est réalisé du 10 septembre au 26 septembre.

Plus de 2 500 maisons et propriétés privées sont nettoyées ainsi que toutes les infrastructures du parc récréatif du Mont Saint-Bruno. On trouve au Tableau IV en annexe un bilan de ces opérations.

Le ministère de l'Agriculture du Québec pour sa part procède au déchetage et à l'élimination des produits végétaux provenant de 3 500 acres de terres agricoles commerciales.

La restauration du lieu de l'incendie *reste l'opération la plus lourde* et la plus complexe. Son exécution est prévue en deux étapes: d'abord la décontamination complète des lieux puis l'élimination sécuritaire des BPC et des autres éléments contaminés recueillis sur les lieux.

La première étape de cette opération est déjà en marche depuis le 6 octobre.

**Les travaux consistent en:**

- l'identification du contenu des barils, des transformateurs et des condensateurs;
- le nettoyage et la mise en sécurité à l'intérieur de conteneurs scellés des barils, des transformateurs et des condensateurs;
- le démantèlement de l'entrepôt et la décontamination des structures et du revêtement métalliques, de la dalle de béton et des rebuts métalliques;
- le démantèlement de l'abri temporaire (chapiteau) recouvrant l'entrepôt incendié;
- le traitement des eaux contaminées du site;
- le traitement et le recyclage des solvants usés.

L'exécution des travaux, qui fait l'objet d'un contrat de 6,6 millions \$, est prévue pour la fin de l'année 1988.

Quant à l'élimination des BPC et des autres résidus contaminés résultant de cet incendie, ni le procédé de destruction qui sera utilisé, ni l'endroit, ni les coûts ne sont connus à l'heure actuelle. Les autorités gouvernementales ont donné l'assurance de cette élimination et d'intenses négociations sont en cours à se sujet.

## Conclusion

Le monde industrialisé a vécu plusieurs catastrophes écologiques attribuables en bonne partie à l'ignorance ou à l'inconscience reliée à la gestion des substances et déchets dangereux: Bhopal, Love Canal, Times Beach, Seveso.

La société québécoise n'échappe pas à cette dure réalité. Citons quelques cas: la pollution par des huiles usées de la nappe phréatique de *Ville Mercier*, la démolition et la restauration d'un quartier résidentiel de *Ville de LaSalle* construit sur un ancien dépotoir, l'incendie de BPC dans les laboratoires de l'IREQ à *Varenes* et maintenant, l'incendie de l'entrepôt de BPC de *Saint-Basile-le-Grand*.

Quatre noms, quatre localités québécoises qui évoquent entre autres des dépenses de restauration de plusieurs dizaines de millions de dollars. Que de travail de prévention environnementale on aurait pu réaliser avec cet argent.

La société, les divers paliers de gouvernements, l'industrie, le monde scientifique apprennent à partir des catastrophes!

Celle-ci aura amené notre société et nos administrations à réaliser notre difficulté à réagir promptement et sans anicroche à un accident écologique majeur; à réaliser les limites de nos connaissances et de nos moyens! Elle aura contribué à raffermir la conviction des gouvernements de la nécessité d'adopter des lois et règlements beaucoup plus sévères pour gérer la manutention, le transport et l'élimination des déchets industriels dangereux et à affecter les ressources requises pour en assurer une rigoureuse application. De façon concrète, elle aura amené la création d'une direction générale des enquêtes (60 personnes) au ministère de l'Environnement du Québec.

Elle aura signalé au monde scientifique la nécessité d'accélérer la recherche et le développement de ses connaissances en toxicologie, de mieux équiper ses laboratoires et de les normaliser.

Elle aura provoqué dans les centres de santé locaux, la mise en oeuvre d'énergies nouvelles et de créativité pour bien cerner les véritables risques pour la population des produits de combustion des BPC.

Elle aura mobilisé le dévouement traditionnel et le sens de la responsabilité des médecins et des infirmières pour prendre en charge les plus exposés comme pour rassurer les plus inquiets.

Enfin, nous l'espérons, elle aura convaincu le monde industriel de son rôle capital de gestionnaire des produits dangereux qu'il met en service, qu'il utilise dans ses procédés de fabrication et que trop souvent, il rejette sans traitement dans l'environnement.

Pour toute notre société, force est de constater qu'il en coûte moins cher de prévenir que de guérir.

## TABLEAUX

Tableau I	Table de conversion en équivalent toxique (USEPA)
Tableau II	Critères utilisés pour l'interprétation
Tableau III	Bilan total des échantillons – Caractérisation environnementale à Saint-Basile-le-Grand
Tableau IV	Bilan de l'opération nettoyage
Tableau V	Présence de BPC, des dioxines et des furannes, dans les frottis intérieurs, exprimée en pourcentage, par rapport aux critères d'exposition
Tableau VI	Présence de BPC, des dioxines et des furannes, dans les frottis extérieurs, exprimée en pourcentage, par rapport aux critères d'exposition
Tableau VII	Présence de BPC, des dioxines et des furannes, dans le sol, exprimée en pourcentage, par rapport aux critères d'exposition
Figure 1	Limites de la zone évacuée (Saint-Basile-le-Grand)
Figure 2	Zone estimée de dispersion du panache de fumée à longue distance (Saint-Basile-le-Grand)

Tableau I

Table de conversion en équivalent toxique (USEPA)

Composé

PCDD

2378 T <sub>4</sub> CDD	1
Autres T <sub>4</sub> CDD	0,01
2378 P <sub>5</sub> CDD	0,5
Autres P <sub>5</sub> CDD	0,005
2378 H <sub>6</sub> CDD	0,04
Autres H <sub>6</sub> CDD	0,0004
2378 H <sub>7</sub> CDD	0,001
Autres H <sub>7</sub> CDD	0,0001
O <sub>8</sub> CDD	0

PCDF

2378 T <sub>4</sub> CDF	0,1
Autres T <sub>4</sub> CDF	0,001
2378 P <sub>5</sub> CDF	0,1
Autres P <sub>5</sub> CDF	0,001
2378 H <sub>6</sub> CDF	0,01
Autre H <sub>6</sub> CDF	0,0001
2378 H <sub>7</sub> CDF	0,001
Autres H <sub>7</sub> CDF	0,00001
O <sub>8</sub> CDF	0

Tableau II

Critères utilisés pour l'interprétation

Milieu	Critères		Source	
	BPC	Dioxines et furannes	BPC	Dioxines et furannes
Sol	1 mg/Kg	1 ug/Kg (équivalent 2,3,7,8 T <sub>4</sub> CDD)	Québec	États-Unis (EPA)
Eau potable	100 ng/L	15 pg/L (équivalent 2,3,7,8, T <sub>4</sub> CDD)	Québec	Canada
Air	450 ng/m <sup>3</sup> (1/2 heure)	450 pg/m <sup>3</sup> (1/2 heure)	Ontario	
	150 ng/m <sup>3</sup> (24 heures)	Ontario		
	35 ng/m <sup>3</sup> (1 an)	30 pg/m <sup>3</sup> (1 an) Ontario (dioxines) + (furannes) 50		
Frottis	2,5 mg/m <sup>2</sup> *	25 ng/m <sup>2</sup> (1242) 1,25 mg/m <sup>2</sup> * (1254 et 1260)	New York	New York

\* AROCLOR 1242 (BPC à 42% de chlore)  
 AROCLOR 1254 (BPC à 54 de chlore)  
 AROCLOR 1260 (BPC à 60% de chlore)

Tableau III

Bilan total des échantillons

Caractérisation environnementale à Saint-Basile-le-Grand

Nature	Nombre d'échantillons d'analyses complétées*	Nombre
Sol	119	152 BPC 111 D-F**
Frottis extérieurs	83	69 BPC 17 D-F
Frottis intérieurs	70	55 BPC 34 D-F
Filtre à air	9	1 BPC 1 D-F
Eau	37	33 BPC 15 D-F
Air	48	43 BPC 2 D-F
Grand total	366	353 BPC 180 D-F

\* Dans plusieurs cas, les laboratoires ont procédé à l'analyse de duplicatas

\*\* D: dioxines  
F: furannes

Tableau IV

Bilan de l'opération nettoyage

Nombre	Zone évacuée	Zones adjacentes	Zone affectée (MAPAQ)	Total
Propriétés (incluant potagers et vergers)	1 696	831		2 527
Véhicules neufs (concessionnaires autos)	193			193
Bâtiments (parc du Mont St-Bruno, MAPAQ Pensionnat Sacré-Coeur)	38			38
Filtres à air	195	39*		234*
Tables de pique-nique (Parc Mont St-Bruno)	225			225
Récupération de fruits et légumes des potagers et vergers (nombre de demandes zone affectée du MAPAQ)			109*	109*

\* *Situation au 1988/09/25*

Tableau V

Présence de BPC, des dioxines et des furannes,  
dans les frottis intérieurs,  
exprimée en pourcentage,  
par rapport aux critères d'exposition

	BPC	PCDD - PCDF
Saint-Basile-le-Grand (Nord)	0,00%	0,001%
Saint-Basile-le-Grand (Sud)	0,00%	0,00%
Boucherville	0,00%	
SITE		
Sainte-Julie Nord	0,00%	0,00%
Sainte-Julie (Haut-Bois)	0,01%	0,00%
Saint-Basile (Est)	0,00%	0,00%
Saint-Bruno Trinité	0,01%	0,00%
Saint-Bruno	0,03%	0,20%
Carignan	0,00%	—
Chambly	0,00%	0,00%

Tableau VI

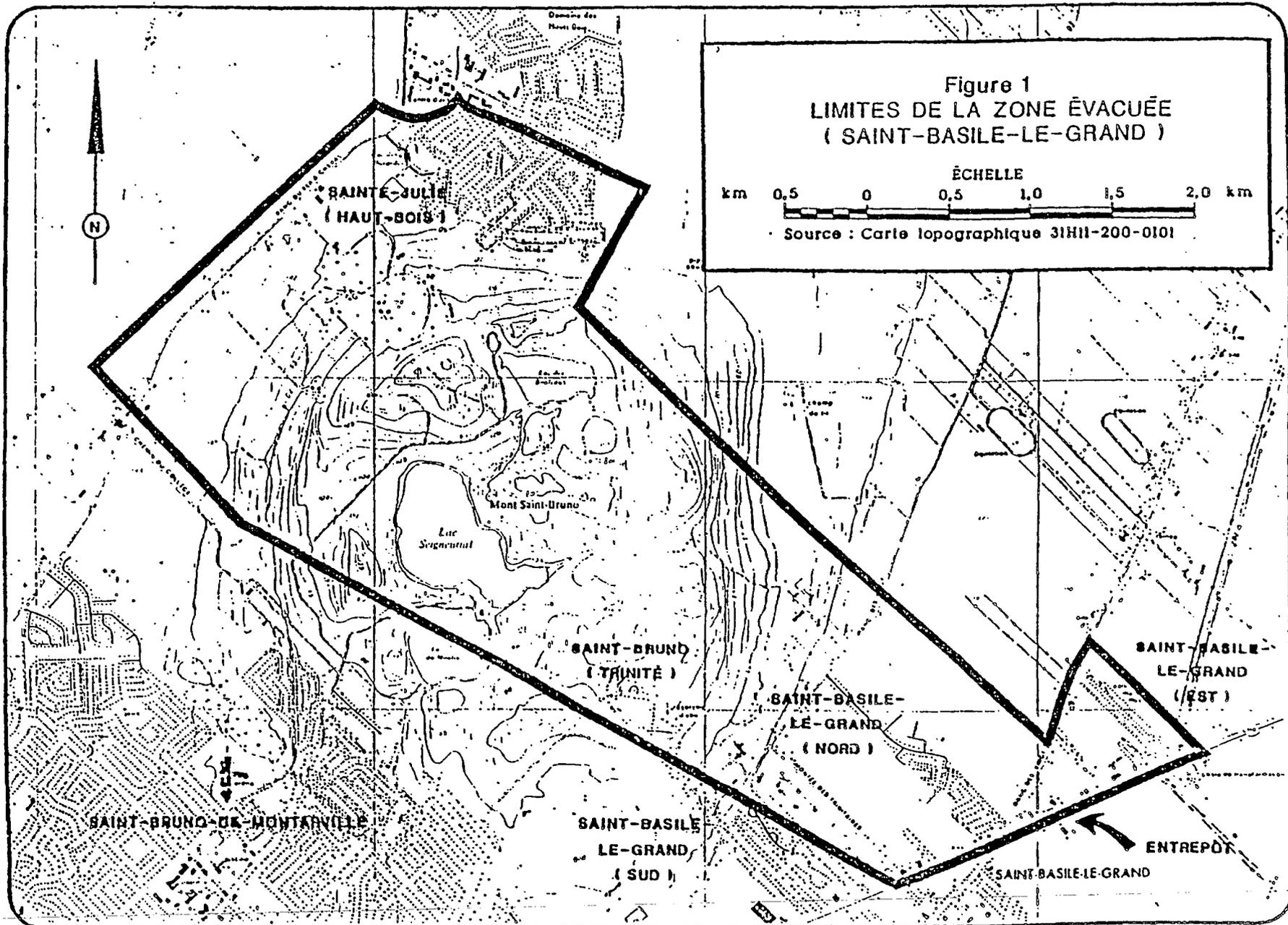
Présence de BPC, des dioxines et des furannes,  
dans les frottis extérieurs,  
exprimée en pourcentage,  
par rapport aux critères d'exposition

	BPC	PCDD - PCDF
SITE	887%	12 248%
Saint-Basile-le-Grand (Nord)	8,22%	51,13%
Saint-Bruno Trinité	4,40%	n.a.
Saint-Bruno	0,14%	0,42%
Boucherville	0,05%	0,84%
Sainte-Julie Nord	0,0143%	0,68%
Saint-Basile-le-Grand (Est)	0,0022%	—
Sainte-Julie (Haut-Bois)	0,00%	—

Tableau VII

Présent dans le sol, exprimée en pourcentage,  
par rapport aux critères d'exposition

	BPC	PCDD - PCDF
SITE	80%	42,26%
Saint-Basile-le-Grand (Nord)	6,82%	0,41%
Saint-Bruno Trinité	3,65%	0,00%
Saint-Basile-le-Grand (Est)	2,57%	0,18%
Sainte-Julie (Haut-Bois)	1,38%	0,03%
Saint-Basile-le-Grand (Sud)	1,12%	0,10%
Sainte-Julie Nord	0,50%	0,12%
Saint-Bruno	0,46%	0,56%



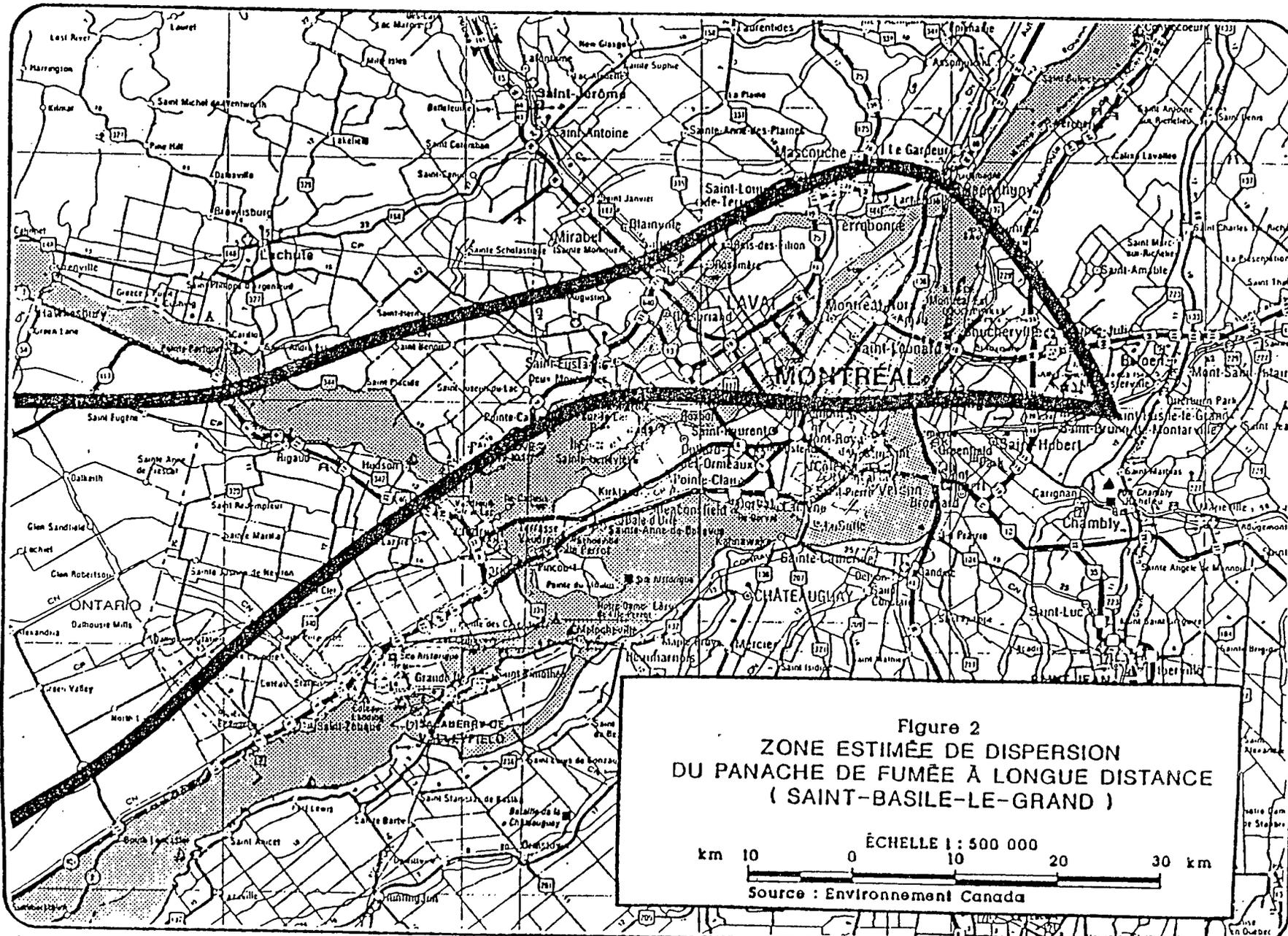


Figure 2  
 ZONE ESTIMÉE DE DISPERSION  
 DU PANACHE DE FUMÉE À LONGUE DISTANCE  
 ( SAINT-BASILE-LE-GRAND )

ÉCHELLE 1 : 500 000  
 km 10 0 10 20 30 km  
 Source : Environnement Canada

Environnement Canada  
Conservation et Protection  
Région du Québec

1179, rue de Bleury  
Montréal (Québec)  
H3B 3H9

Le 19 décembre 1988

Notre dossier:  
4461-2-STB

Monsieur André Tremblay  
Directeur  
Protection civile Canada  
Région du Québec  
250, Grande Allée ouest  
Bureau 701  
Québec (Québec)  
G1R 2H4

*Objet: Dépenses corporatives d'Environnement Canada à St-Basile-le-Grand*

Monsieur,

Suite à votre demande, vous trouverez ci-dessous un tableau des dépenses de notre ministère qu'a entraîné l'intervention suite à l'incendie des BPC le 23 août 1988.

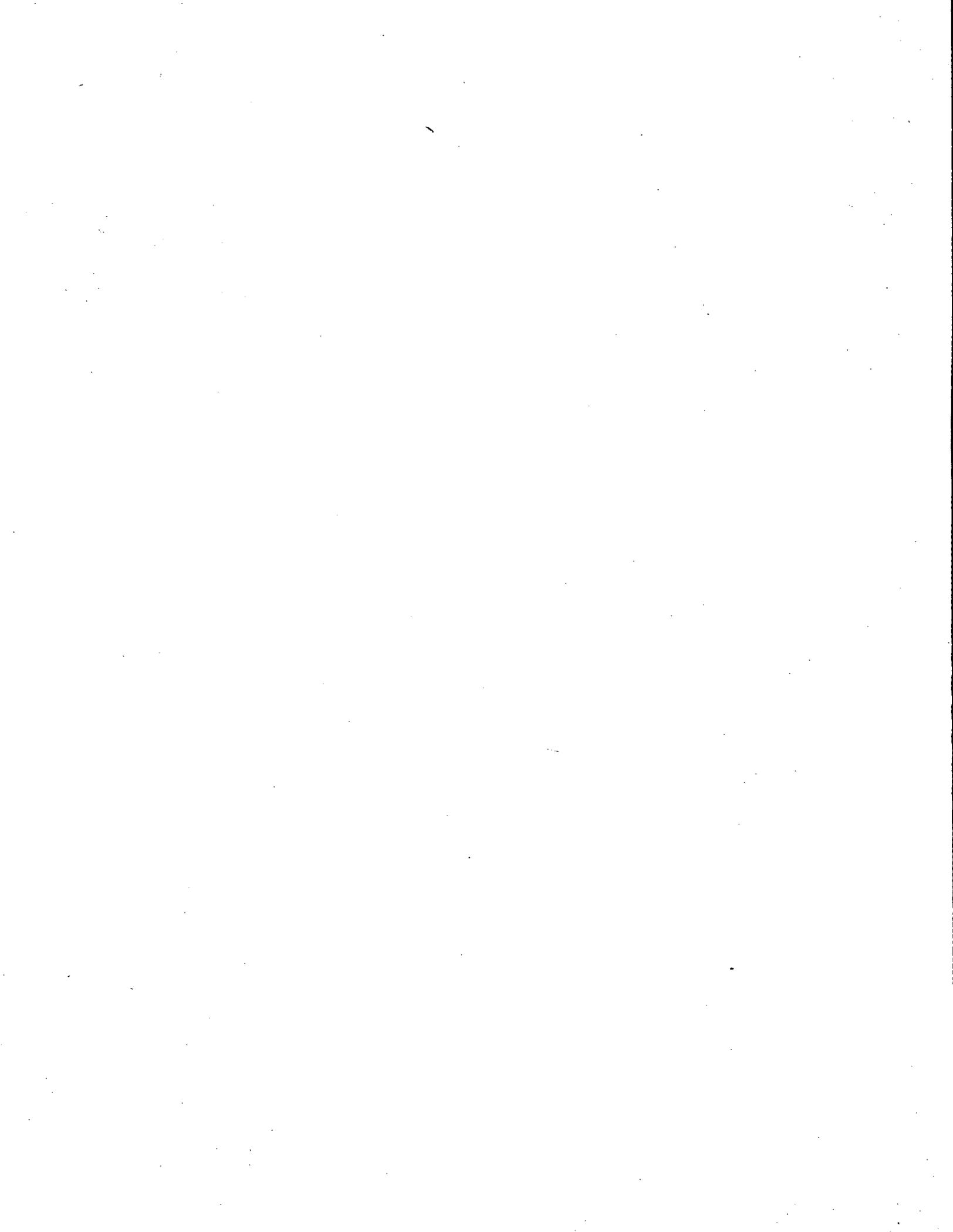
Temps supplémentaire	537 000 \$
Fonctionnement	1 485 600 \$
Capital	<u>67 500 \$</u>
Total	<u>2 090 100 \$</u>

Ces dépenses n'incluent pas les salaires et autres dépenses normales de fonctionnement.

Nous espérons que ces données sauront vous être utiles. Veuillez accepter, Monsieur, nos meilleures salutations.

Claude Rivet  
Coordonnateur aux interventions d'urgence  
Enquêtes et Interventions

**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS**  
**COMMUNICATIONS CANADA**



Gouvernement du Canada  
Ministère des Communications  
Région du Québec  
295, rue St-Paul est  
Montréal, Québec  
H2Y 1H1

Notre référence  
8782-31

Le 4 octobre 1988

M. André Tremblay  
Directeur régional, Québec  
Pièce 701  
250 ouest, Grande Allée  
Québec, Qc  
G1R 2H4

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 1er septembre 1988, veuillez trouver en annexe, le rapport des opérations de Communications Canada concernant l'urgence à St-Basile-le-Grand.

Le rapport vous est présenté dans la forme proposée.

Si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec Michel Milot, Agent de planification d'urgence au numéro 514-283-8476.

Veuillez accepter, Monsieur Tremblay, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général

Jean-Marc Pellerin

## **Rôle de Communications Canada en matière de télécommunications d'urgence**

En matière de télécommunications d'urgence, Communications Canada élabore des concepts, effectue des recherches, planifie et organise l'exécution des mesures et des programmes pour faire face aux urgences internationales, nationales, régionales et municipales.

Il prête son aide sous forme de conseils, d'avis ou autrement aux ministères et organismes fédéraux, aux administrations provinciales et municipales et à l'industrie à leur demande et aux fins de leur opérations d'urgence relativement aux télécommunications.

### **Déroulement de l'intervention à Saint-Basile-le-Grand**

Dès le 24 août soit dans les premiers moments qui suivirent l'incendie, l'agent responsable des mesures d'urgences à Communications Canada était mis en alerte par le directeur régional de Protection Civile Canada.

Le mercredi 24 août, nous recevions d'Environnement Canada les premières demandes pour l'installation de lignes téléphoniques, la location de radios cellulaires et de télécopieurs à différents endroits à St-Basile. Jusqu'au 25 août les installations se sont faites à partir du domicile de l'agent ou de son bureau à Montréal.

Les communications, particulièrement au centre d'opération d'urgence à l'Hôtel de ville, sont rapidement devenues problématiques considérant le peu de ressources disponibles et le nombre considérable d'intervenants. Nous nous sommes rendus sur place pour évaluer la situation, inventorier les besoins et prévoir un plan d'action. La possibilité de lever une liaison micro-onde entre Montréal et St-Basile a été envisagée, mais rapidement abandonnée tenant compte qu'une répétitrice au Mont St-Bruno était impossible pour cause d'accès en zone évacuée. Afin de satisfaire les besoins Bell Canada, on a dû récupérer des lignes non-prioritaires à Saint-Basile et les réassigner aux intervenants. Les lignes inscrites au programme du contrôle de la charge des lignes ont cependant conservé leur priorité.

Le dimanche 27 août, à la demande de la Sûreté du Québec, plusieurs intervenants furent relocalisés, nous avons coordonné le transfert des lignes et des équipements.

Tout au long de l'urgence, c'est à dire jusqu'au 9 septembre, nous avons répondu aux demandes de 17 intervenants en provenance de ministères fédéraux, provinciaux, des trois municipalités concernées et de l'industrie. Nous avons coordonné l'installation de 31 lignes téléphoniques dont trois "In-watt", la location et l'opération de 7 télécopieurs, la location de 17 téléphones cellulaires, la location d'un réseau de pagette et enfin la réparation d'un système de radiocommunications VHF.

### **Personnes impliquées et leur rôle**

Deux agents régionaux formés en fonction des tâches relatives aux situations d'urgences furent impliqués à Saint-Basile.

### **Sommaire des coûts**

Nous n'avons pas encore le montant exact des coûts d'opération en télécommunications transigés par Communications Canada à Saint-Basile. Nous évaluons cependant que ces coûts seront de l'ordre de 16 000,00 \$. La facturation est acheminée directement ou via Communications Canada aux intervenants qui ont fait usage des services demandés.

Au rapport présenté en annexe, Communications Canada assumera les coûts d'utilisation de notre équipement de même que les salaires en temps régulier et supplémentaire de nos employés nécessaires à la coordination des télécommunications d'urgence à Saint-Basile.

### **Leçons à tirer de l'événement et recommandations**

L'inventaire des lignes téléphoniques de même que l'équipement de télécommunications mis à la disposition des ministères et organismes responsables, est demeuré complexe tout au cours de l'événement. Le nombre élevé d'intervenants et l'urgence des besoins momentanés ont souvent favorisé les prêts d'équipements entre personnes et organismes, ce qui augmentait les risques de perte et par conséquent une diminution des ressources disponibles.

Les télécopieurs, les radios cellulaires et les télé-appels ont vraiment été des outils de premier plan au cours de cette urgence. Une urgence environnementale du type de St-Basile implique la transmission de nombreuses cartes et graphiques ce qui explique la forte demande en télécopieurs. Également les intervenants trop nombreux et différents pour travailler sur un même système de radiocommunications ont tiré un maximum d'avantage de la téléphonie cellulaire et des systèmes de télé-appels. Il faut également souligner que la position géographique de St-Basile favorisait l'utilisation de ces technologies nouvelles.

Il nous a été difficile d'obtenir par des voies normales le nombre de télécopieurs requis dans un si court délai. Nous devons aujourd'hui ajuster notre plan d'action et trouver des alternatives advenant une prochaine urgence. Un sondage des besoins auprès des intervenants fédéraux est en voie de préparation.

Nous avons également connu des difficultés de surcharge des cellules, particulièrement lorsque les médias en ont fait un usage massif après les conférences de presse. Une compagnie cellulaire a dû augmenter le nombre de voix disponibles à St-Basile pour répondre à la demande. Une approche auprès des entreprises cellulaires est prévue afin de mieux adapter la capacité de cette nouvelle technologie aux situations d'urgence.

## SOMMAIRE DES DÉPENSES POUR ST-BASILE-LE-GRAND

Organisme: Communications Canada  
Période: du 23 août au 12 septembre  
Date du rapport: le 3 octobre

### Employés:

Nombre d'heures  
Rég: 120 h  
Suppl.: 55 h  
Dépenses de voyage

4 500,00 \$

Total 4 500,00 \$

### Ressources:

Équipement gouv't  
Période (jr/hr)  
Équipement loué  
Période (jr/hr)  
Fournitures générales  
"Lignes cellulaires"

500,00 \$

Total 500,00 \$

### Consultants:

Durée du contrat

Total —

### Autres dépenses:

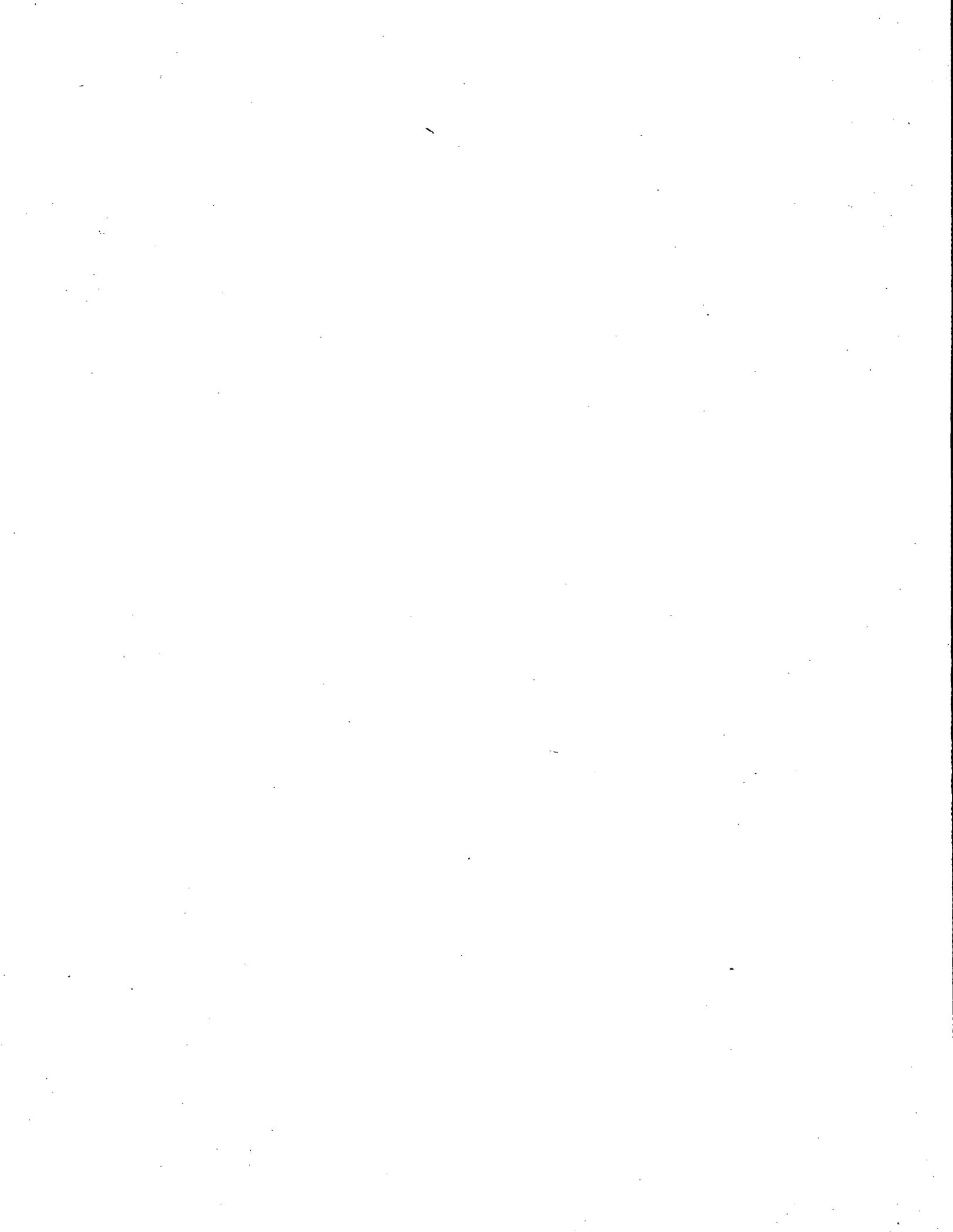
Description sommaire:

Total —

Total de  
l'organisme 5 000,00 \$

Préparé par: Michel Milot

**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS**  
**EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA**



Emploi et Immigration Canada  
Directeur exécutif  
Région du Québec  
C.P. 7500  
Montréal, Québec  
H3C 3L4

N/R: 1630-1  
V/R: 2800-PR/05 (Août 1988)

Le 12 octobre 1988

Monsieur André Tremblay  
Directeur régional  
Protection civile du Canada  
701-250 ouest, Grande Allée  
Québec, Qué.  
G1R 2H4

*Objet: Rapport conjoint sur la participation fédérale à St-Basile-le-Grand*

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 19 septembre 1988 relativement à l'objet cité en titre.

Vous trouverez en annexe le rapport complet des opérations de la CEIC concernant l'incident écologique de St-Basile-le-Grand, survenu le 23 août 1988.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Trefflé Lacombe

Gouvernement du Canada

Note de service  
Notre référence: 1670-2  
Le 12 octobre 1988

À: W.J.H. Poole  
Directeur, Planification d'urgence

De: Coordonnateur régional de la planification  
d'urgence et sécurité

*Objet: Incendie à St-Basile-le-Grand, entrepôt de biphényles polychlorés (BPC), le 23 août à 20 h 30*

Le présent rapport fait suite à l'incident écologique survenu à St-Basile-le-Grand, tel que cité en titre.

L'entrepôt contenait environ 3 000 barils, soit l'équivalent de 90 000 litres de BPC et de résidus. Le nombre de barils de BPC n'a pas été déterminé exactement mais une très petite quantité a brûlé, car le foyer de l'incendie a été maintenu aux barils de résidus. Durant l'incendie, on a dû évacuer une partie des villes de St-Basile-le-Grand, de St-Bruno et de Ste-Julie. Cette évacuation de quelque 4 974 personnes a été nécessaire dû à un couloir de fumée qui s'était formé au-dessus des trois municipalités. Dans ce couloir, nous retrouvions les secteurs industriel et commercial de St-Basile-le-Grand. Les sinistrés ont pu réintégrer leur résidence durant la fin de semaine du 10 septembre 1988.

J'ai suivi les opérations de St-Basile-le-Grand à compter de 22 h 00, le 23 août 1988. Le 28 août 1988, j'étais convoqué par monsieur André Tremblay, Directeur régional de la Protection civile du Canada, à une réunion de tous les organismes fédéraux qui a eu lieu le 29 août 1988 à la Base de St-Hubert. Lors de cette réunion, M. Tremblay et M. Richard Grisé, député fédéral de Chambly, nous ont fait un exposé de la situation de cet incident écologique et nous demandaient de mettre en place nos plans d'opérations d'urgence.

Suite à cette réunion, j'ai rencontré M. Jacques Pichette, directeur du centre opérationnel St-Hubert, et M. Richard Anderson, directeur du Réseau Montérégie, pour leur expliquer la situation et les informer qu'une réunion serait tenue le 30 août 1988 à 10 h au bureau régional, dans le but de mettre en place notre plan d'urgence pour aider les sinistrés. Vous trouverez en annexe "A" la liste des participants à cette réunion. Lors de cette rencontre, plusieurs plans d'opérations ont été discutés et il a été décidé par le comité que M. Jacques Pichette, directeur du C.O. St-Hubert, serait responsable de toutes les opérations. A 11 h 45, le 30 août 1988, le directeur exécutif, M. Trefflé Lacombe, décrétrait l'opération d'urgence et par le fait même, nous autorisait à ouvrir un CEC d'urgence à St-Basile-le-Grand. Vous trouverez en annexe "B" le rapport complet de M. Pichette sur les activités de St-Basile-le-Grand.

Durant cette période, j'ai coordonné les opérations entre les directions régionales et le C.O. St-Hubert. De plus, j'ai assisté à tous les deux jours à une réunion de tous les organismes fédéraux impliqués dans l'urgence. J'ai visité le site d'urgence à tous les jours et j'ai même remplacé le directeur régional de la Protection civile du Canada du 2 au 6 septembre 1988. Vous trouverez en annexe "C" le journal de service des opérations de la division de la planification d'urgence durant le sinistre de St-Basile-le-Grand qui vous a été expédié sur une base régulière.

D'ici la fin du mois d'octobre 1988, tous les participants de la réunion du 30 août 1988 se réuniront à nouveau pour un "debriefing" sur les activités de St-Basile-le-Grand.

Le sommaire des dépenses pour cette urgence a été d'environ 15 292,97 \$ réparti comme suit: (Voir annexes D-1, D-2 et D-3)

Réseau Montérégie:	1 447,44 \$
Bureau régional:	4 989,40 \$
C.O. St-Hubert:	8 856,13 \$

Si de plus amples informations vous sont nécessaires, n'hésitez pas à me contacter au 283-5026.

Jean Riverin

## Rapport sur les activités réalisées dans le cadre des mesures d'urgence à St-Basile-le-Grand

### Situation:

En date du 23 août 1988 un incendie s'est déclaré dans un entrepôt où étaient stockés des barils de BPC à St-Basile-le-Grand. Au cours de la nuit, quelques milliers de personnes ont été évacuées afin d'assurer leur sécurité.

Ce sinistre a touché trois municipalités: St-Basile, Ste-Julie et St-Bruno. Vous trouverez en annexe I une photocopie de la zone qui a été évacuée.

Il y a eu 4 974 personnes qui ont dû quitter leur maison dont 2 350 à St-Basile, 2 154 à Ste-Julie et 470 à St-Bruno. Environ 60 employeurs ont été contraints de fermer leurs portes de façon temporaire et plusieurs autres ont dû faire des mises à pied à cause de la baisse des affaires étant donné la fermeture de la route 116. La majorité des entreprises étaient de petits employeurs dans le secteur du commerce, à l'exception de Mont-Bruno Ford avec 50 employés, carrière Mont-Bruno 30 employés et le Séminaire Trinité 34 personnes.

### Événements par ordre chronologique:

*En date du 26 août*, nous avons tenté de rejoindre les responsables de la ville de St-Basile afin de leur offrir nos services, mais c'est seulement le 29 août 88 qu'il a été possible de laisser un message afin qu'une personne en autorité puisse nous rappeler. La même journée, M. Richard Anderson, Directeur Réseau Montérégie, m'informait que M. Riverin, Coordonnateur Régional de la planification d'urgence et de la sécurité et G. Demers, agent d'opération du Réseau Montérégie étaient convoqués à une réunion réunissant tous les organismes fédéraux pouvant être impliqués dans un tel incident écologique. Suite à leur rencontre à la base militaire de St-Hubert, M. Riverin et Mme Demers sont venus nous rencontrer au centre d'emploi de St-Hubert et nous avons discuté des actions à prendre afin d'assurer un service ajusté aux besoins des employeurs impliqués dans le sinistre.

Après avoir discuté avec mon comité de gestion pour établir des procédures locales, il a été décidé que M. J. Riverin convoquerait pour le 30 août 1988 une réunion avec les différentes sections régionales, dont vous trouverez la liste en annexe II.

Lors de cette rencontre, nous avons sensibilisé les responsables à la situation et nous nous sommes assurés de leur collaboration. Étant donné que la priorité à court terme était de payer de l'assurance-chômage, des discussions se sont poursuivies avec la direction des services informatiques, la direction des programmes de prestations et les responsables assurance du CEC St-Hubert, pour établir des mécanismes de communication ainsi que pour revoir la politique des services d'assurance, sujet 26, paiement anticipé.

Au cours de la journée du 30 août, j'ai eu mon premier contact avec le député de Chambly, M. Richard Grisé. Il s'informait si le délai de carence était pour être maintenu étant donné la situation. Notre réponse étant positive, M. Grisé nous mentionne qu'il fera des représentations auprès du Ministre à ce sujet.

Dans la soirée du 30 août, une rencontre avait été organisée, par la Chambre de commerce, pour les employeurs afin qu'on puisse discuter de leurs besoins versus les services que EIC pouvait leur offrir. Cette réunion a été annulée par les organisateurs et nous n'avons rencontré que quelques employeurs.

*La journée du 31 août* a été passée à préparer l'ouverture du bureau satellite à St-Basile, à établir des procédures, un système de communications, équipements et réservation d'un local.

Plusieurs contacts et réunions ont eu lieu au cours de cette journée.

- Médias: entrevue au téléphone avec un journaliste de Télé-Métropole, M. Girouard (Information).
- Municipalité: Johanne Gauvin de la ville de Ste-Julie qui demandait notre présence à Ste-Julie.
- Ministre: Mme Mounier, secrétaire de la ministre Monique Vézina, désirait des informations sur la rencontre avec les employeurs du 30 août 1988.
- Employeurs: Rencontre de M. Langlois propriétaire de Mont-Bruno Ford. Information sur le traitement des demandes de prestations pour ses employés.

Le 1<sup>er</sup> septembre nous avons ouvert un point de service dans l'école de la Chanterelle.

Un communiqué avait été préparé avec la collaboration de la Direction des affaires publiques, pour informer les travailleurs, temporairement sans emploi depuis la catastrophe afin qu'ils se présentent à l'école Chanterelle pour déposer leurs demandes de prestations. (Voir annexe III) Dès 8h30 a.m., nous étions sur place avec 3 agents d'assurance: Micheline Benoit A.S.P. de St-Hubert, Jacqueline Bachand A.S.P. de Longueuil et Anne-Michèle Dostie, agent I de Longueuil. Après une heure d'activité, il nous a fallu faire appel à trois autres agents pour faire face au volume de travail élevé (J. Lavallée et P. Bruneau, agents I de St-Hubert et J. Perreault, conseiller en emploi). Pour répondre à la demande, nous sommes restés sur place jusqu'à 20 heures et il a décidé de prolonger notre séjour jusqu'au vendredi 2 septembre à 16 h 30 avec possibilité de prolongations jusqu'au 10 septembre.

Au cours de cette journée, nous avons pris plus de 146 demandes de prestations et répondu à quelques centaines de demandes de renseignements.

Afin de les traiter le plus rapidement possible, les demandes de prestations étaient envoyées au bureau de St-Hubert deux fois par jour soit le midi et à la fin de la journée.

Contact avec médias: Il y a eu une entrevue télévisée avec Audette Côté, journaliste de Vidéotron et une autre avec CEC magazine.

*Le 2 septembre*, notre bureau satellite a ouvert à 9 h avec la présence de trois agents sur place.

Au cours de cette journée, nous avons enregistré 33 demandes de prestations d'assurance-chômage supplémentaires et répondu à une trentaine de demandes de renseignements. Pour chacune des demandes de prestations d'assurance-chômage, il fallait faire compléter la EMP 3166, relevé d'emploi manquant, dans plusieurs cas, la formule EMP 3073, renseignements supplémentaires concernant la demande de prestations et de plus l'agent devait compléter les cartes de déclaration du prestataire, les TC-55 afin qu'on puisse procéder à des paiements anticipés.

Pendant qu'on prenait encore des demandes de prestations à St-Basile, au bureau de St-Hubert tout était en place pour faire l'étude des dossiers et régler les cas dans les plus brefs délais possibles. Les 7 agents I disponibles ont été affectés à plein temps pendant deux jours et demi à l'examen des dossiers. Nous avons aussi sur place M. Bienvenue CSSTA du bureau du Réseau de la Montérégie afin d'aider les agents à rendre leurs décisions dans les cas très litigieux.

## Réunions du 2 septembre 1988:

À 9 h, j'ai rencontré M. R. Grisé député du comté de Chambly, M. A. Tremblay, directeur régional de Protection civile Canada et Jean Riverin, coordonnateur régional de la sécurité. Nous avons discuté des réalisations à date ainsi que de la possibilité d'envoyer les chèques par la poste pour le 12 septembre. M. Grisé nous a demandé de faire la distribution des chèques pour le mardi 6 septembre.

À 9 h 45, réunion avec Denis Boisvert et l'équipe de gestion de la Montérégie. Suite aux discussions, il a été décidé que la distribution des chèques se ferait en personne le jeudi 8 septembre afin d'éviter l'obligation pour nos employés de se présenter au travail au cours de la fin semaine et en même temps conserver de bonnes relations de travail avec eux. Lors de cette réunion, il a été aussi décidé de maintenir nos services à St-Basile pour une autre semaine et d'ouvrir une succursale à Ste-Julie pour assurer un service aux 2 000 personnes touchées de cette région.

10 h 30, participation à la réunion du comité de concertation des organismes fédéraux présidé par le député de Chambly, M. R. Grisé.

Nous avons exposé notre plan d'action ainsi que nos réalisations. Lors de ces réunions M. Riverin, coordonnateur régional et Ginette Demers, représentante du Réseau Montérégie étaient présents.

À midi, dîner avec M. R. Grisé afin de préparer la réunion organisée par la Chambre de Commerce de St-Basile pour les employeurs touchés par le sinistre.

À 20 h, nous avons rencontré entre 75 et 100 employeurs du secteur. M. Luc Lambert, président de la Chambre de Commerce locale a exposé les raisons de cette rencontre et a présenté les différents intervenants. M. Gagnon maire de St-Basile a fait une rétrospective de la situation, M. Grisé a parlé de la présence de différents organismes fédéraux et de leur participation. M. Latulippe député provincial, a présenté la position de la province et finalement j'ai résumé les différents interventions de EIC pour les travailleurs qui avaient perdu leur emploi et présenté la possibilité d'aider les employeurs, par l'intermédiaire de nos programmes de création d'emploi, à la reprise commerciale de la zone sinistrée. Étaient présents pour EIC: J. Pichette dir. St-Hubert, Darky Gagné agent à la DDE, P. Bienvenue CSSTA et Jean Riverin coordonnateur régional de la sécurité.

## Du 6 au 9 septembre:

La succursale de St-Basile a aménagé dans un nouveau local au centre de bénévolat sur la rue Robert et un autre local a été mis en opération à Ste-Julie dans l'école le Rucher. Un agent était disponible dans chacun des centres soit M. Benoit à St-Basile et J. Bachand à Ste-Julie.

Au cours de cette semaine, il a eu 17 demandes de prestations de déposées à St-Basile et 6 à Ste-Julie. De plus 132 demandes d'information de toutes sortes ont été répondues par les agents sur place.

Le jeudi 8 septembre nous avons remis en personne 23 mandats et le lendemain nous en avons remis 33 autres pour un total de 56. Il y a eu 5 mandats qui ont dû être annulés et 32 autres ont été mis à la poste le 12 septembre 1988.

Il faut noter la rapidité avec laquelle notre personnel a su réaliser le travail, car malgré la complexité de nos systèmes informatiques, les différentes étapes à franchir pour la préparation d'un chèque, nous avons remis un premier mandat 5 jours ouvrables après la prise de réclamation de groupe à St-Basile.

### **Contacts avec différents intervenants:**

Afin de fournir le plus d'information possible concernant nos services, il y a eu plusieurs contacts téléphoniques ou rencontres avec des intervenants du milieu au cours de la semaine:

- Ex:
- Laval Côté, dir. Protection civile du Québec
  - M. Boisclair, représentant du comité des citoyens
  - Jean-Paul Pelletier, Communication Québec
  - Alain Pilon du caucus libéral à Ottawa
  - Rencontre de comité consultatif des organismes fédéraux
  - M. Richard Grisé, député du comté de Chambly
  - Pierre Duchêne, comptable de Mont-Bruno Ford

### **Relation avec les médias:**

Le 7 septembre 1988, entrevue avec Chantal Provost du Courrier du Sud (voir article en annexe VI)

Le 9 septembre 1988, entrevue télévisée avec Audette Côté de Vidéotron (une copie de la cassette des interviews télévisées est en annexe)

Plusieurs communiqués que vous trouverez en annexe III, ont été préparés en collaboration avec la Direction des affaires publiques pour informer le public.

### **Le 9 septembre 1988:**

Tel que discuté lors de la rencontre du 2 septembre 1988 avec les employeurs, une réunion a eu lieu avec des représentants du comité d'employeurs de St-Basile pour discuter de l'aide que nous pouvions leur offrir afin d'aider la reprise économique de la région.

Accompagné de M. Darky Gagné, agent à la Direction des programmes de prestations et J. Perreault, conseiller en emploi de St-Hubert, j'ai rencontré M. Migneault, gérant de la Caisse populaire de St-Basile et président du comité d'employeurs. Deux idées de projet ont été retenues suite à cette rencontre.

- 1) un projet de 20 500 \$ en vertu de l'article 38 pour préparer des affiches publicitaires.
- 2) un projet de marketing de la région de 55 060 \$, pour préparer un slogan, un bulletin commercial etc. Ce projet pourra faire partie du programme de développement de l'emploi (projets généraux).

### **Points saillants:**

- En résumé le centre d'Emploi et Immigration Canada a été sur place pendant 6 jours à St-Basile-le-Grand et 4 jours à Ste-Julie.
- Il y a eu 30 personnes d'impliquées dans le projet donc 12 agents ont eu des contacts directs avec des membres de la collectivité des villes sinistrées.
- À l'exception du Centre d'emploi du Canada de St-Hubert, les directions régionales qui ont été les plus impliquées sont: la Direction des programmes de prestations, la Direction du services informatiques, la Direction des affaires publiques, la Direction du développement de l'emploi et la Direction des services administratifs.

- Il y a eu 215 demandes de prestations de déposées et analysées et 194 demandes de renseignements de toutes sortes venant autant des employeurs que des travailleurs.
- Bien entendu que les 215 demandes d'assurance-chômage ont été réglées à partir d'une déclaration des personnes concernées et qu'il faudra réviser chacune de ces demandes lorsque nous aurons reçu des employeurs les relevés d'emploi. Cette situation équivaut en réalité à régler 430 demandes de prestations d'assurance-chômage.
- Il y a eu 93 mandats de préparés suite à l'étude des 215 demandes de prestations et 56 ont été remis en personne, 5 ont été annulés et les 32 autres ont été mis à la poste le 12 septembre 1988.
- Actuellement la présence du CEC St-Hubert dans ce projet a coûté 2,49 mois/personne en ressources humaines, 52,75 heures de temps supplémentaire et 444,35 \$ en frais de voyage. Nous prévoyons dépenser encore ,50 mois/personne pour réviser les demandes de prestations dans les semaines à venir lorsque nous aurons les relevés d'emploi de toutes les personnes qui ont fait une demande. De plus nous avons dépensé 56 \$ en fournitures de toutes sortes et d'autres frais pour de l'équipement téléphonique qui devraient s'ajouter sous peu.
- Il y a eu deux projets de création d'emploi d'une valeur totale de 75 560 \$ qui ont été développés afin d'aider la reprise économique sur le territoire de St-Basile.

## SOMMAIRE DES DÉPENSES POUR ST-BASILE-LE-GRAND

Bureau régional, Réseau Montérégie et CEC St-Hubert

**Organisme:** CEIC

**Période:** du 29 août au 9 septembre 1988

**Date du rapport:** le 3 octobre 1988

**Employés:** Nombre – 36

Nombre d'heures

Rég: 639,75 h

Suppl.: 93,75 h

M.P. 2,99 14 167,62 \$

Dépenses de voyage

769,35 \$

Total 14 936,97 \$

### Ressources:

Équipement gouv't

Période (jr/hr)

12 jrs 100,00 \$

Équipement loué

(appareils

téléphoniques)

Période (jr/hr)

6-9/09-88 200,00 \$

Fournitures générales

50,00 \$

Total 350,00 \$

### Consultants:

Durée du contrat

Total –

### Autres dépenses:

Description sommaire:

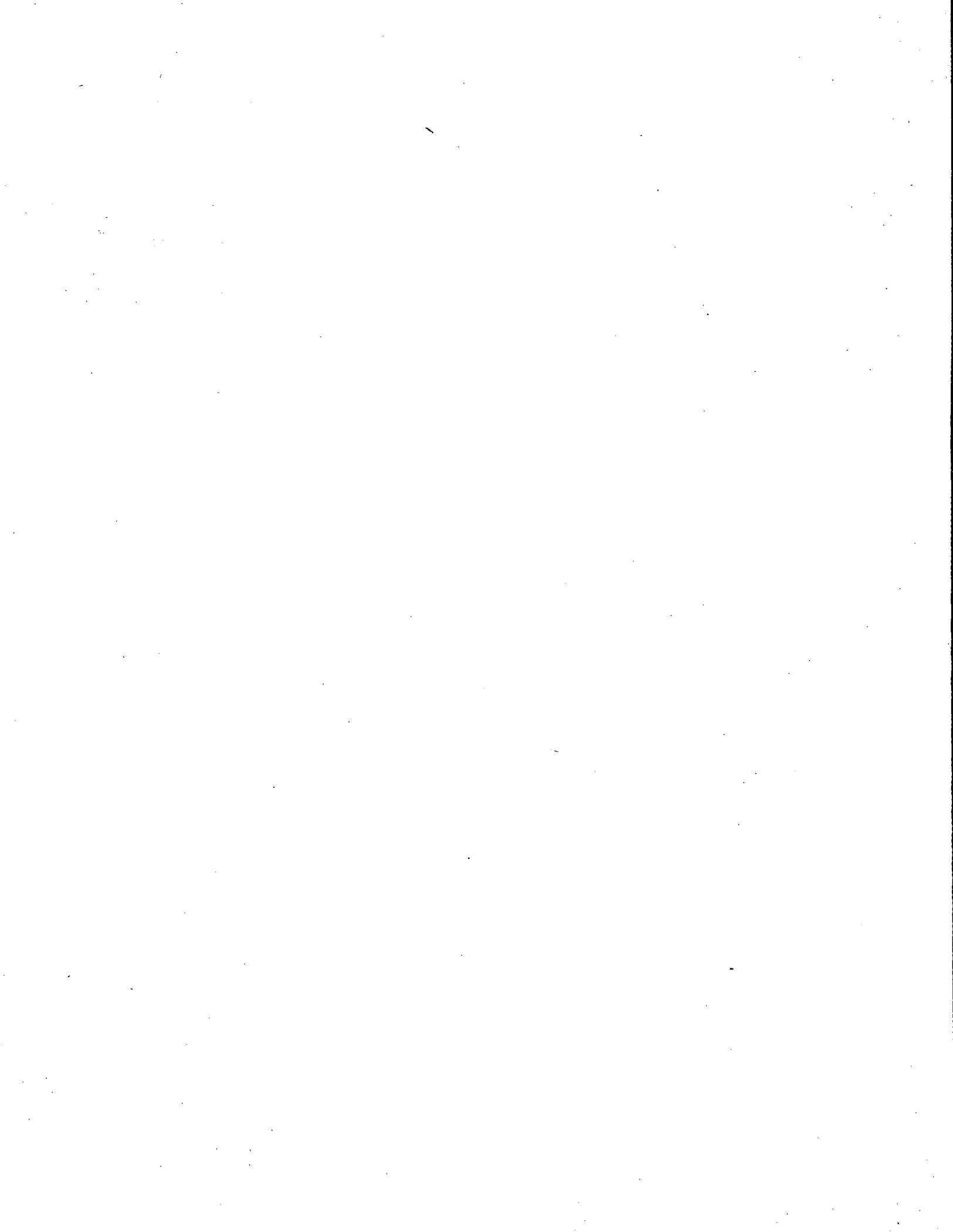
Photocopies 6,00 \$

Programme d'aide financière  
aux employeurs 75 560,00 \$

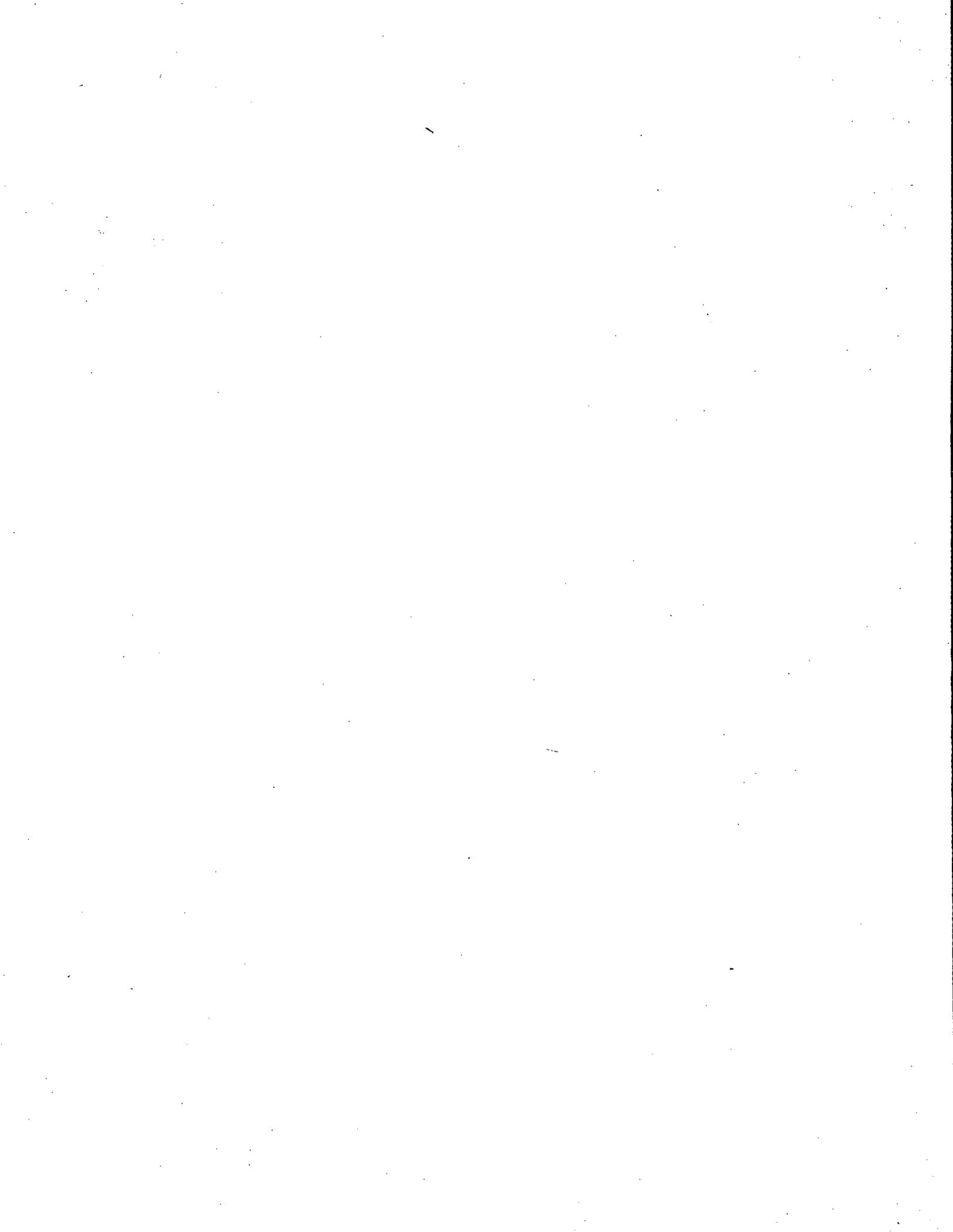
Total 75 566,00 \$

Total de l'organisme 90 852,97 \$

Préparé par: Jean Riverin



**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS**  
**DÉFENSE NATIONALE**



Force Mobile  
3301-9 DT 8095 (OP rég)

Opérations régionales  
Région de l'Est  
St-Hubert (Qué)  
J3Y 5T5

Le 28 septembre 1988

M. André Tremblay  
Directeur régional  
Protection civile Canada  
250 ouest rue Grande-Allée  
Pièce 701 (7ième étage)  
Québec (Qué)  
G1R 2H4

Cher Monsieur Tremblay:

Rapport de Soutien militaire  
Incident de Saint-Basile-le-Grand

Cher monsieur Tremblay, suite à notre dernière réunion du 14 septembre 1988, veuillez trouver ci-joint le rapport concernant l'aide militaire qui a été fournie lors de l'incident de Saint-Basile-le-Grand. Nous vous prions, monsieur Tremblay, d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le commandant  
Le lieutenant-colonel J.A.L. Lehoux

**Rapport après exercice  
Incident BPC – St-Basile-le-Grand  
Ministère de la Défense nationale**

**Généralités**

Dans le cadre de l'incident en question les Forces canadiennes furent particulièrement impliquées dans la prestation de services à la Protection civile du Québec, via le directeur régional du bureau de Protection Civile du Canada.

**Soutien logistique**

Aux annexes A à E de la présente vous trouverez la liste détaillée et les coûts associés aux biens et services fournis par les Forces canadiennes. Un montant total de 23 685,07 \$ (voir annexe F) de services furent fournis, ce montant exclut les salaires des intervenants. Lors des 48 premières heures, de nombreuses demandes furent acheminées par différents intervenants à différentes sources au sein de la Force Mobile et de la base de Montréal. Cette situation entraîna des retards indus dans l'accomplissement des tâches, en plus de nécessiter de nombreuses heures de travail additionnelles pour les deux partis. À titre d'exemple, trois requêtes différentes pour une vingtaine de masques à gaz amenèrent l'emballage de 60 masques, alors que 20 seulement étaient requis. Également des serviettes, lits et couvertures furent demandés par différentes personnes non mandatées. Cette situation se rectifia à la suite d'une rencontre entre le Directeur régional PCC et l'OSEM OP Rég. Cette réunion remit en marche les protocoles établis en vue de faire face aux situations de crise.

**Relations publiques**

L'officier des relations publiques de FMC (DNDO) participa aux différentes réunions de concertation. Cela lui permit de demeurer au courant de tous les développements et ses seules fonctions se limitaient à informer les médias des différentes prestations de services fournis par le MDN, à PCC. Les autres aspects de relations publiques, informations aux médias, furent discutés au préalable avec le Directeur régional de PCC.

**Commandement et contrôle**

Certains commentaires furent émis de façon verbale lors de notre dernière réunion de concertation. De plus, il est primordial que les communications se fassent selon les protocoles déjà établis, c'est-à-dire au niveau fédéral via le Directeur régional, PCC, et au niveau provincial via l'officier responsable des mesures d'urgence de la SQ.

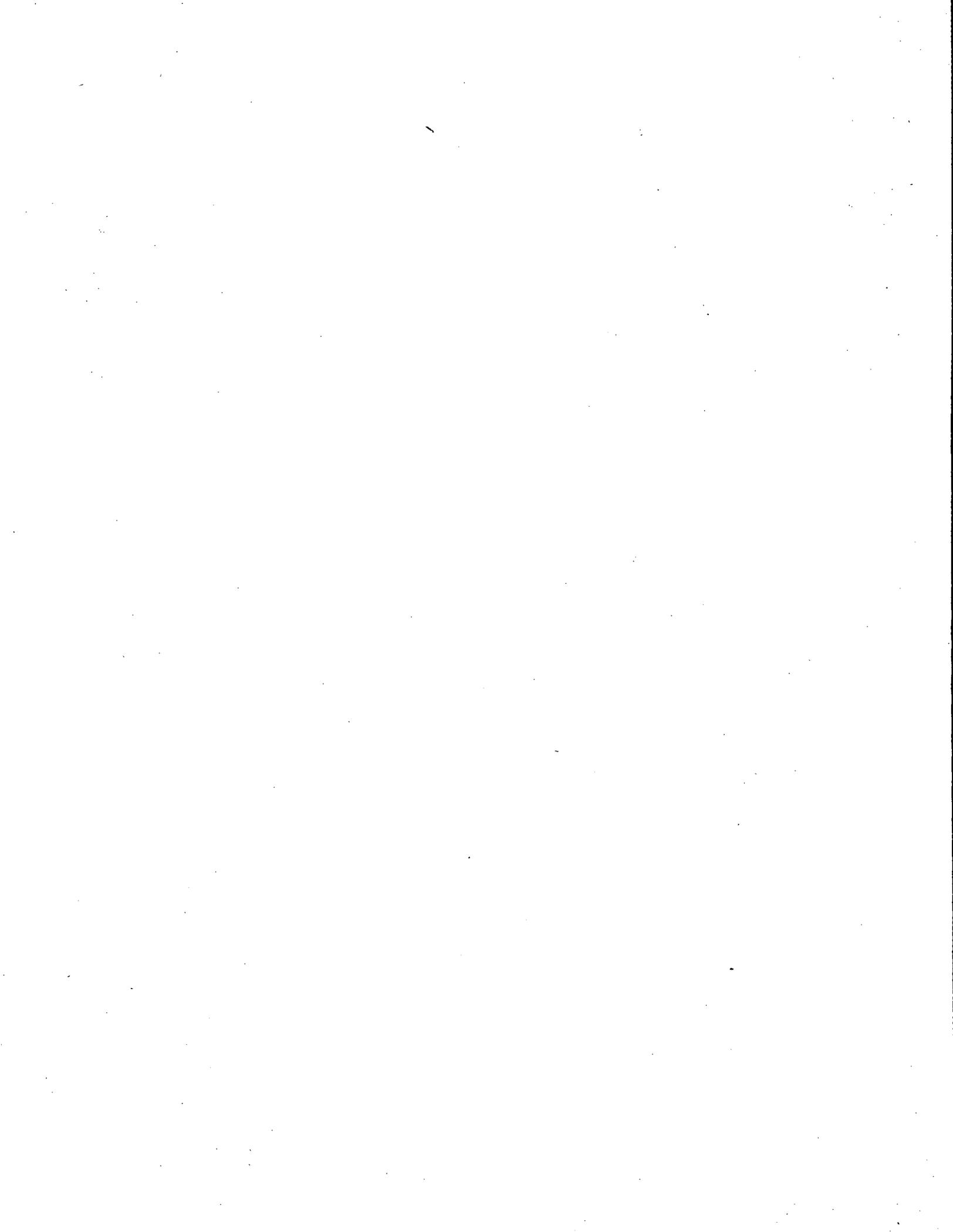
**Leçons apprises**

Les leçons suivantes découlent de cette opération.

- a. Les demandes de service doivent se faire selon les protocoles établis;
- b. dès le début d'une telle opération, les relations publiques doivent être en mesure de fournir les informations requises au public; et
- c. il est extrêmement important également d'établir un poste de commandement qui verra à tous les aspects de coordination afin de bien définir les différentes responsabilités/cellules; c'est-à-dire, une cellule de commandement et contrôle, une cellule de relations publiques, une cellule des sites de réfugiés, une cellule pour les demandes de soutien (logistique), une cellule administrative, etc...

## Liste des annexes

Annexe A:	Transport échantillons hélicoptère
Annexe B:	Médical
Annexe C:	Logistique
Annexe D:	Transport échantillons par route
Annexe E:	Service des incendies
Annexe F:	Sommaire des dépenses



ANNEXE A

A 3301-9 DT 8095  
Du 28 Sept 88

Prestation de services

Hélicoptère transport échantillons et VIP

Date	Pers	Éqpt	Durée	Coût/Heure/Jour	Total
25/8	3	1 x CH135(Hel)	2,4 hres	1 687 \$	4 048 \$
25/8	2	1 x CH136(Hel)	3,3 hres	845 \$	2 788 \$
31/8	1	1 x CH236(Hel)	6,9 hres	845 \$	5 830 \$
				<b>TOTAL</b>	<b>12 666 \$</b>

ANNEXE B

A 3301-9 DT 8095  
Du 28 Sept 88

Prestation de service

Médical

Date	Pers	Éqpt/Pers	Durée	Coût/Heure/Jour	Total
23-8/14-9	1	Technicien	7 jours		
23-8/14-9	1	Major	3 jours		
23-8/14-9	tests médicaux, facturés au MDN pas SBSC				1 440 \$
				<b>TOTAL</b>	<b>1 440 \$</b>

## ANNEXE C-1

A 3301-9 DT 8095  
Du 28 Sept 88

Date	Pers	Éqpt/Pers	Duré	Coût/Heure/Jour	Total
2/9		Quartiers et rations pour 55 familles furent demandés à St-Jean d'Iberville – Demande annulée le 2 septembre à 21 h 30			
28-8/10-9		2 x sections tente			
28-8/10-9		2 x tables, 6 pieds			
28-8/10-9		12 x chaises pliantes			
28-8/10-9		2 x Aladin (chaufferette)			
24-8/10-9		300 x couvertures			
24-8/10-9		150 x lits pliants (St-Julie)			
		(12 lits signés par M. Michel Bourgon St-Julie sont manquants 12 x 62,46 \$)			749,52 \$
26-8/12-9		100 x serviettes à main			
26-8/12-9		96 x serviettes de bain			
26-8/12-9		52 x lits pliants (St-Basile)			
29-8/12-9		105 x couvertures			
24-8/10-9		50 x lits pliants (St-Bruno)			
		nettoyage couvertures/serviettes			248,00 \$

ANNEXE C-2

A 3301-9 DT 8095  
Du 28 Sept 88

Personnel

24 août	1 x sgt	—	7 heures	
24 août	1 x cplc	—	7 heures	
24 août	1 x cpl	—	5 heures	
26 août	1 x sgt	—	3 heures	
31 août	1 x sgt	—	4,5 heures	
31 août	1 x cpl	—	4,5 heures	
31 août	2 x sdt	—	6 heures	
	2 x cpl	—	6 heures	
	7 x diners (heures supplémentaires)	—		115,15 \$
<b>TOTAL</b>				<b>1 112,67 \$</b>

## ANNEXE D

A 3301-9 DT 8095  
Du 28 Sept 88

Date	Pers. Éqpt/Pers	Durée	Coût/Heure/Jour	Total
24-25	1 x SDT	3 h 30 m		
26-27	6 x cpl	38 h		
31 août et 10 sep	1 x employé civil MD04	2 jours		
	2 x petits déjeuners x 6,40 \$			12,80 \$
	2 x déjeuners x 8,50 \$			17,00 \$
	4 x diners x 16,45 \$			65,80 \$
10 sep	- location camion 5T			70,00 \$
	4 x véhicules état-major ont parcouru 1097 KMS			
	3 x 3T ont parcouru 247 KMS			
			<b>TOTAL</b>	<b>165,60 \$</b>

ANNEXE E

A 3301-9 DT 8095

Du 28 Sept 88

Date	Pers	Durée	Coût/Heure/Jour	Total
24 août 88	1 x FR6	5,833 hres	1,5	8,75 hres
	1 x A/FR2	5,833 hres	(N)	5,833 hres
26 août 88	1 x FR6	6,5 hres	1,5	9,75 hres
	1 x A/FR2	6,5 hres	(N)	4 hres
11 sep 88	1 x CS	4 hres	(N)	4 hres
	1 x FR1	10,5 hres	2	21 hres
	1 x A/FR2	10,5 hres	(N)	10,5 hres
12 sep 88	1 x FR6	2 hres	1,5	2,75 hres
	1 x FR1	11 hres	2	22 hres
	1 x FR1	9,5 hres	(N)	9,5 hres
	1 x FR1	15 hres	1,5	22,5 hres
	1 x FR1	15 hres	1,5	22,5 hres
13 sep 88	1 x A/FR2	11 hres	1,5	16,5 hres
	1 x FR	11 hres	(N)	11,5 hres
	1 x FR	15 hres	2	30 hres
	1 x FR1	15 hres	2	30 hres
14 sep 88	1 x FR1	11 hres	2	22 hres
	1 x FR1	11 hres	2	22 hres

Légende: N: temps normal  
 1,5: temps et demi  
 2: temps double

**ANNEXE E  
APPENDICE 1**

**A 3301-9 DT 8095  
Du 28 Sept 88**

**Équipement personnel**

<b>Items</b>	<b>Qté</b>	<b>Description</b>	<b>Tarif unitaire</b>	<b>Coût total</b>
8440-21-846-0979	4	Suspenders, trousers	5,00 \$	20,00 \$
8430-21-880-9920	4	Boots, safety	35,95 \$	143,80 \$
8415-99-130-4874	4	Hood, antiflash	10,00 \$	40,00 \$
8415-21-862-7825	4	Helmet	54,50 \$	218,00 \$
8415-21-878-1619	4	Liner, coat	34,83 \$	139,32 \$
8415-21-878-1635	4	Liner, trousers	34,37 \$	137,48 \$
8415-21-877-1501	1	Coverall	47,00 \$	47,00 \$
8415-21-104-2125	4	Mittens, leather	1,07 \$	4,28 \$
8415-21-104-2111	4	Mittens, cloth	,65 \$	2,60 \$
8415-21-878-1603	4	Coat	133,34 \$	533,36 \$
8415-21-878-1643	4	Trousers	51,85 \$	207,40 \$
4240-21-860-1715	4	Mask, CB, C3	111,56 \$	446,24 \$
4240-00-616-2857	2	Mask, chemex	1 477,75 \$	2 955,50 \$
8415-21-103-8425	4	Gloves, men's work	8,58 \$	34,32 \$
4240-21-933-7578	2	Canister pour chemex	60,00 \$	120,00 \$
4210-21-900-4823	45	Foam 3%	69,52 \$	3 128,40 \$
<b>TOTAL</b>			<b>2 135,97 \$</b>	<b>8 177,70 \$</b>

**Note:** Tous les articles susmentionnés furent demandés/distribués à Monsieur Arseneau en remplacement de l'équipement contaminé.

**Responsable:** FR6 Arseneau L.  
**Tél:** 7800 (Bur)

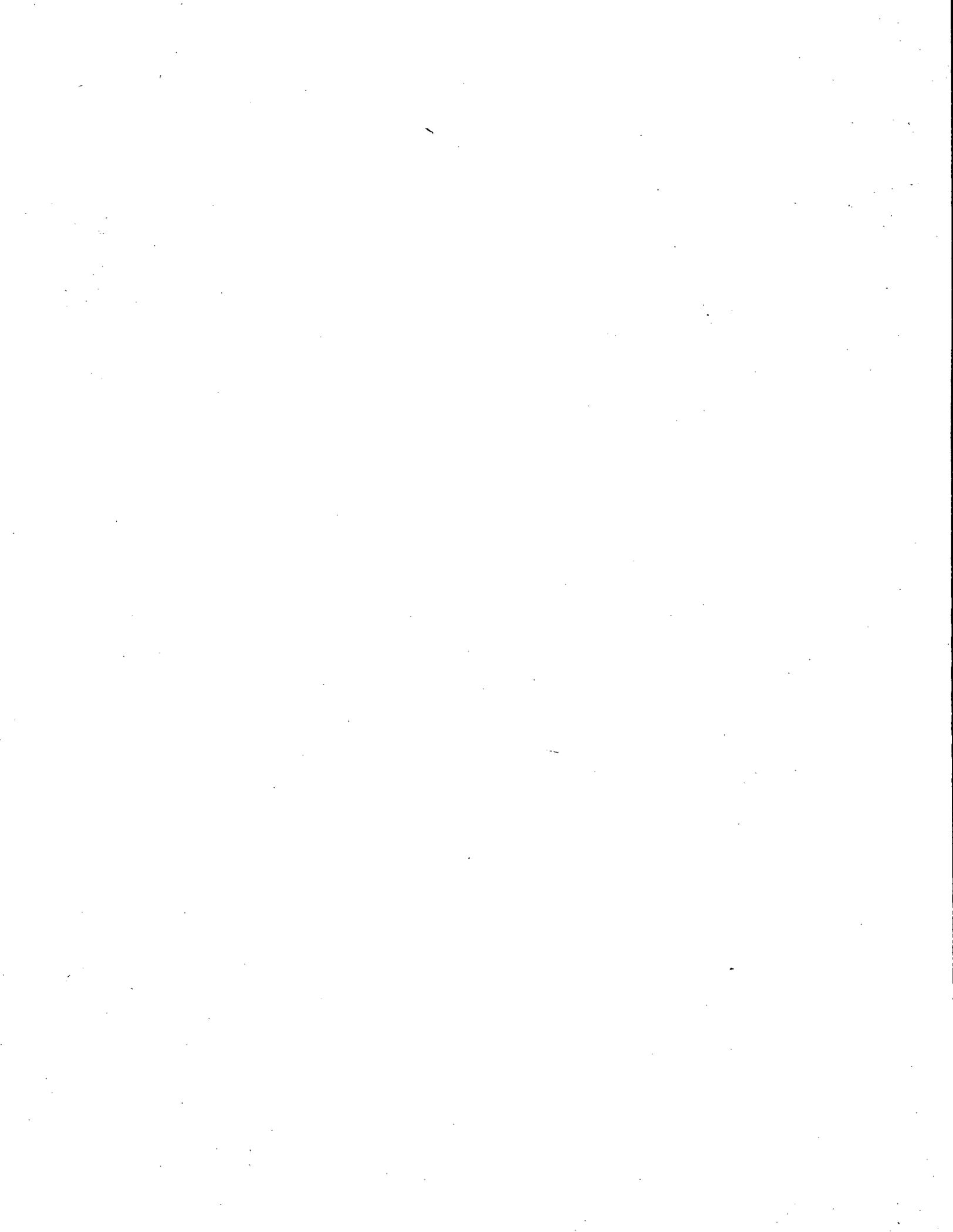
## ANNEXE F

A3301-9DT 8095  
Du 28 Sept 88

### Sommaire des dépenses

<b>Organisme</b>	DDN du 24 août au 14 sep 88	
<b>Employés</b>	40 employés pour 467 heures de travail 15 repas hors des heures normales	Coût AED 210,75 \$
<b>Ressources</b>	gouvernementales: 3 x hélicoptères à 12.6 heures louées... 1 x camion 5T fournitures générales 12 lits pliants manquants @62,40 \$	12 666,00 \$ 70,00 \$ 749,52 \$
<b>Autres dépenses</b>	tests médicaux par SBSC nettoyage couvertures et serviettes remplacement équipement d'incendie contaminé remplacement équipement personnel contaminé	1 440,00 \$ 248,00 \$ 8 177,70 \$ 123,10 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>23 685,07 \$</b>

**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS**  
**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA**



Santé et Bien-être social Canada

Services médicaux, Région du Québec  
Complexe Guy-Favreau, 200 ouest, René Lévesque  
Tour Est, Bureau 202, Montréal (Qué.)  
K2Z 1X4

12 octobre 1988

M. A.G. Tremblay  
Directeur régional, Québec  
Protection civile Canada  
Pièce 701  
250 ouest, rue Grande-Allée  
Québec (Québec)  
G1R 2H4

*Objet: Incident – St-Basile-le-Grand*

Monsieur,

Je vous fais parvenir sous pli le compte-rendu des interventions effectuées par Santé et Bien-être social Canada en ce qui a trait à l'incident écologique survenu le 23 août 1988 dans la ville de St-Basile-le-Grand.

J'espère le tout à votre entière satisfaction et si plus d'informations vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur régional  
Services médicaux

Claude Paradis

pièce jointe

c.c.: M. C.C. Tupper, Directeur général, DSFF  
M. N. Turcotte, Gestionnaire régional, DSFF

## Organisation et intervenants

La Direction de la Santé des fonctionnaires fédéraux, Direction générale des Services médicaux de Santé et Bien-être social Canada, a eu une implication limitée dans le cadre des événements entourant l'incident écologique à St-Basile-le-Grand durant le mois d'août 1988.

Par son mandat, soit la protection de la santé des fonctionnaires fédéraux, la DSFF s'est impliquée de la façon suivante:

- Participation active du gestionnaire régional de la DSFF (Normand Turcotte) et de ses deux (2) délégués (Rolland Duguay et Laurier Mathieu), et du directeur régional des Services médicaux (Claude Paradis) et de sa déléguée (Dr Lilliane Bureau), à la table de concertation fédérale, du 29 août au 14 septembre 1988;
- Demande d'identification, auprès des ministères clients, des fonctionnaires fédéraux qui ont oeuvré à l'intérieur du secteur affecté pendant la période d'évacuation (Gestionnaire régional);
- Établissement, par le médecin chef régional (Dr Rolland Meloche), d'un protocole pour le suivi médical des fonctionnaires fédéraux suite à leur exposition possible aux BPC, furannes ou dioxines;
- Participation active de l'expert-conseil régional, Service d'aide aux employés (Malcolm Johnson), pour le debriefing des policiers, pompiers et leur famille, dans le cadre d'un programme spécial.

## Intervention

À partir du 23 août 1988, la date de l'incident à l'entrepôt de BPC, et ce, jusqu'à la réintégration des gens dans leur foyer, trois (3) semaines plus tard, plusieurs fonctionnaires ont eu, par la nature de leurs fonctions, à se déplacer sur le site de l'incendie ou à l'intérieur du secteur évacué. À notre connaissance, les ministères directement impliqués sont Défense nationale, Environnement Canada, Agriculture Canada, Communications Canada et Emploi et Immigration Canada.

## Santé des fonctionnaires fédéraux

### Évaluations médicales

Étant donné que tous les employés des ministères impliqués ont été dirigés au DSC Charles-Lemoyne, Longueuil, au même titre que les autres travailleurs et les résidants évacués, notre intervention immédiate pour l'évaluation médicale n'a pas été jugée nécessaire.

Au DSC Charles-Lemoyne, sous la direction du Dr Stéphane Groulx, tous les employés ont été examinés et certaines analyses biologiques (BPC, enzyme) ont été effectuées. À ce jour, nous avons établi un protocole pour le suivi médical de ces employés fédéraux qui dépendra des résultats d'analyse obtenus du DSC et, surtout, du résultat des dossiers médicaux individuels que nous recevrons en décembre 1988.

En premier lieu, nous avons demandé à chacun des ministères d'identifier les employés pouvant faire l'objet d'un suivi; ce processus est toujours en cours.

## **Service d'aide aux employés (SAE)**

M. Malcolm Johnson, expert-conseil régional, Service d'aide aux employés, a participé à la diffusion de sessions intitulées "Critical Stress Debriefing", destinées aux pompiers, policiers, employés de St-Basile-le-Grand et les conjoints, du 12 au 16 septembre 1988.

M. Johnson a été sollicité afin de prêter son assistance dans le cadre du programme d'intervention socio-sanitaire mis sur pied par le CLSC Des Seigneuries, Ste-Julie.

Près de cinquante (50) personnes ont bénéficié de ces sessions de debriefing qui se sont avérées un succès.

## **Sommaire des coûts (voir en annexe)**

Les frais reliés aux expertises médicales sont approximatifs puisqu'il nous est actuellement impossible de prévoir le nombre d'examens requis, s'il y a lieu de le faire.

## **Conclusion**

La table de concertation fédérale, mise sur pied immédiatement suite au sinistre, nous a permis d'évaluer l'ampleur de l'événement. De plus, elle nous a informés de la responsabilité et de l'implication des ministères fédéraux et, par conséquent, de déterminer notre propre intervention.

Le lien établi avec le DSC Charles-Lemoyne nous a permis de compléter notre protocole pour suivi médical en fonction de leurs évaluations, analyses et résultats obtenus.

## **Recommandations**

Il serait intéressant de pouvoir établir des liens étroits avec les autres paliers gouvernementaux pour avoir accès à de l'information utile et nécessaire en cas de tels événements. Des représentants du gouvernement provincial pourraient assister aux réunions fédérales, par exemple.

Nous pourrions profiter grandement d'un coordonnateur régional pour notre ministère (SBSC). Le titulaire de ce poste pourrait coordonner, en situations d'urgence, toutes les activités inhérentes aux diverses directions générales du ministère en étant sur place et, par conséquent, prêt à intervenir au besoin. À cette fin, il serait impératif que les responsabilités de notre région versus les incidents de ce genre soient clarifiées et que la communication entre les responsables de ce programme à Ottawa et ceux de notre région soit améliorée.

Rolland Duguay  
Gestionnaire régional intérimaire  
Direction de la Santé des fonctionnaire fédéraux

## Sommaire des dépenses pour St-Basile-le-Grand

Organisme: SBSC - DSFF  
Période: 29.09.88 au 11.10.88  
Date du rapport: le 11 octobre 88

<b>Employés:</b>	Nombre d'heures			
		Rég: 75 h		
		Suppl.: 25 h	2 865,00 \$	
	Dépenses de voyage		250,00 \$	Total 3 115,00 \$
<b>Ressources:</b>	Équipement gouv't			
	Période (jr/hr)		175,00 \$	
	Équipement loué			
	Période (jr/hr)			
	Fournitures générales "Lignes cellulaires"		50,00 \$	
				Total 225,00 \$
<b>Consultants:</b>	Durée du contrat			
				Total -
<b>Autres dépenses:</b>	Description sommaire:			
		Analyse – évaluation médicale prévue	2 000,00 \$	2 000,00 \$
		Total de l'organisme		5 340,00 \$

Préparé par:  
Rolland Duguay  
Gestionnaire régional int.  
Direction de la Santé des fonctionnaires fédéraux

Santé et Bien-être social Canada  
Programmes de la Sécurité du revenu

Allocations familiales  
Régime de pensions du Canada  
Sécurité de la vieillesse

Québec, le 6 octobre 1988

M. André Tremblay  
Directeur, Région du Québec  
Protection Civile du Canada  
701-250 Ouest, Grande Allée  
Québec, Qué.  
G1R 2H4

Monsieur,

Comme demandé, vous trouverez ci-dessous le détail des dépenses des trois rencontres à lesquelles j'ai assisté à la base militaire de St-Hubert.

Ressource	Équipement	Consultant	Voyages
0	0	0	872,38 \$

Santé et Bien-être social Canada division Sécurité du Revenu n'a pas été impliqué dans des mesures d'urgence mais toutes les démarches avaient été prises pour assurer la prochaine livraison des chèques d'allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse dans les secteur évacués.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées et n'hésitez pas à communiquer avec moi au no. 648-3258 si de plus amples informations vous étaient nécessaires.

Richard Chiasson  
Chef, Services administratifs

cc: Gérard Turbide

Bureau régional  
330, de la Gare-du-Palais  
Québec, Québec  
G1K 7L5

Santé et Bien-être social  
Canada  
Direction générale de la protection de la santé  
1001, rue St-Laurent ouest  
Longueuil (Québec)  
J4K 1C7

Le 27 septembre 1988

Monsieur A.G. Tremblay  
Directeur régional  
Protection civile  
250 ouest, Grande-Allée  
pièce 701  
Québec (Québec)  
G1R 2H4

*Objet: Sommaire des dépenses de notre direction concernant l'événement de St-Basile-le-Grand*

Monsieur,

La Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé et Bien-être social Canada, n'a pas été impliquée énormément dans ce dossier.

Les travaux suivants ont été effectués afin de répondre à certaines questions et d'être prêt si notre aide avait été sollicitée.

- a) Développer et préparer une liste des producteurs et usines de transformation dans le secteur impliqué.
- b) Établir des communications avec les diverses organisations afin de s'assurer que le travail d'enquête est amorcé et qu'il n'y a pas de duplication.
- c) Effectuer un "survey" complet de tous les producteurs laitiers de la région et de la région contiguë et de prélèvement des échantillons de lait (environ 20 échantillons) pour l'analyse de BPC, furannes et dioxines par nos laboratoires d'Ottawa.
- d) Récupération d'informations émises au public pour les besoins du sous-ministre.
- e) Participation à cinq (5) rencontres avec PCC.

Vous trouverez donc en annexe, les détails des dépenses engendrées par ce problème écologique pour notre Direction.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

V. Bolduc  
Directeur  
Région du Québec

cc: J.R. Elliot  
J.F. Riou  
J.P. Hanchay

**Sommaire des dépenses pour St-Basile-le-Grand  
Protection de la santé  
Toute la période du 24 août au 23 septembre 1988**

Organisme: Protection de la santé

Période: 24.08.88 au 23.09.88

Date du rapport: 23.09.88

Employés:	Nombre:	11		
	Nombre d'heures			
	Rég:	69 h		
	Suppl.:	38 h	2 710,00 \$	
	Dépenses de voyage		\$97,00 \$	
			<b>Total</b>	<b>2 807,00 \$</b>

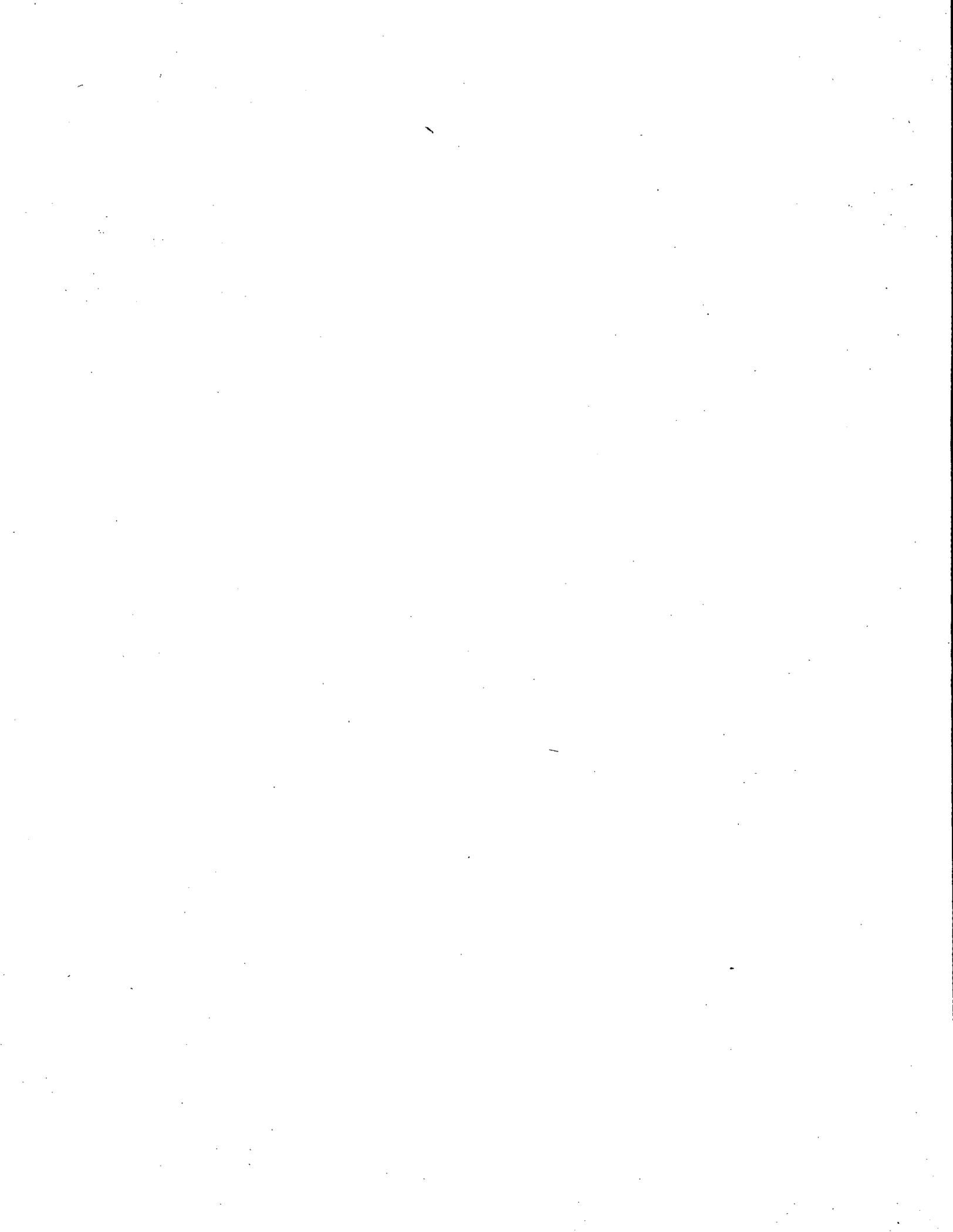
Ressources:	Équipement gouv't (véhicules)			
	Période (jr/hr)	1 160 km	348,00 \$	
	Équipement loué			
	Période (jr/hr)	—		
	Fournitures générales		50,00 \$	
			<b>Total</b>	<b>390,00 \$</b>

Consultants:	Durée du contrat			
			<b>Total</b>	

Autres dépenses:	Description sommaire:		
	Total de l'organisme		3 197,00 \$

Préparé par: V. Bolduc

**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS**  
**AGRICULTURE CANADA**



Agriculture Canada  
Direction générale  
Production et inspection des aliments  
Direction de l'inspection agricole  
Complexe Guy-Favreau  
200 ouest, boul. René-Lévesque  
Tour Est – bureau 1002.I  
Montréal (Québec) H2Z 1Y3  
(514) 285-888 (306)

Le 28 septembre 1988

M. André Tremblay  
Directeur régional  
Protection civile du Canada  
250 ouest, Grande Allée, pièce 701  
Québec (Québec) G1R 2H4

*Objet: Incendie à l'entrepôt de St-Basile-le-Grand (BPC) – Résumé de participation*

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, vous trouverez en annexe les 3 résumés de participation préparés par les différentes directions impliquées dans ce dossier, pour Agriculture Canada.

Direction de l'inspection agricole  
• Fruits et légumes/Produits laitiers

Direction de l'inspection vétérinaire  
• Santé des animaux  
• Hygiène des viandes

Si d'autres informations vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à contacter le soussigné.

J'espère le tout à votre entière satisfaction et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur régional  
Région du Québec

François Planté  
Agronome

cc: Dr G. Meilleur, DIV-Mtl.  
Dr S.C. Thompson, DIA/DIV-Ottawa  
T. Feltmate, Salubrité agro-alimentaire-Ottawa  
Dr R. Bonin, DIV-Ottawa  
3 Gérants de programmes, DIA  
Gérant de district, St-Hyacinthe, DIA  
Gérante, SAP, DIA  
S. Thiboutot, DDA-Québec

Agriculture Canada  
Direction générale  
Production et inspection des aliments

### **Fruits et légumes/Produits laitiers**

Direction de l'inspection agricole  
Complexe Guy-Favreau  
200 ouest, boul. René-Lévesque  
Tour Est – bureau 1002.I  
Montréal (Québec)  
H2Z 1Y3

*Objet: Incendie à l'entrepôt de St-Basile-le-Grand (résumé)*

La Direction de l'inspection agricole a eu la responsabilité d'effectuer des vérifications auprès des établissements enregistrés par Agriculture Canada, ainsi que sur des produits potentiellement aptes à faire l'objet d'un commerce interprovincial ou international.

Ce travail s'est effectué sous la gouverne de la Direction de la salubrité dans l'agro-alimentaire, autant pour l'établissement des plans d'échantillonnage, que pour les interprétations des résultats. Les analyses ont été effectuées au laboratoire d'Ottawa.

#### **Produits laitiers:**

Dans tous les établissements laitiers enregistrés par Agriculture Canada, les produits doivent être placés sous retenue et analysés pour les BPC lorsque le lait utilisé provient de la zone affectée, définie par le MAPAQ.

Environnement Québec nous a confirmé, le 9 septembre dernier, que l'eau, l'air et le sol étaient de qualité.

La laiterie Mont St-Bruno a été le seul établissement placé sous ce régime. Des échantillons ont été prélevés, à chaque jour, à partir de la production du 23 août, et ce, jusqu'au 6 septembre. Les premières relevées de retenue ont eu lieu le 2 septembre; les dernières, le 9 septembre. Au total, 31 échantillons ont été prélevés.

Un autre établissement laitier ainsi qu'un grossiste nous ont demandé d'effectuer une vérification sur leurs produits.

#### **Fruits et légumes frais:**

Les fruits et légumes frais produits en vue d'un commerce interprovincial ou international ont fait l'objet d'un prélèvement. Ce dernier s'est effectué à tous les jours. Les produits ne pouvaient être relâchés avant que le MAPAQ le permette.

À tous les jours à partir du 25 août, des échantillons, 114 au total, ont été prélevés chez Les Vergers de la Patrie Trinitaire, le parc provincial de St-Bruno, Paul Fontaine, Boucher et frères, M. Savaria et G. Van Mill.

La première confirmation que les produits étaient aptes à la consommation a eu lieu le 2 septembre, la dernière le 13 septembre.

Le MAPAQ n'a pas relâché les produits à l'intérieur de la zone affectée. Le terrain de M. Van Mill n'a pas été considéré à l'intérieur de la zone à partir du 1er septembre. Il a pu disposer de son produit.

#### **Fruits et légumes transformés:**

Les établissements enregistrés par Agriculture Canada ont fait l'objet de surveillance lorsque les approvisionnements provenaient potentiellement de la zone affectée. Le MAPAQ doit donner son approbation avant la transformation du produit.

Des échantillons ont été prélevés chez Nabisco (fèves), Ferland (maïs) et Gérard & Beaudin (champignons). Les premiers résultats permettant la vente au consommateur ont été obtenus le 2 septembre; les derniers le 13 septembre. Au total, 85 échantillons ont été prélevés.

#### **Oeufs:**

Les produits d'oeufs, en provenance de la zone affectée, définie par le MAPAQ, doivent être analysés pour les BPC.

Le poste d'oeufs, Provisions Robert Graveline, a été le seul établissement sous ce régime.

Au total, 19 échantillons ont été prélevés sur la marchandise en entrepôt. La levée de la retenue s'est faite le 9 septembre; le MAPAQ maintient toujours son embargo sur les produits à l'intérieur de la zone.

#### **Personnel:**

Il y a eu huit (8) employés de la division impliqués dans le prélèvement des échantillons dans la zone affectée. Ils ont tous porté des vêtements jetables dès leur deuxième visite. De plus, ils ont subi un examen médical et leurs dossiers ont été transmis au ministère de la Santé et du Bien-être social. Une autre personne a été impliquée par la suite au niveau du classement d'oeufs à l'extérieur de la zone.

#### **Sommaire des dépenses:**

Voir annexe.

Le 13 septembre 1988  
Document (FLPL.2) 17

## Sommaire des dépenses pour St-Basile-le-Grand

Agriculture Canada  
Direction de l'Inspection agricole  
District de St-Hyacinthe

Organisme: Agriculture Canada (Direction de l'Inspection agricole)

Période: 26.08.88 au 13.09.88

Date du rapport: 13.09.88

Employés:	Nombre:		
	9 Nombre d'heures		
	Rég: 200,5 h		
	Suppl.: 283,75 h	7 350,92 \$	
	Dépenses de voyage		
	repas 558,05 \$		
	transport		
	(5 590 km) 1677,00 \$	2 235,05 \$	
		Total:	9 585,97 \$

Ressources:	Équipement gouv't		
	Période (jr/hr)		
	Équipement loué		
	Période (jr/hr)		
	Fournitures générales		
	(préparation & envoi d'échant.		
	vêtements de protection)	1 502,46 \$	
		Total	1 502,46 \$

Consultants:	Durée du contrat		
		Total	

Autres dépenses: Description sommaire:

**Total de l'organisme 11 088,43 \$**

Préparé par: Alain Boulé  
Nota: Frais d'analyses à Ottawa

Agriculture Canada  
Direction générale  
Production et inspection des aliments  
Inspection vétérinaire, région du Québec  
Complexe Guy-Favreau  
Tour est, suite 1002V  
200 ouest, boul. René-Lévesque  
Montréal, Qc  
H2Z 1Y3

Le 19 septembre 1988

Dr Guy Meilleur  
Directeur vétérinaire régional  
Montréal

*Objet: Incendie de l'entrepôt de BPC à St-Basile-le-Grand. Résumé de la participation de la Direction de l'inspection vétérinaire régionale (Santé des animaux) d'Agriculture Canada. 23 août au 16 septembre 1988.*

- Le directeur vétérinaire régional a produit des rapports sur la situation au directeur général de la DIV à Ottawa à partir du 24 août.
- Le directeur vétérinaire régional ou son représentant a participé avec M. Planté, responsable du dossier régional, à toutes les réunions interministérielles organisées à St-Hubert par M. André Tremblay de Protection civile Canada.

Nous avons officiellement offert notre collaboration en personnel et matériel au MAPAQ dès le 25 août 1988. Les contacts se sont faits de direction à direction de même que par les responsables locaux fédéraux et provinciaux.

Nous avons rappelé notre offre de collaboration à plusieurs reprises depuis le 25 août. Elle s'est manifestée concrètement de la façon suivante:

### **1. Personnel et matériel**

Un vétérinaire à plein temps d'Agriculture Canada et un inspecteur de produits primaires ont été prêtés au MAPAQ pour participer à l'enquête et échantillonnage sanguin sur 15 troupeaux de bovins de la région sinistrée.

### **2. Identification au Marché aux bestiaux de Montréal des Animaux de la zone exposée**

La surveillance aux encans du Québec est faite par des inspecteurs du MAPAQ sauf au Marché aux bestiaux de Montréal.

Durant les jours d'activités de vente au Marché aux bestiaux, soit les 29, 30 et 31 août de même que les 5, 6 et 7 septembre, un vétérinaire sur place a organisé une surveillance et une identification des animaux en provenance de la zone exposée. Neuf bovins ont été identifiés.

### **3. Matériel d'identification**

Le 12 septembre, notre bureau de St-Hyacinthe a fourni du matériel d'identification. Deux troupeaux de bovins ont été identifiés.

#### 4. Dépenses

##### Employés:

2 employés; heures rég.: 7 h; suppl.: 7,5 h	326,05 \$
Dépenses de voyages:	21,45 \$

##### Ressources:

Équipe gouv., période (jr/hr): 1,2 jour	<u>31,20 \$</u>
---	-----------------

TOTAL	<u>378,71 \$</u>
-------	------------------

Pierre Brisson  
Vétérinaire régional  
Santé des animaux

Agriculture Canada  
Direction de l'inspection vétérinaire  
Région du Québec  
Direction générale  
Production et inspection des aliments  
Complexe Guy-Favreau  
Suite 1002 (v) – Tour est  
200 ouest, boul. René-Lévesque  
Montréal, Québec  
H2Z 1Y3

Le 15 septembre 1988

*Objet: Incendie à l'entrepôt de St-Basile-le-Grand – Implication du personnel du Programme de l'hygiène des viandes dans ce dossier*

Le Dr. A. Simard, directeur, Direction de l'inspection des produits carnés, MAPAQ, a informé le Dr Gaston Roy qu'un inspecteur du MAPAQ sera affecté à chacun des 20 encans d'animaux du Québec dans le but de placer sous détention les animaux provenant de la zone à risque, tel que déterminé par le MAPAQ.

Le 30 août 1988, une demande fut faite au Dr Yvan Rouleau, sous-ministre adjoint, MAPAQ. Nous considérons qu'il est très important que la zone agricole à risque soit très bien délimitée afin de nous orienter dans nos prélèvements et notre certification vis-à-vis l'exportation d'animaux et de produits carnés.

Le 1er septembre 1988, avant-midi, 9 bovins ont été identifiés au Marché à bestiaux de Montréal comme venant de producteurs localisés dans la zone agricole désignée par le MAPAQ. Ces animaux sont acheminés vers 6 abattoirs fédéraux différents. Les vétérinaires en chef de ces abattoirs sont avisés de permettre l'abattage, de prélever des échantillons de gras et de peau pour recherche de BPC et de garder sous détention les carcasses, les abats et les peaux.

Le MAPAQ, après avoir révisé les limites de la zone agricole désignée, nous informe que la paroisse de Varennes est exclue de cette zone. Étant donné que les bovins que nous avons placés sous détention proviennent tous de Varennes, nous avons relâché les carcasses retenues. Par contre, les échantillons sont envoyés au laboratoire quand même.

Le 1er septembre 1988, après-midi, le Dr. A. Simard a informé par écrit le Dr. Gaston Roy de la délimitation de la zone agricole concernée, en plus, il nous a fait parvenir une liste complète des producteurs agricoles localisés dans cette zone.

Une directive fut émise aux vétérinaires en chef des abattoirs de boeufs, de veaux, de moutons et de chevaux et une liste des producteurs impliqués dans ces productions leur fut envoyée.

Les animaux provenant des villes de St-Basile-le-Grand, Ste-Julie, St-Bruno et Boucherville, et qui se retrouvent soit à l'encan ou soit à l'abattoir, sont saisis et gardés comme tel dans ces lieux sans qu'il n'y ait abattage.

Des prélèvements sanguins seront effectués et une décision ultérieure sera prise suite aux résultats.

Le 13 septembre 1988, le Dr André Simard du MAPAQ nous a informé que l'interdiction de la vente des animaux pour fin d'abattage était levée. Les vétérinaires en chef des abattoirs sous inspection fédérale sont informés de cette décision.

Aucun animal provenant de la zone concernée fut présenté pour abattage dans les abattoirs sous inspection durant la période pendant laquelle l'interdiction était en force.

Notre implication dans ce dossier a entraîné des frais directs de 166,80 \$, résultant de l'envoi de directives à notre personnel par courrier spécial et courrier régulier. Ces coûts directs ne tiennent pas compte du temps consacré aux réunions par le personnel-cadre et à l'envoi de courrier par le personnel de soutien.

Dr Gaston Roy  
Vétérinaire régional (région est)  
Hygiène des viandes

Agriculture Canada  
Direction générale du développement agricole  
Développement agricole (Québec)  
5, Parc Samuel Holland, suite 164  
Québec (Québec)  
G1S 4S2  
(418) 648-4775

Notre référence: 6010-1-2

Québec, le 5 octobre 1988

Mémo à:           Monsieur André Tremblay  
                      Directeur  
                      Protection civile Canada

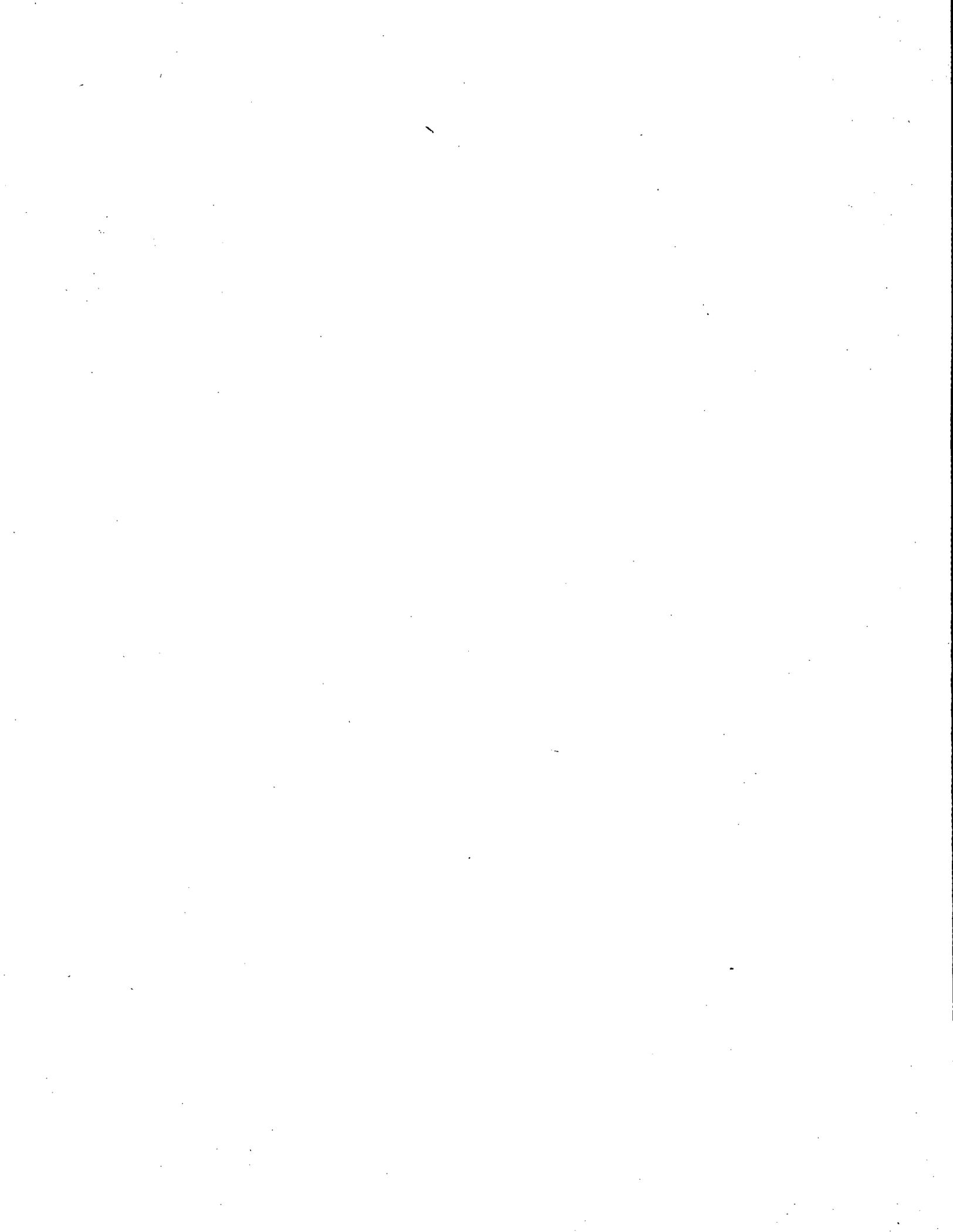
*Objet: Participation fédérale à St-Basile-le-Grand*

En réponse à votre requête, voici un aperçu de l'implication de notre direction générale lors de l'incendie de St-Basile-le-Grand.

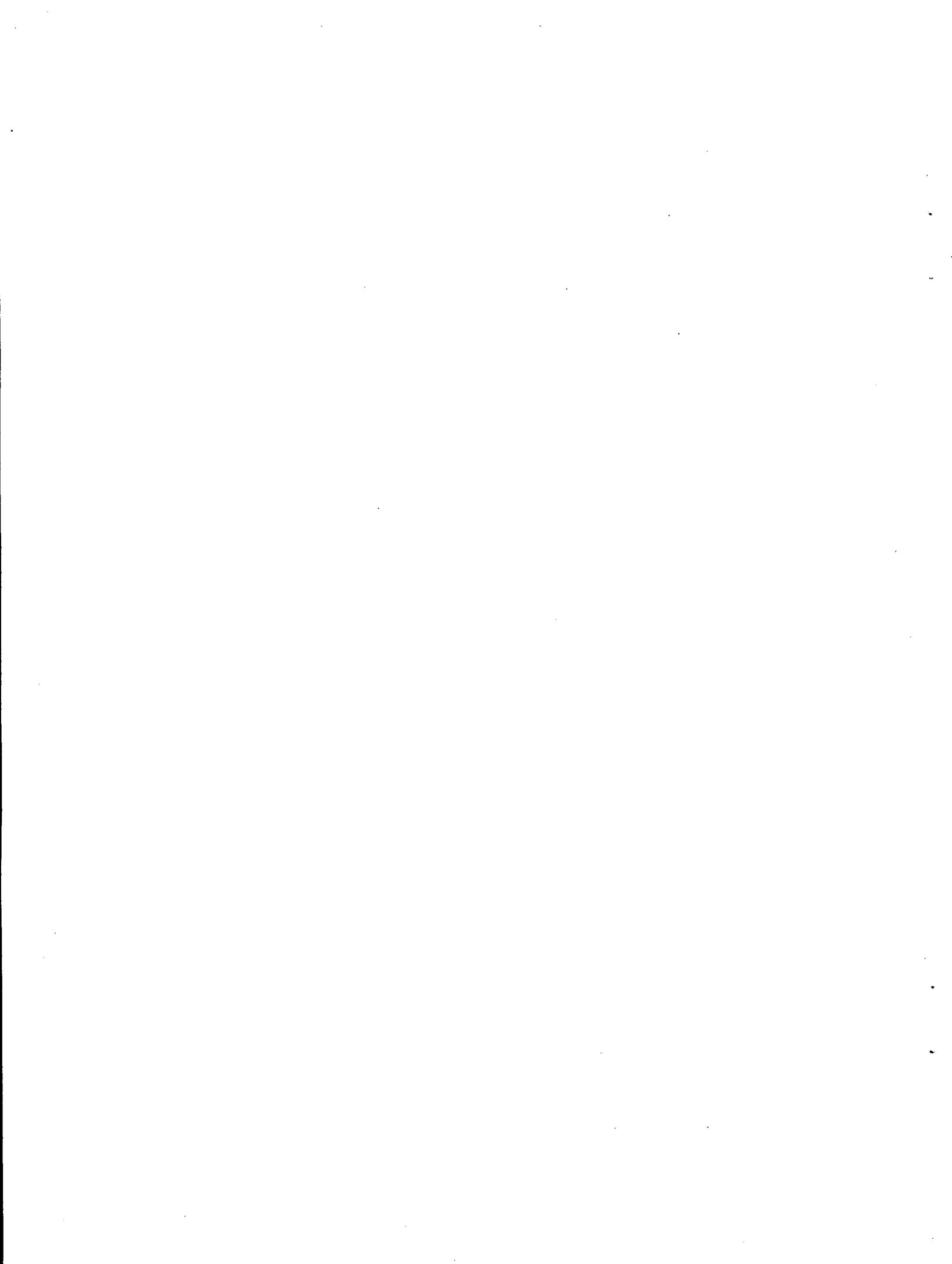
En tant que représentants du Ministère au Québec, notre travail a surtout consisté à recueillir l'information nécessaire pour la rédaction de rapports aux ministres. Nous avons également collaboré avec la Direction générale de la production et de l'inspection en leur faisant part des informations dont nous disposions. En outre, André Charland a assisté à une réunion de coordination à Saint-Hubert, et je participerai moi-même à un "debriefing" pour les gens d'Agriculture Canada, qui aura lieu à Ottawa les 6 et 7 octobre. Nous estimons les jours-personnes totaux passés à traiter l'information et à assister aux réunions à 6. Quant aux dépenses, elles se résument aux frais de voyage de Monsieur Charland et de moi-même, soit environ 450 \$ en tout.

J'espère que le tout vous sera utile.

Yves Arsenault



**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS**  
**SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**



Société canadienne d'hypothèques et de logement  
Région du Québec  
Porte 900  
Place du Canada  
Montréal (Québec)  
H3B 2N2

Montréal, le 7 octobre 1988

M. André Tremblay, directeur  
Urgence Canada  
701-250 ouest, Grand Allée  
Québec (Qc)  
G1R 2H4

*Objet: Rapport conjoint sur la participation fédérale à St-Basile-le-Grand*

Monsieur,

La SCHL a été appelée à participer à la table de concertation fédérale lors de l'événement de St-Basile-le-Grand, en tant qu'Agence du gouvernement chargée des programmes, des prêts et des subventions nécessaires au logement et à l'aménagement des collectivités.

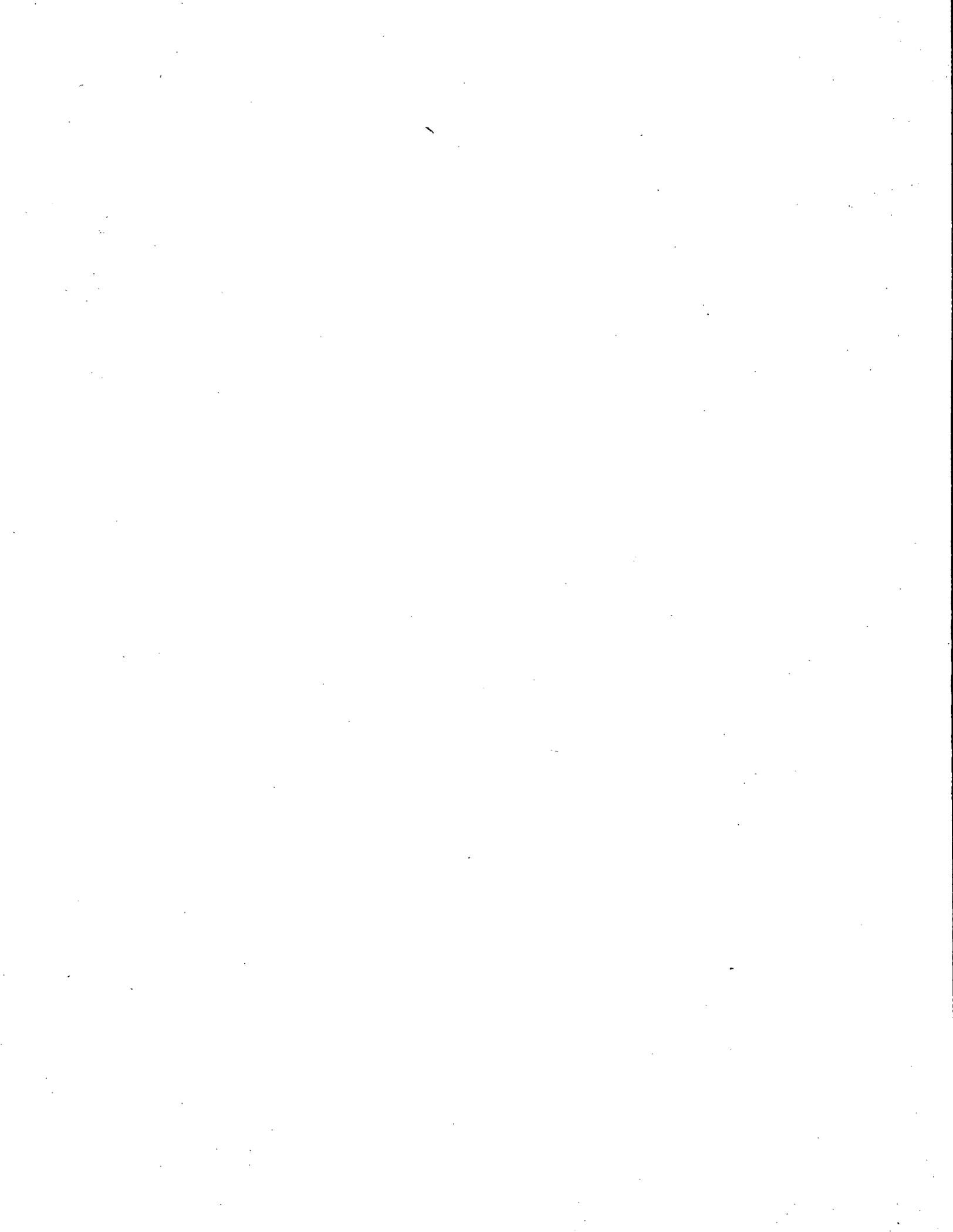
Le responsable de notre Société a été convoqué dimanche le 28 août vers 14 h à une réunion tenue à la base militaire de St-Hubert de 10 h 30 à 12 h 30 le 29 août 1988. Par la suite, des réunions de même durée se sont tenues les 31 août et les 2, 9 et 14 septembre 1988. Ces réunions furent la seule intervention que la SCHL a effectuée lors de ce sinistre, étant donné les circonstances. Le rôle du représentant de la SCHL fut donc d'assister à toutes les réunions ci-haut mentionnées dans le but d'informer au jour le jour la direction de la SCHL et aussi d'intervenir en cas de besoin.

Les coûts de cette intervention apparaissent au tableau en annexe.

L'initiative d'organiser une table de concertation fédérale a été très heureuse. L'information était ainsi recueillie facilement et passait de façon rapide aux bonnes personnes.

Nous recommandons que cette initiative soit répétée à chaque fois qu'un sinistre se produit.

C.A. D'Amour  
Directeur général  
Région du Québec



## SOMMAIRE DES DÉPENSES POUR ST-BASILE-LE-GRAND

Organisme: SCHL

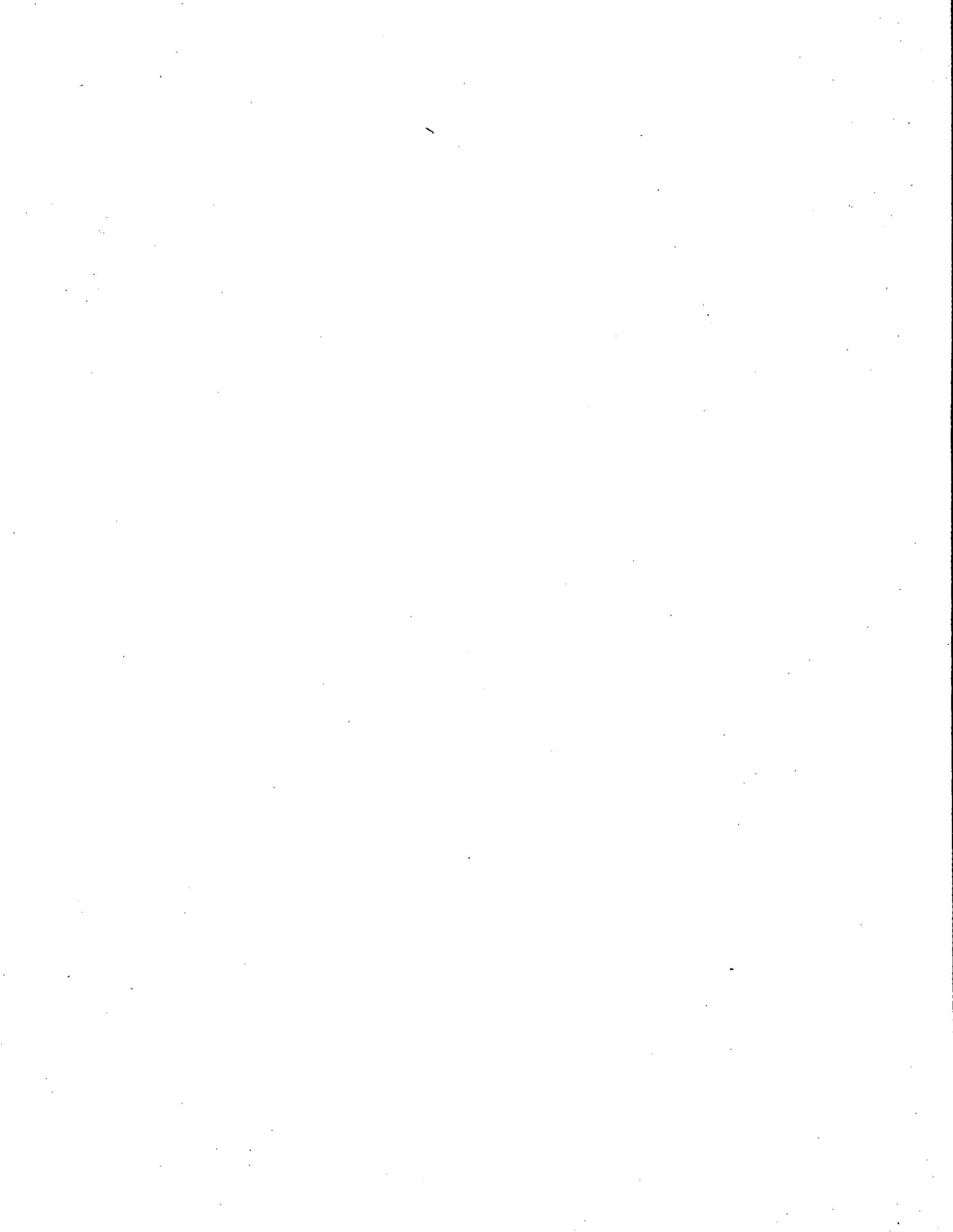
Période: 29.08.88 au 14.09.88

Date du rapport: 07.10.88

<b>Employés:</b>	1		
	Nombre d'heures		
	Rég: 10 h 300,00 \$		
	Suppl.:		
	Dépenses de voyage	100,00 \$	
		<b>Total</b>	<b>400,00 \$</b>
<b>Ressources:</b>	Équipement gouv't		
	Périod (jr/hr)		
	Équipement loué		
	Période (jr/hr)		
	Fournitures générales		
		<b>Total</b>	
<b>Consultants:</b>	Durée du contrat		
		<b>Total</b>	
<b>Autres dépenses:</b>	Description sommaire:		
	<b>Total de l'organisme</b>		<b>400,00 \$</b>

Préparé par: Ghislain Fillion, directeur  
Ressources humaines et Administration  
Bureau régional du Québec

**SOMMAIRE DES OPÉRATIONS**  
**PROTECTION CIVILE CANADA**



Protection civile Canada  
Participation aux opérations d'urgence à St-Basile-le-Grand

Les nouvelles du matin du 24 août 1988 nous ont alertés d'une situation grave causée par un incendie de BPC dans la municipalité de St-Basile-le-Grand forçant l'évacuation de plus de 3 800 résidents d'une partie de cette municipalité de même que de St-Bruno et de Ste-Julie.

Pendant l'avant-midi, une recherche d'information auprès d'Environnement Canada et de quelques organismes provinciaux m'ont décidé à me rendre sur les lieux afin de porter assistance au groupe de protection de l'environnement d'Environnement Canada sur place. Dans l'après-midi, après une conversation avec Claude Rivet et Guy Martin d'Environnement Canada, je m'assurai de rencontrer tous les coordonnateurs et chefs d'équipes municipaux et provinciaux pour leur indiquer ma disponibilité et leur assurer que par mon intermédiaire, toutes les ressources du gouvernement fédéral étaient à leur disposition sur demande.

Tel que décrit dans les chapitres précédants, les organismes fédéraux ont été mobilisés à mesure que les besoins se sont fait sentir. Je m'assurai aussi dès ce moment qu'il me soit permis de siéger à toutes les tables d'information ou de coordination municipales et provinciales.

Ainsi, pendant la période du 24 au 28 août, je m'efforçai de cheminer l'information que je recueillis à chacun des points de contact pour la redistribuer à quiconque du fédéral je croyais pouvait en avoir besoin. Au moment où j'ai jugé que les opérations d'urgence pouvaient durer plus longtemps que prévu et que, de ce fait, d'autres intervenants devraient s'ajouter au groupe pour remplir les nouveaux besoins, j'invitai les représentants fédéraux concernés à se réunir pour en discuter. Cette table de concertation s'est réunie à 6 occasions dans un local gracieusement prêté par le ministère de la Défense nationale à St-Hubert.

En plus des organismes cités à la table des matières du présent document, le Cabinet du Premier Ministre du Canada délégua M. Richard Grisé, député de Chambly, comme responsable politique de la coordination de l'aide fédérale sur le site. M. Grisé a donc siégé régulièrement à notre table de concertation et a pu ainsi être informé de manière constante de la situation. De même il pouvait nous faire part des volontés du Cabinet du Premier ministre.

Chaque organisme devait conserver son autonomie d'action dans son domaine d'application et assurer ses propres liens avec l'organisme parent provincial ou municipal de même qu'avec Ottawa. Le bénéfice de participer à cette table de concertation était de pouvoir en tout temps avoir une image globale et aussi complète que possible du déroulement des opérations et de pouvoir discuter directement avec les autres participants présents de leurs besoins, contraintes et obligations.

Le Bureau de la Protection civile du Québec a été invité à représenter la province à cette table mais seul un représentant d'Environnement Québec a assisté à une réunion. Je suis encore persuadé que les organismes provinciaux auraient fortement bénéficié d'une présence constante aux réunions fédérales de la même façon que le fédéral pouvait bénéficier de ma présence aux tables provinciales et municipales.

À mesure que le temps passait et que la décision de retourner la population chez elle retardait, je me suis appliqué à ce que tous les services et le support que le fédéral apportait à la province cause le moins de difficulté possible. Ceci nous a permis de diminuer et d'éliminer les points de friction avant qu'ils ne s'enveniment et produisent des effets contraires à nos intentions.

Je dois admettre que les représentants fédéraux ont su reconnaître et relever franchement les problèmes de liaison avant qu'ils ne s'aggravent. Ils ont pris les actions nécessaires pour les corriger sans attendre que la bonne volonté ou la pression sur les autres intervenants n'en forcent la résolution.

L'intervention de Protection civile Canada pendant l'événement et encore après a été de faciliter les contacts, de garder ouvertes les lignes de communication et en général d'inciter les intervenants fédéraux à accorder aux organismes des autres paliers tout le support possible. Inversement, j'ai continuellement, au cours de cette période, essayé d'inciter les représentants municipaux et provinciaux à faire appel aux organismes fédéraux pour les besoins extraordinaires qu'ils ne pouvaient combler eux-mêmes. Il est bien entendu que dans les domaines de responsabilité directe des organismes fédéraux, je n'avais pas à m'impliquer et autant que possible, je m'en gardais.

Les interventions directes de Protection civile Canada sur le site se sont terminées le 14 septembre avec la tenue de la dernière table de concertation fédérale où une revue des événements et de notre participation a eu lieu. La compilation et la publication du présent rapport sont la résultante de cette dernière réunion.

André Tremblay  
Directeur régional  
Région du Québec  
Protection civile Canada

Protection Civile Canada  
 Dépenses

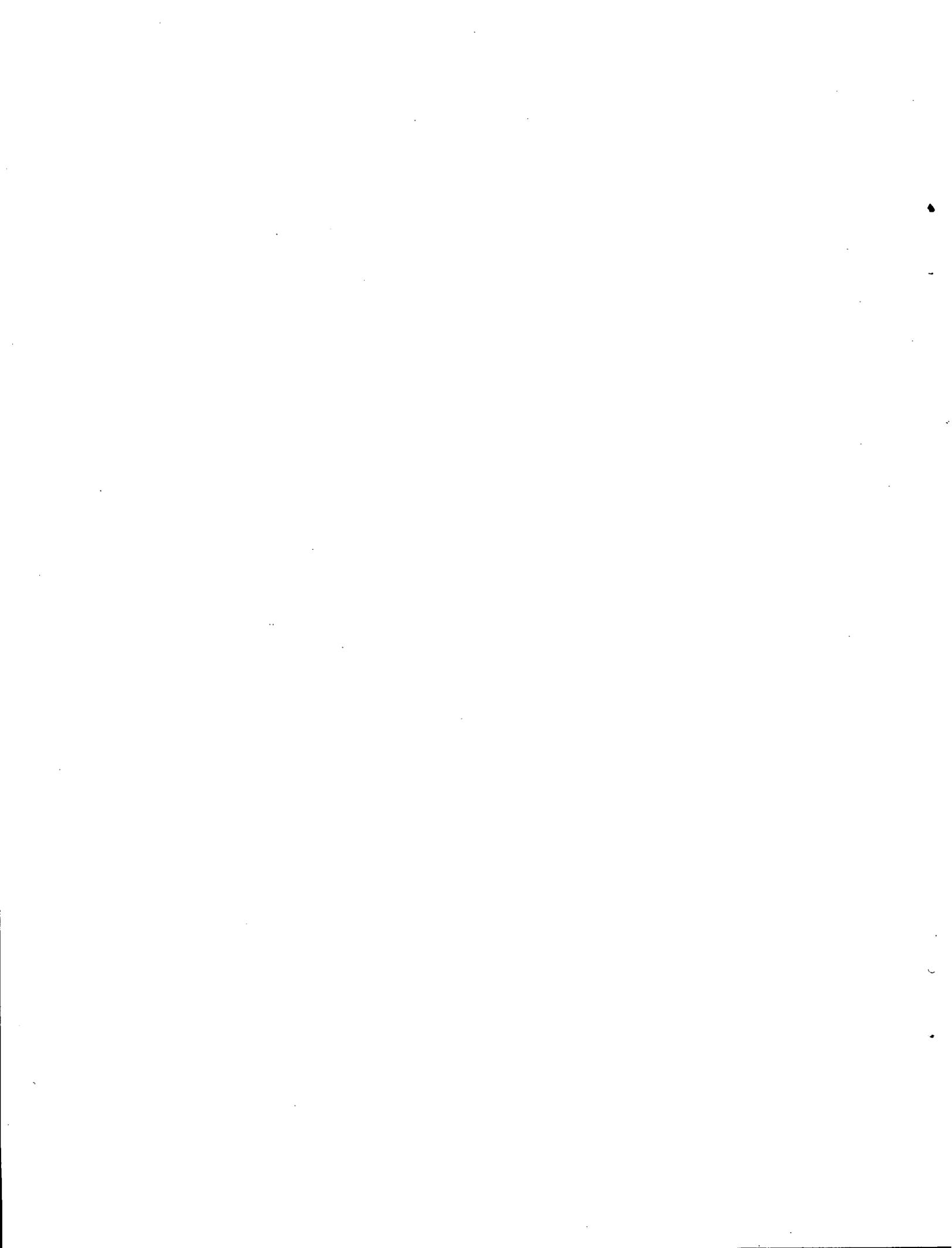
<b>Personnel:</b>	<b>Dir. régional</b>	<b>Temps</b>	<b>5 888,97 \$</b>	
		<b>Voyages</b>	<b>1 450,00 \$</b>	
	<b>Dir. rég. adj'te</b>	<b>Temps</b>	<b>224,00 \$</b>	
		<b>Voyage</b>	<b><u>150,00 \$</u></b>	
			<b>7 712,97 \$</b>	
<b>Ressources:</b>	<b>Téléphone</b>		<b>520,00 \$</b>	<b>520,00 \$</b>
<b>Autres:</b>	<b>nil</b>			
<b>Total</b>			<b><u>8 232,97 \$</u></b>	

### SOMMAIRE DES DÉPENSES

Organisme	Personnel	Ressources	Consultants et serv. ext.	Autres	Total
Environnement	537 000,00 \$	1,485,600,00 \$		67,500,00 \$	2,090,100,00 \$
Communications	4 500,00 \$	500,00 \$			5 000,00 \$
Défense nationale	210,75 \$	13,415,52 \$	70,00 \$	9,988.80 \$	23 685,07 \$
Emploi et Immigration	14 936,97 \$	350,00 \$		75 566,00 \$	90 852,97 \$
SBESC	6 794,38 \$	615,00 \$		2,000,00 \$	9,409,38 \$
Agriculture	10 550,27 \$	1 538,20 \$			12,088,47 \$
SCHL	400,00 \$				400,00 \$
PCC	7,712,97 \$	520,00 \$			8,232,97 \$
<b>Total</b>	<b>582,105.34 \$</b>	<b>1,502,538.72 \$</b>	<b>70.00 \$</b>	<b>155,054.80 \$</b>	<b>2,239,768.86 \$</b>

## RECOMMANDATIONS

1. Il serait bon que les ressources et les personnes soient inventoriées et que ces inventaires soient tenus à jour. Le temps de réaction à un sinistre ne permet pas de faire de longues recherches. Les organismes d'intervention devraient déjà avoir en leur possession ces inventaires indispensables.
2. Les systèmes de communication sont rapidement débordés lors d'un événement tel St-Basile-le-Grand. Il serait utile qu'une banque de ressources additionnelles puisse être constituée. Les protocoles d'utilisation des équipements devraient déjà être connus des intervenants. Ceux-ci devraient s'appliquer à apprendre comment fonctionne les nouveaux outils avant d'y être forcés par les événements.
3. La gestion en situation d'urgence, à cause du contexte particulier à l'événement et de la contraction du temps pour prendre des décisions, ne peut être comparée au temps normal. Il est donc nécessaire que les personnes qui ont à prendre charge durant un sinistre soient préparées à leur rôle par des sessions d'information et de formation particulières en gestion d'urgence et de crise.
4. La connaissance et la crédibilité des individus ne peut se faire adéquatement en période de sinistre. Les intervenants et les gestionnaires devraient établir des liens et des relations en temps normal. Des rencontres d'information et de discussion sur la planification et les opérations d'urgence devraient être organisées régulièrement. Les personnes concernées devraient faire l'effort d'y participer.
5. Pendant les désastres, il est parfois difficile de rejoindre des personnes clés parce qu'elles n'ont pas de point d'attache fixe sur les lieux. Il serait bon que lors de la mobilisation des personnes vers le lieu de l'événement qu'un secrétariat ou une centrale de messages soient établis et que tous les intervenants en soient informés au plus tôt. De même, les gestionnaires et autres personnes clés doivent s'assurer de garder le contact avec ce lieu pour recevoir leurs messages. Normalement, on devrait retrouver ce secrétariat installé près du centre de coordination d'urgence. Il permettrait aux personnes de l'extérieur d'avoir une assurance que leur intervenant retournera l'appel.



**ANNEXES**



Les cartes et les photos ci-jointes nous ont été gracieusement fournies par la Sûreté du Québec.  
Nous les en remercions.

### **Ste-Julie**

1. Zone d'étude – Ste-Julie (Haut-Bois)

Saint-Basile-le-Grand  
Le 8 septembre 1988

Périmètre évacué  
Le 24 août 1988 a.m.  
Limite du périmètre évacué

### **Saint-Bruno-de-Montarville**

2. Limite du périmètre évacué  
Le 24 août 1988 a.m.

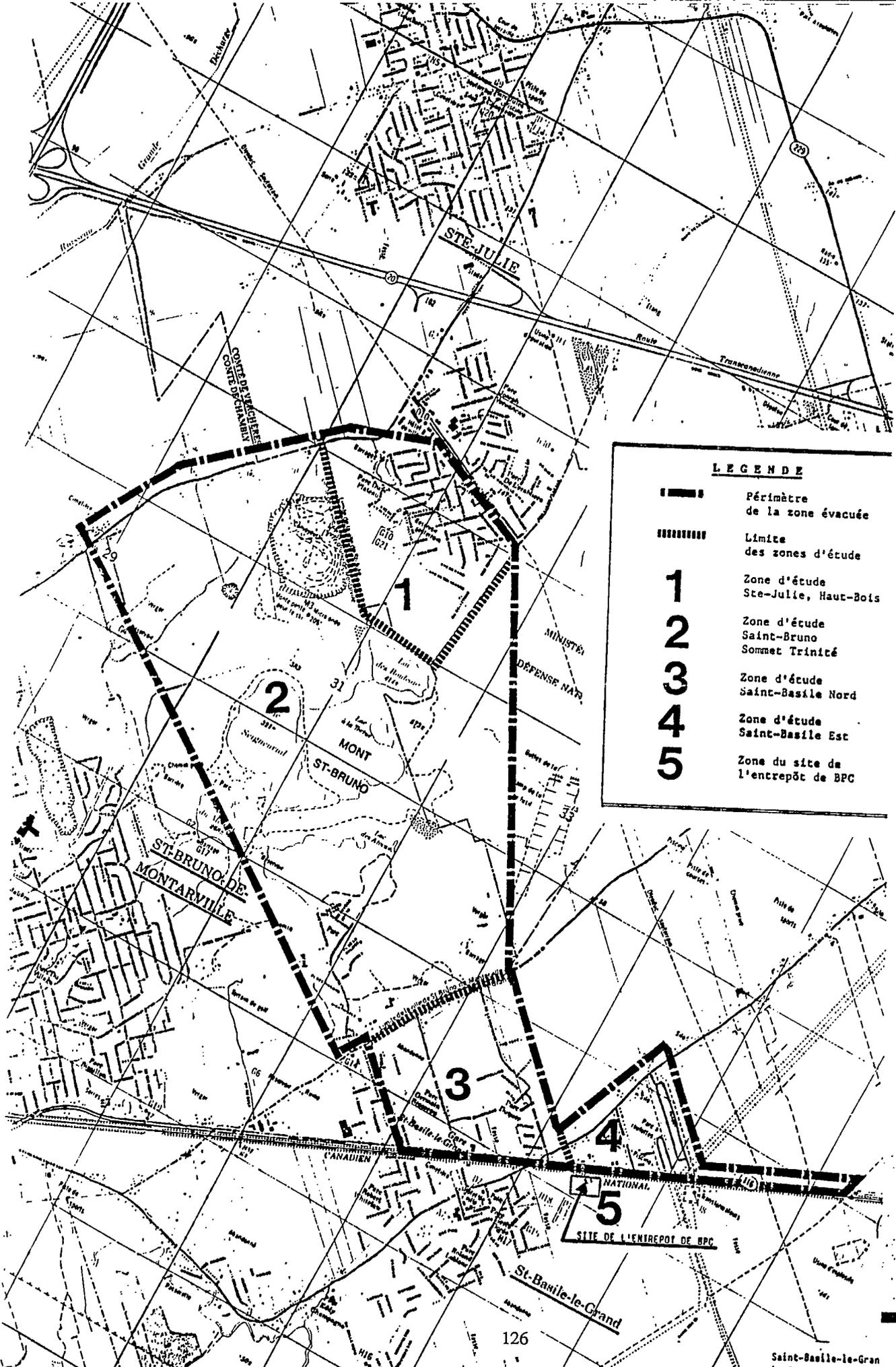
### **Saint-Basile-le-Grand**

Le 8 septembre 1988

### **Saint-Basile-le-Grand**

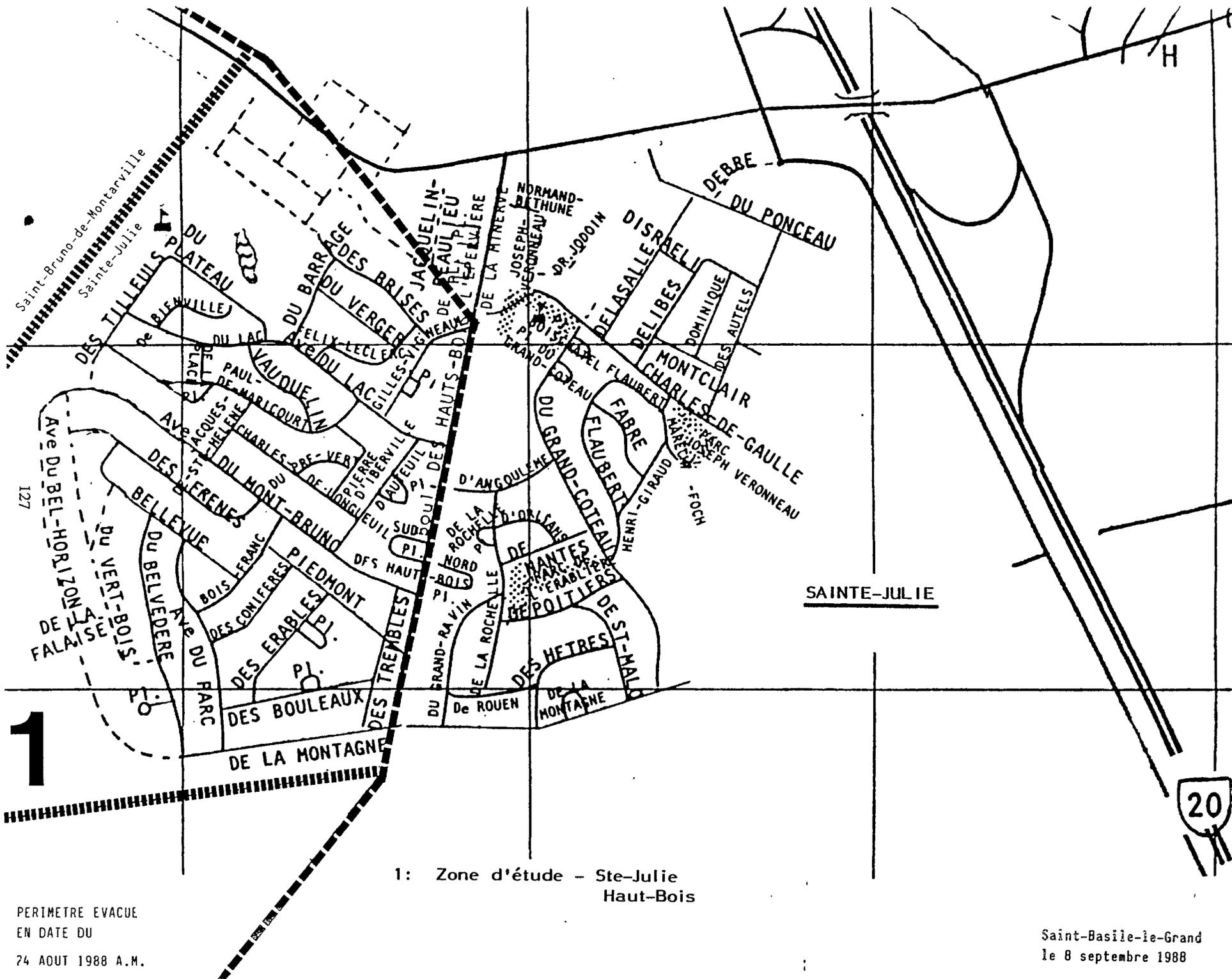
3. Zone d'étude - Saint-Basile Nord
4. Zone d'étude - Saint-Basile Est
5. Zone d'étude - Site de l'entrepôt de BPC

Périmètre évacué en date du 29 août 1988 p.m.  
Saint-Basile-le-Grand



**LEGENDE**

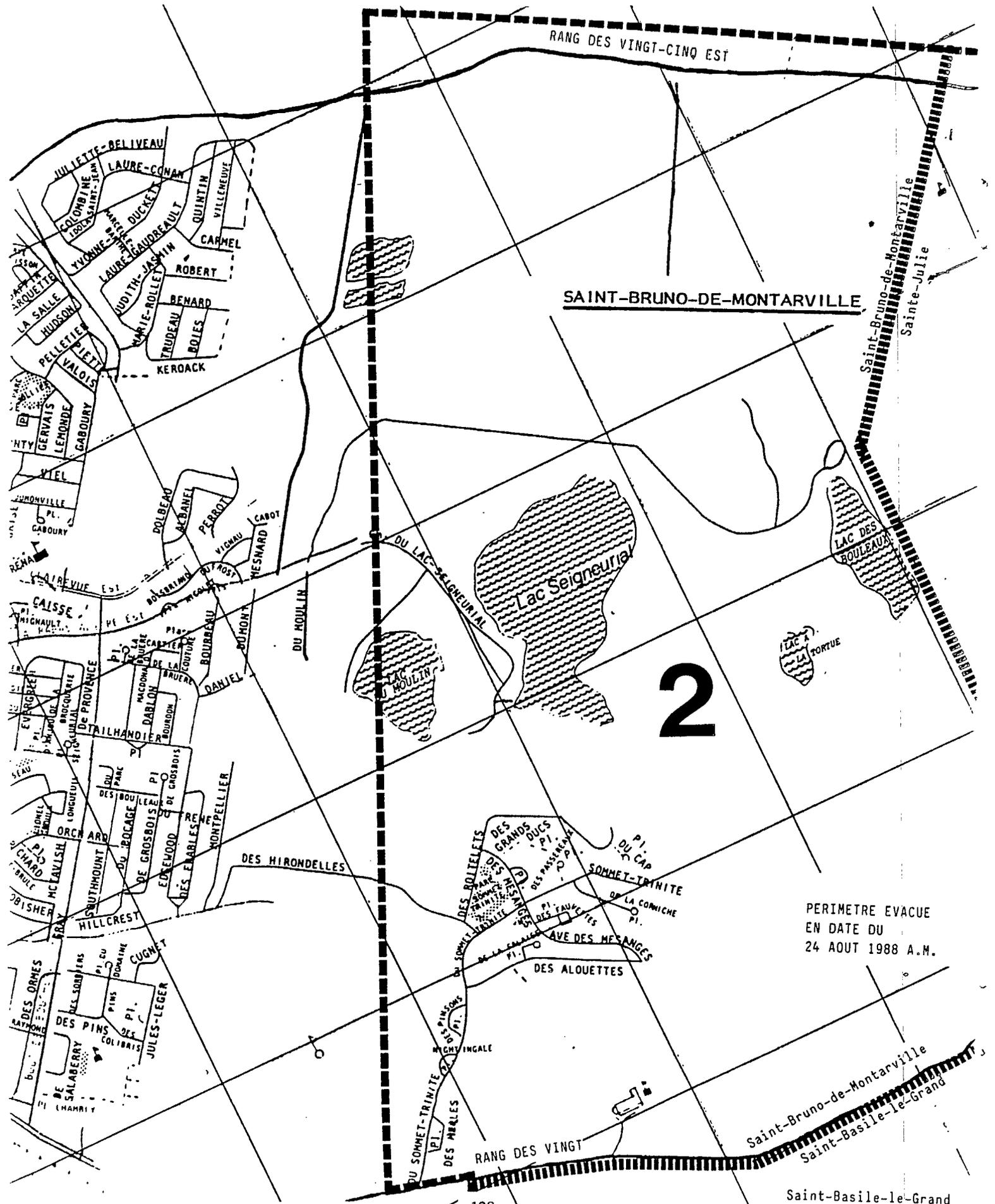
-  Périimètre de la zone évacuée
-  Limite des zones d'étude
- 1** Zone d'étude Ste-Julie, Haut-Bois
- 2** Zone d'étude Saint-Bruno Sommet Trinité
- 3** Zone d'étude Saint-Basile Nord
- 4** Zone d'étude Saint-Basile Est
- 5** Zone du site de l'entrepôt de BPC



1: Zone d'étude - Ste-Julie  
Haut-Bois

PERIMETRE EVACUE  
EN DATE DU  
24 AOUT 1988 A.M.

Saint-Basile-le-Grand  
le 8 septembre 1988



RANG DES VINGT-CINQ EST

SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

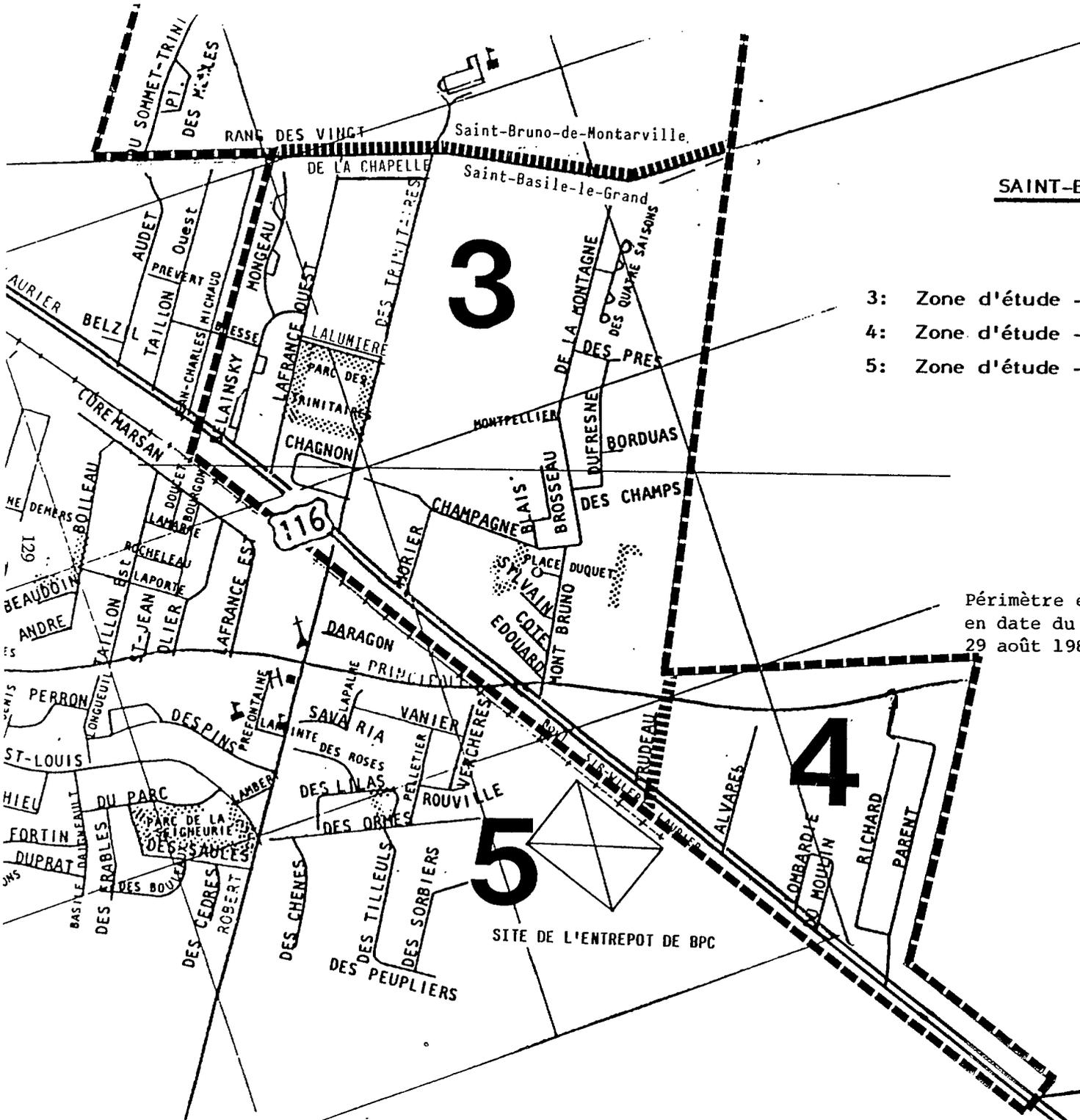
Saint-Bruno-de-Montarville  
Sainte-Julie

2

PERIMETRE EVACUE  
EN DATE DU  
24 AOUT 1988 A.M.

Saint-Bruno-de-Montarville  
Saint-Basile-le-Grand

2: Zone d'étude



**SAINT-BASILE-LE-GRAND**

- 3: Zone d'étude - Saint-Basile Nord
- 4: Zone d'étude - Saint-Basile Est
- 5: Zone d'étude - Site de l'entrepôt de BPC

Périmètre évacué  
en date du  
29 août 1988 P.M.

